



AMENDEMENT  
DU DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT  
UNIVERSEL  
**2019**

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

<b>1. RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2020</b>	<b>4</b>	<b>3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>143</b>
1. Activités et résultats de Crédit Agricole CIB .....	5	1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION .....	144
2. Transaction avec les parties liées .....	10	2. Autres informations sur l'évolution récente de la société.....	145
3. Tendances récentes et perspectives .....	11	3. Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration .....	151
4. Facteurs de risque.....	12		
5. Gestion des risques .....	16		
6. Informations au titre du Pilier 3 de Bâle III .....	26		
		<b>4. INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>153</b>
<b>2. COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2020</b>	<b>81</b>	1. Attestation de responsabilité.....	154
1. Cadre général.....	82	2. Contrôleurs légaux des comptes .....	155
2. États financiers consolidés.....	84	3. Table de concordance.....	156
3. Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés .....	91	4. Table de concordance du rapport financier semestriel .....	159
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020 .....	141		





# AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL **2019**



Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 11 août 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.



# 1

# Rapport d'activité au 1<sup>er</sup> semestre 2020

## SOMMAIRE

<b>1. Activités et résultats de Crédit Agricole CIB . . . . .</b>	<b>5</b>	<b>5. Gestion des risques . . . . .</b>	<b>16</b>
1.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER . . . . .	5	5.1 RISQUE DE CRÉDIT . . . . .	16
1.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE . . . . .	7	5.2 RISQUE DE MARCHÉ . . . . .	19
1.3 RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ . . . . .	8	5.3 GESTION DE BILAN - RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS . . . . .	22
<b>2. Transaction avec les parties liées .10</b>		5.4 RISQUES OPÉRATIONNELS . . . . .	22
<b>3. Tendances récentes et perspectives . . . . .</b>	<b>11</b>	5.5 ÉVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES . . . . .	22
<b>4. Facteurs de risque. . . . .</b>	<b>12</b>	5.6 RISQUES DE NON-CONFORMITÉ . . . . .	25
4.1 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE . . . . .	12	<b>6. Informations au titre du Pilier 3 de Bâle III. . . . .</b>	<b>26</b>
4.2 RISQUES FINANCIERS . . . . .	13	6.1 PILOTAGE DU CAPITAL RÉGLEMENTAIRE . . . . .	28
4.3 RISQUES OPÉRATIONNELS ET RISQUES CONNEXES .14		6.2 PILOTAGE DU CAPITAL ÉCONOMIQUE . . . . .	45
4.4 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL CRÉDIT AGRICOLE CIB ÉVOLUE ET À LA STRATÉGIE . . . . .	14	6.3 COMPOSITION DES FONDs PROPRES AU 30 JUIN 2020 . . . . .	46
4.5 RISQUES LIÉS AU MÉCANISME D'AFFILIATION AU RÉSEAU CRÉDIT AGRICOLE . . . . .	15	6.4 COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS . . . . .	50
		6.5 TABLES DE CONCORDANCE . . . . .	80

# 1. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

## 1.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

### Premier semestre

L'irruption de l'épidémie de coronavirus est venue remettre en question un scénario de ralentissement modéré de l'économie mondiale dans lequel les marchés se montraient confiants, percevant une diminution des incertitudes (accord commercial sino-américain et issue plus favorable du Brexit) et des politiques monétaires durablement accommodantes.

**L'épidémie de Covid-19 et le confinement qui en a résulté constituent un choc inédit par sa nature et par son ampleur, bien supérieur à celle de la crise de 2008-2009.** Mondial, exogène, la quasi mise à l'arrêt des économies impacte mécaniquement, en premier lieu, l'économie réelle, l'offre comme la demande, en contraignant des pans entiers d'activité à la mise en sommeil, tout en imposant une contraction de la consommation avec, en corollaire, l'accumulation involontaire d'un matelas substantiel d'épargne. Alors que l'épidémie prenait de l'ampleur et que des mesures de confinement s'annonçaient en Europe, les marchés financiers ont connu entre fin février et fin mars une violente vague d'aversion au risque : chute des prix des actifs, assèchement de la liquidité, volatilité des prix très élevée. Le taux à 10 ans américain est passé début mars en dessous de 1%, le taux allemand à 10 ans se repliait vers un point bas (-0,8%) alors que les primes de risque offertes par la France et l'Italie se redressaient jusqu'à atteindre respectivement 67 points de base (pb) et 282 pb et que les marchés actions s'effondraient (les grandes places boursières ont perdu 30 à 35% en un mois au 20 mars, tout comme l'indice MSCI des bourses émergentes).

**Redoutant l'impact économique et financier de cette crise, les pouvoirs publics, forts de l'expérience de la crise financière de 2008-2009, se sont rapidement engagés dans des politiques de soutien inédites par leur ampleur et leur capacité à s'affranchir des contraintes.**

Afin d'éviter que la crise affectant l'économie réelle ne se double d'une crise financière, que la récession ne se mue en dépression, les Banques centrales se sont ainsi lancées dans des assouplissements monétaires massifs. Les combinaisons d'outils (eux-mêmes variés) sont diverses, mais les objectifs identiques : baisses de taux, programmes d'achats d'actifs (souverains, *corporate*, titrisations) afin d'assouplir les conditions de financement, d'assurer la transmission efficace de la politique monétaire, le meilleur fonctionnement possible des marchés financiers et du crédit. Quant aux politiques budgétaires, si elles obéissent à des logiques largement nationales, elles sont guidées par des inspirations similaires : plans de soutien hors normes visant à maintenir l'emploi et le revenu des ménages ainsi qu'à limiter les défaillances d'entreprise. Grâce à de multiples mesures (chômage partiel, aides aux populations les plus fragiles, baisse temporaire des cotisations sociales, reports de charges fiscales et sociales, garanties publiques sur les prêts aux entreprises, prises de participations de l'État), il s'agit de s'assurer que l'offre et la demande seront en mesure, le plus rapidement possible, de retrouver un cours aussi normal que possible.

**Les mesures budgétaires et monétaires mises en œuvre dans la zone euro témoignent bien du volontarisme des autorités monétaires et des gouvernements nationaux.** La levée des contraintes européennes liées à la supervision budgétaire et à la politique de la concurrence en matière d'aides d'État aux entreprises a, tout d'abord, offert plus de latitude financière aux États-membres pour parer à l'urgence sanitaire ou économique. En a résulté une réponse massive mais différenciée en fonction des marges budgétaires disponibles, se traduisant par une discrimination de la part des marchés financiers selon l'effort budgétaire produit et/ou son impact sur l'endettement, avec un début de fragmentation sur le marché des dettes souveraines. La forte remontée de l'indicateur de *stress* systémique de la BCE laissait craindre un durcissement sévère des conditions de financement. Le rendement souverain pondéré à dix ans de la zone euro était remonté de 70 points de base avec la diffusion de la pandémie.

**La BCE s'est ainsi engagée rapidement dans une politique volontariste visant à calmer les marchés en augmentant la liquidité et en limitant les tensions sur les *spreads* obligataires des souverains les plus fragiles :** augmentation du *Quantitative Easing* (soit une enveloppe supplémentaire de 120 milliards d'euros), lancement d'un nouveau programme d'achats temporaire (initialement jusqu'à la fin 2020), le *Pandemic Emergency Purchase Programme* (PEPP) de 750 milliards d'euros<sup>(1)</sup>, introduction de *Long Term Refinancing Operations* (LTRO) transitoires jusqu'en juin 2020, afin d'assurer la transition avec l'échéance des *Targeted Longer-Term Refinancing Operations* (TLTRO)-III (assorties de conditions plus favorables ainsi que de règles moins strictes pour le collatéral), puis assouplissement des conditions des TLTRO-III et nouvelles opérations de refinancement à long terme *Pandemic Emergency Long Term Operations* (PELTRO), assouplissement et l'allègement des contraintes de solvabilité et de liquidité du secteur bancaire afin de lui permettre de jouer un rôle stabilisateur. En s'écartant de la clé de répartition de son capital, la BCE a pu acheter les titres des souverains les plus *stressés*. Son action a été déterminante pour desserrer les conditions financières. Après ses interventions, le rendement souverain pondéré à dix ans de la zone euro n'était plus supérieur que de 18 pb à son niveau d'avant-crise.

**La politique budgétaire de la zone euro a également pris une tournure contra-cyclique.** En allégeant les entraves aux politiques nationales par la suspension des règles budgétaires, la Commission européenne a permis aux pays de répondre immédiatement à la crise. Cette réponse atteint désormais 3,5% du PIB de la zone euro. Ajoutées à la détérioration du solde public liée au cycle à hauteur de 4 points de PIB, ces mesures conduiraient à une remontée du déficit à 9,3% en moyenne dans la zone euro et à une forte hausse des dettes publiques en 2020 de presque 18 points en moyenne pour atteindre un peu plus de 104% du PIB. Il a cependant été rapidement et clairement diagnostiqué qu'une sortie de crise différenciée selon les marges de manœuvre budgétaires nationales posait un risque pour le marché unique mais aussi pour la monnaie unique : le renforcement de la fragmentation était à même de provoquer un choc pour la cohésion de l'Union européenne (UE). Le saut d'une

(1) Parmi les nouvelles classes d'actifs éligibles aux rachats, les billets de trésorerie du secteur non financier permettent à la BCE d'alléger le risque de liquidité des sociétés non financières. Cette flexibilité a été augmentée par la suppression des limites d'achat par émission et par émetteur dans le PEPP, qui a permis à la BCE de s'écarter de la clé de répartition de son capital et de concentrer les rachats sur les émetteurs et les classes d'actifs soumis à un plus fort stress de marché. Depuis lors, le PEPP a été étendu à juin 2021 et son montant maximal porté à 1 350 milliards d'euros.



simple coordination vers la mise en commun des ressources s'est donc imposé. Les ressources existantes ont été mobilisées, par la réorientation des fonds de cohésion non utilisés du budget de l'UE à hauteur de 37 milliards d'euros, par des garanties aux PME fournies par la Banque européenne d'investissement (BEI), par l'utilisation des fonds encore disponibles du Mécanisme européen de stabilité (MES) à hauteur de 240 milliards d'euros (soit 2% PIB de la zone). A mesure que l'ampleur de la crise se dessinait, de nouvelles ressources communes financées par l'endettement ont vu le jour : fonds SURE de 100 milliards d'euros (fonds de réassurance contre le chômage), 200 milliards d'euros de garanties à investissement par la BEI, proposition de la Commission Européenne en faveur d'un fonds garantissant le soutien à la reprise et à la reconstruction mais aussi opérant une redistribution en faveur des pays les plus touchés par la crise et les plus pauvres : le *Recovery Fund*, soit 750 milliards d'euros levés par émission obligataire garantie par le budget de l'UE.

**La réponse monétaire et budgétaire, aussi ample soit elle, a vocation à amortir le choc, à limiter les destructions d'emplois et de capacités de production afin d'assurer que le redémarrage s'opère le mieux possible, une fois le choc immédiat passé. Mais elle n'a pas pu, par définition, contrer les ruptures physiques d'offre et de demande en amont.**

En zone euro, les chocs subis se révèlent d'ampleur très diverse selon les pays et leurs modalités respectives de restrictions d'activité : les chiffres de croissance du premier trimestre illustrent clairement alors même que le confinement n'est intervenu que courant mars. Le PIB en zone euro a reculé de -3,6% par rapport au quatrième trimestre 2019. La France et l'Italie (-5,3%) et l'Espagne (-5,2%) sont très touchées. L'Allemagne et les Pays-Bas, enregistrent une contraction moins sévère (-2,2% et -1,7% respectivement). Côté demande, c'est la demande intérieure qui a surtout contribué au repli de l'activité (-3,6%), tandis que la contribution de la demande extérieure nette à la croissance a été moins négative (-0,4 point) en raison d'une contraction presque identique des importations (-3,6%) et des exportations (-4,2%). Grâce aux dispositifs de chômage partiel, le recul des salaires (-1,1% sur le trimestre) a été inférieur au repli du nombre d'heures travaillées (-3,1%). Avec le repli forcé de la consommation, le taux d'épargne a enregistré un rebond historique (à 16,9% après 12,7% au trimestre précédent).

**Avec le retour progressif à une plus grande mobilité, le redémarrage de la consommation (dans un contexte de pertes de revenus limitée), la réouverture des lignes de production et des chantiers suggèrent désormais un fort rebond mécanique de la croissance.** Les enquêtes, les ventes au détail et divers indicateurs à fréquence plus rapprochés en témoignent. L'indice PMI (enquête auprès des directeurs d'achat IHS Markit) en zone euro est formel : l'amélioration enregistrée en juin est presque aussi vigoureuse que celle signalée au mois de mai (la plus forte depuis l'existence de l'enquête) et conduit l'indice près de la limite entre l'expansion et la contraction de l'activité. En France, l'indice PMI dépasse même ce seuil indiquant une économie en croissance ; le climat des affaires mesuré par l'Insee est en net rebond tout en restant, à 78, inférieur à sa moyenne de long terme (100).

La **Chine** a été confrontée à la vague de Covid-19 plus tôt que l'Europe. Elle a connu une contraction forte du PIB au premier trimestre 2020 (-6,8% sur un an), mais elle a renoué avec la croissance dès le deuxième trimestre avec une progression du PIB de 3,2% sur un an. Si le détail par composante n'est pas encore disponible, les données d'activité de juin permettent de se faire une

idée du contenu de cette croissance : l'écart entre le dynamisme de l'offre (production industrielle, construction) soutenue par l'appareil étatique et la reprise moins vigoureuse de la demande se réduit sans disparaître. Côté demande, la confiance des consommateurs chinois peine à se redresser. Cela se traduit tant dans leur comportement d'achat (ventes au détail en baisse de 1,8% en glissement annuel en juin) que d'épargne (le taux d'épargne a légèrement reculé au deuxième trimestre mais reste très élevé à 38%). Sur le trimestre, la consommation privée a donc reculé de 5,7%, et ce malgré une hausse du revenu disponible par tête de 1,8%. La question sous-jacente reste donc toujours celle de l'emploi. Officiellement, le taux de chômage urbain décline lentement depuis mars et a atteint 5,7% en juin. Pourtant, les créations de nouveaux emplois sont toujours très faibles. En juin, elles étaient encore loin de leur niveau habituel : juste au-dessus d'un million de créations, soit plus de 25% de moins qu'en 2019. La baisse du chômage résulte donc plutôt d'un effet de base (nombre de migrants rentrés dans leur campagne ont disparu des statistiques urbaines) que d'un véritable redémarrage du marché du travail.

Aux États-Unis, où l'épidémie n'est pas encore partout sous contrôle, le PIB a reculé de 5%, en rythme annualisé, sur le premier trimestre, mais le plus fort de l'impact de la crise devrait porter sur le deuxième trimestre, avec une contraction inédite qui pourrait être de l'ordre de 30% (en rythme annualisé par rapport au T1). Néanmoins, les dernières données suggèrent que le rebond conjoncturel est bien là (hausse des ventes au détail, de la production industrielle, des enquêtes régionales). Hors composantes erratiques, les ventes au détail (qui ont crû de 7,5% au mois de juin après un rebond exceptionnel au mois de mai à 18,2%) dites sous-jacentes ont en réalité atteint leur plus haut historique, au-dessus du record enregistré au mois de mars, lorsque les consommateurs s'étaient rués vers les magasins pour constituer des stocks. La réouverture de l'économie et la préservation de la santé financière des ménages grâce aux aides de l'État suggèrent que le rebond de la consommation privée au troisième trimestre devrait être soutenu. La production industrielle a progressé de 5,4% au mois de juin selon la Fed (après +1,4% en mai), avec une hausse de 7,2% de la production manufacturière. Fin juin, la production industrielle restait néanmoins inférieure de 10,8% à son niveau de février. Enfin, l'emploi (-14,7 millions en juin par rapport à février) inquiète toujours (les inscriptions hebdomadaires aux allocations chômage continuent de baisser à un rythme très lent).

Au cours du semestre écoulé, **les marchés financiers ont évolué de façon heurtée au gré des évolutions sanitaires et des assurances offertes par des banques centrales généreuses.** Depuis leur plongeon en mars, les marchés actions se sont redressés, gagnant entre 20% (22% pour le CAC40) et 35% (pour le S&P 500) entre le 20 mars et fin juin. Cela a ainsi limité les pertes sur le semestre à 4% pour le S&P 500. Mais ces dernières restent de 17% pour le CAC40 et de 14% pour l'Eurostoxx 50. Les taux sans risques se sont également rétablis : les taux à 10 ans allemands et américains se situent fin juin à respectivement -0,50% (-31 pb sur le semestre) et 0,66% (-126 pb). La dérive des *spreads* des obligations *non core* de la zone euro a été limitée. Fin juin, l'écart de rendement offert par la France au-dessus du Bund était, à 37 pb, supérieur de seulement 7 pb à son niveau de fin 2019, tandis que la dérive des *spreads* italiens et espagnols était limitée à respectivement 21 et 27 pb (à 182 et 91 pb). **Les assouplissements monétaires ont permis un certain retour au calme des marchés et se révèlent *in fine* couronnés de succès.**



## 1.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE

<i>en millions d'euros</i>	BFI sous-jacente <sup>1</sup>	Non récurrent	BFI publiable	Gestion de Fortune	Activités Hors Métiers	CACIB	Variation S1-20/S1-19 BFI sous-jacente
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 670</b>	<b>22</b>	<b>2 692</b>	<b>408</b>	<b>(8)</b>	<b>3 092</b>	<b>+12%</b>
Charges d'exploitation	(1 513)	0	(1 513)	(354)	(2)	(1 869)	+8%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 158</b>	<b>22</b>	<b>1 179</b>	<b>54</b>	<b>(10)</b>	<b>1 223</b>	<b>+18%</b>
Coût du risque	(496)		(496)	(1)		(496)	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	1		1			1	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)		(0)	3		3	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>663</b>	<b>22</b>	<b>685</b>	<b>56</b>	<b>(10)</b>	<b>731</b>	<b>-29%</b>
Impôt	(63)	(9)	(71)	(1)	18	(55)	-77%
<b>Résultat net</b>	<b>600</b>	<b>13</b>	<b>613</b>	<b>55</b>	<b>8</b>	<b>676</b>	<b>-10%</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	0	(1)	5	0	4	+4%
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>601</b>	<b>13</b>	<b>614</b>	<b>50</b>	<b>8</b>	<b>672</b>	<b>-10%</b>

<sup>1</sup> Retraite des couvertures de prêts, des impacts du DVA et du coût de liquidité de la FVA en PNB pour respectivement +47 m€ et +5 m€ et -30 m€.

Ce début d'année 2020 a été marqué par un contexte de crise globale, mondiale, au plan sanitaire et économique dont les caractéristiques sont très nouvelles :

- C'est un choc exogène affectant en premier lieu l'économie réelle, très différent par sa nature et par sa violence probable de celui de la crise financière de 2008-2009 ;
- C'est un double choc qui affecte l'offre comme la demande, avec des mesures de confinement ayant entraîné la mise en sommeil, voire l'arrêt complet, de certains secteurs d'activité et la baisse contrainte de la consommation ;
- Il a nécessité la mise en œuvre généralisée de politiques de soutien, tant monétaire que budgétaire, inédites par leur nature et leur ampleur.

Il est à noter que la crise économique qui a suivi la crise sanitaire ne part pas des banques, qui sont aujourd'hui l'un des éléments de la solution.

Au cours du semestre écoulé, les marchés financiers ont évolué de façon heurtée au gré des évolutions sanitaires et des assurances offertes par des banques centrales généreuses. Depuis leur plongeon en mars, les marchés actions se sont redressés, gagnant entre 20% (22% pour le CAC40) et 35% (pour le S&P 500) entre le 20 mars et fin juin. Cela a ainsi limité les baisses de valeur sur le semestre à 4% pour le S&P 500. Mais ces dernières restent de 17% pour le CAC40 et de 14% pour l'Eurostoxx 50. Les taux sans risques se sont également rétablis : les taux à 10 ans allemands et américains se situent fin juin à respectivement -0,50% (-31 pb sur le semestre) et 0,66% (-126 pb). La dérive des spreads des obligations non core de la zone euro a été limitée. Fin juin, l'écart de

rendement offert par la France au-dessus du Bund était, à 37 pb, supérieur de seulement 7 pb à son niveau de fin 2019, tandis que la dérive des spreads italiens et espagnols était limitée à respectivement 21 et 27 pb (à 182 et 91 pb). Les assouplissements monétaires ont permis un certain retour au calme des marchés et se révèlent in fine couronnés de succès. Le dollar américain a été à peu près stable au cours du premier semestre 2020 avec une parité de l'euro – dollar moyenne proche de 1,10 dollar.

Dans ce contexte, les revenus de la BFI sous-jacente sont en hausse de +12% à cours courant par rapport au premier semestre 2019. La hausse des revenus provient essentiellement de la banque de marché et d'investissement (+24% à cours courant), portée par une bonne tenue des activités du Fixed Income affichant notamment une surperformance des activités de crédit et un bon niveau des activités de couvertures clients ; et dans une moindre mesure de la banque de financement (+2% à cours courant).

Les charges sont en hausse de +8% à cours courant. Cette hausse est essentiellement liée à la hausse de la contribution au FRU.

Hors FRU, le coefficient d'exploitation de la BFI sous-jacente ressort à 48% au S1-20.

Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 1 158 millions d'euros à cours courant.

Le coût du risque est en hausse significative, dans le contexte de crise, en raison des dégradations de notation des contreparties et d'un provisionnement fort sur les encours sains et dégradés (Bucket1, Bucket2 & Bucket3).

Le résultat net part du Groupe de CACIB s'élève à 672m€.



## 1.3 RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

### Banque de financement

<i>En millions d'euros</i>	S1-20 sous-jacent <sup>1</sup>	S1-19 sous-jacent <sup>1</sup>	Variation S1-20/S1-19
Produit net bancaire	1 324	1 304	+2%
Charges d'exploitation	(604)	(521)	+16%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>720</b>	<b>782</b>	<b>-8%</b>
Coût du risque	(450)	(33)	ns
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	1	(1)	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	2	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>271</b>	<b>750</b>	<b>-64%</b>
Impôt sur les bénéfices	77	(214)	-136%
<b>Résultat net</b>	<b>348</b>	<b>536</b>	<b>-35%</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(1)	-6%
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>349</b>	<b>537</b>	<b>-35%</b>

<sup>1</sup> Retraité des impacts de couverture de prêts en PNB pour respectivement +47 m€ au premier semestre 2020 et -27 m€ au premier semestre 2019.

Les revenus de la banque de financement sont en progression de +2% à cours courant, dans un contexte de difficulté de certains secteurs des activités des financements structurés.

Les activités de financements structurés souffrent de la crise avec une baisse de nouvelle production partiellement compensée par des opérations importantes sur le rail.

Les activités de *Debt Optimisation and Distribution* ont été fortement sollicitées, notamment pour faire face aux besoins de financements des clients dans le contexte de crise (tirages RCF, nouvelles facilités, PGE). Crédit Agricole CIB garde son positionnement sur les crédits syndiqués en restant à la 2<sup>e</sup> place <sup>1</sup> sur les activités de syndication sur la zone EMEA, avec 7,6% parts de marché.

Les revenus d'*International Trade and Transaction Banking* ont continué à progresser avec la poursuite de la croissance sur l'activité *Private Equity Financing Solutions* en partenariat avec CACEIS et le bon niveau d'activité sur le Trade, permettant de compenser les impacts négatifs de la baisse des cours du baril sur les activités de *Global Commodities Finance* et les reports de signature sur l'Export liés à la crise sanitaire.

La contribution au résultat net part du Groupe de la Banque de financement s'établit à 349 millions d'euros, en baisse de -35% par rapport au S1-19, notamment sous l'effet de la hausse significative du coût du risque (-450 m€ au S1-20 vs. -33 m€ au S1-19) dans le contexte de crise sanitaire.

### Banque de marché et d'investissement

<i>En millions d'euros</i>	S1-20 sous-jacent <sup>1</sup>	S1-19 sous-jacent <sup>1</sup>	Variation S1-20/S1-19
Produit net bancaire	1 346	1 083	+24%
Charges d'exploitation	(908)	(882)	+3%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>438</b>	<b>201</b>	<b>+118%</b>
Coût du risque(2)	(46)	(20)	+131%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	4	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>392</b>	<b>185</b>	<b>+112%</b>
Impôt sur les bénéfices	(140)	(55)	+155%
<b>Résultat net</b>	<b>252</b>	<b>130</b>	<b>+93%</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(0)	(0)	ns
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>252</b>	<b>130</b>	<b>+93%</b>

<sup>1</sup> Retraité des impacts de DVA courant et du coût de liquidité de la FVA en PNB pour respectivement -25 m€ au premier semestre 2020 et -12 m€ au premier semestre 2019.

Les revenus de la banque de marché et d'investissement sont en hausse marquée (+24%) par rapport au S1-19 à cours courant, portés par la bonne tenue des activités de fixed income, avec une activité record sur les marchés obligataires (#1 *French Corporate bonds*, #1 *Global Green, Social and Sustainability bonds*) <sup>(2)</sup>. Par ailleurs, les activités de taux bénéficient d'une activité soutenue, portée par les besoins de couvertures des clients et le *secured funding* est marqué par une forte activité commerciale. En outre, les activités de change affichent une performance en nette hausse vs. S1-2019, notamment en Asie, tandis qu'un ralentissement est observé sur les activités de titrisation, avec des volumes de refinancement des créances commerciales en baisse dans le contexte de crise.

Les revenus de la banque d'investissement sont en progression. Les activités du M&A bénéficient de mandats de conseil exclusifs, permettant une bonne croissance des revenus. Les activités d'*Equity Capital Markets* ont enregistré une hausse, grâce aux forts volumes d'émissions d'obligations convertibles et aux opérations d'augmentation de capital.

La contribution au résultat net part du Groupe de la banque de marché et d'investissement s'établit à 252 millions d'euros, en hausse de 93% par rapport à 2019.

(1) Source : Refinitiv et bloomberg

(2) Source : Refinitiv et bloomberg



## Gestion de fortune

<i>En millions d'euros</i>	S1-20	S1-19	Variation S1-20/S1-19
Produit net bancaire	408	408	+0%
Charges d'exploitation	(354)	(356)	-1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>54</b>	<b>51</b>	<b>+5%</b>
Coût du risque	(1)	(7)	-89%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(0)	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>56</b>	<b>45</b>	<b>+27%</b>
Impôt sur les bénéfices	(1)	(7)	-83%
<b>Résultat net</b>	<b>55</b>	<b>37</b>	<b>+48%</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	5	4	ns
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>50</b>	<b>33</b>	<b>+54%</b>

Les revenus de la Gestion de Fortune sont stables à cours courant, impactés par un environnement financier défavorable lié à la crise sanitaire et économique engendrée par la pandémie du Covid-19.

À cours courant, les charges sont en baisse de -1%, incluant la croissance des investissements informatiques (notamment dans le Digital) et les coûts supplémentaires liés au COVID.

À fin juin 2020, l'encours de fortune s'élève à 125,7 milliards d'euros en baisse de -5% par rapport à fin 2019 dû à un effet marché.

## Activités hors métiers

<i>En millions d'euros</i>	S1-20	S1-19	Variation S1-20/S1-19
Produit net bancaire	(8)	9	-17
Charges d'exploitation	(2)	0	-2
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(10)</b>	<b>9</b>	<b>-19</b>
Coût du risque	0	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(10)</b>	<b>9</b>	<b>-19</b>
Impôt sur les bénéfices	18	12	6
<b>Résultat net</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>-13</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>-13</b>

Le pôle « Activités hors métiers » comprend les différents impacts non imputables aux autres pôles et intègre au S1-20 en PNB des coûts de couverture sur des titres, en charges la contribution au fonds de solidarité COVID et en IS des produits en lien avec nos coupons d'AT1, et au S1-19 ce pôle incluait en PNB des dividendes sur une participation et en IS des produits en lien avec nos coupons d'AT1.

La contribution en RNPG de ce pôle est en baisse de -13m€ par rapport au S1-19.

## 2. TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans le cadre général des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2020.



# 3. TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

**Le second semestre se présente sous le signe d'une reprise vive après la très forte contraction du premier semestre. Néanmoins la vigueur du rebond, observée sur les indicateurs récents, est largement mécanique et ne préjuge pas de la robustesse ultérieure du mouvement.** Évaluer l'ampleur de la récession, puis ébaucher les contours de la reprise (sa rapidité, sa vigueur, sa pérennité au-delà du rebond technique) dépend de multiples paramètres au sein desquels plusieurs sont essentiels : le retour, plus ou moins rapide et plus ou moins complet, à la normale en termes de mobilité et de consommation et le rétablissement de l'offre suite à la levée des freins physiques, ainsi que le rythme de sorties des mesures de soutien, notamment pour les entreprises. Enfin, la vigueur de la sortie de crise dépend largement de la confiance des agents économiques, ménages et entreprises, susceptibles d'adopter des comportements prudents, d'épargne de précaution ou de réduction de l'investissement. Néanmoins, en moyenne sur l'année 2020, même si les situations sont très diverses, **très peu de pays devraient échapper à la récession**, à l'exception notable de la Chine (+3% en 2020 selon nos prévisions) entrée plus précocement dans la crise. Fait inédit, les pays émergents dans leur ensemble seront en récession en 2020 (-2% anticipé) mais c'est sans commune mesure avec la contraction du PIB des pays développés (-6,7%, -5,5% pour les États-Unis). En moyenne mondiale, le PIB réel baissera d'un peu plus de 4%.

**Pour la zone euro, notre scénario table sur un redémarrage vigoureux de l'activité à l'articulation des deuxième et troisième trimestres 2020 et épouse un profil trimestriel en forme de V marqué :** rebond mécanique de la croissance au deuxième semestre de 2020, suivi d'une reprise modérée et incomplète en 2021. Le profil de la croissance 2020 serait particulièrement heurté : au deuxième trimestre, pénalisé par un confinement à son apogée, le PIB pourrait se contracter de près de 12,7% (-17% en France) avant de rebondir de 9,6% au troisième trimestre (+16,8% en France) : un rebond mécanique résultant de la réouverture des activités de services et de production. Le mouvement de V pourrait même être plus vigoureux qu'attendu : la réinjection dans le circuit économique d'une partie de l'épargne « forcée » accumulée en temps de confinement laisse espérer une reprise robuste de la consommation à partir du troisième trimestre.

Les incertitudes restent cependant importantes et certaines menaces pèsent sur la reprise : fragilisation de la situation finan-

cière des entreprises, destructions d'emplois, comportements de précaution, demande mondiale affaiblie et risque toujours présent d'une deuxième vague de l'épidémie, apparu ponctuellement en Chine, et qui refait surface en petits foyers en Europe. Une véritable reprise, robuste, ramenant rapidement à son niveau d'avant crise l'économie de la zone euro dans son ensemble, n'est ainsi pas encore acquise. Le potentiel de reprise à moyen terme dépendra de la capacité à préserver l'emploi et les capacités de production, à protéger les chaînes d'approvisionnement européennes et mondiales.

La dynamique de la reprise à partir du quatrième trimestre 2020 s'annonce donc modérée (1,4% de croissance au T4 par rapport au T3). Sous l'hypothèse d'absence de deuxième vague de contagion entraînant un confinement strict, **notre prévision de croissance pour la zone euro s'établit à -8,1% en 2020** (puis 5,5% en 2021). La reprise de la demande intérieure, bien qu'incomplète, serait le pilier de la sortie de crise. En France, en dépit d'un plan de soutien majeur (134 milliards d'euros), le PIB se contracterait de 10,2% en 2020 avant de progresser de 7,5% en 2021. Il faudra néanmoins attendre que soit précisé le plan de relance national.

Au cours de sa réunion de juin, **passant d'un mode de gestion d'urgence de la crise à un mode de soutien à la croissance dans la durée, la BCE a clairement indiqué sa volonté de maintenir une politique monétaire ultra-accommodante**, aussi longtemps et aussi vigoureusement que nécessaire. Notre scénario n'exclut pas une augmentation de l'enveloppe PEPP par la BCE vers la fin de cette année si les marchés devaient se montrer de nouveau « agités ».

**Compte tenu d'assouplissements monétaires massifs et durables, notre scénario économique permet d'éloigner les risques financiers extrêmes.** Les conditions financières seraient favorables, au moins dans les pays développés : pas de tensions sur les taux longs, *spreads* souverains sous contrôle en zone euro, faible risque de correction majeure des marchés actions. Sous réserve que la situation sanitaire et économique s'engage fermement sur la voie de la stabilisation, notre scénario central table sur un taux allemand à 10 ans proche de -0,30% en fin d'année assorti de primes de risque maîtrisées (autour de 30 et de 160 pb pour la France et l'Italie, respectivement).

## PERSPECTIVES POUR CRÉDIT AGRICOLE CIB

Malgré le contexte de crise mondiale, dont le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 a représenté la phase la plus intense jusque-là, les revenus de Crédit Agricole CIB sont en croissance marquée ce semestre (+12% vs. S1-19), les charges sont maîtrisées, permettant d'atteindre un RBE de très bonne facture et en très forte croissance (+18% vs. S1-19). Ces résultats démontrent toute la pertinence du business model de Crédit Agricole CIB, au service des clients et de la société dans son ensemble, conformément à la trajectoire définie dans le PMT.

Les revenus se caractérisent par une excellente performance de la banque de marchés, une forte activité sur le métier Debt Optimisation and Distribution et une croissance continue de la banque de flux, permettant de compenser les difficultés rencontrées par certains secteurs des financements structurés, particulièrement touchés par la crise du Covid-19 (Aéronautique, Croisière).

Néanmoins, malgré la bonne tenue des activités, le Résultat Net Part du Groupe est en baisse (-10% vs. 2019), dans un contexte de forte hausse du coût du risque induit par la crise.

Dans cet environnement incertain, les perspectives pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2020 sont globalement positives, tout en demeurant dépendantes de l'évolution mondiale de la pandémie du Coronavirus et de ses impacts. L'ambition de Crédit Agricole CIB reste bien d'accompagner et de servir ses clients, notamment dans les difficultés qu'ils rencontrent actuellement.



# 4. FACTEURS DE RISQUE

**Cette partie du document d'enregistrement universel présente les principaux risques auxquels Crédit Agricole CIB est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des titres obligataires émis par Crédit Agricole CIB. D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétence au risque de Crédit Agricole CIB et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information relative à la gestion des risques auxquels Crédit Agricole CIB est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.**

Les principaux types de risques propres à l'activité de Crédit Agricole CIB sont présentés ci-après et sont explicités au travers des actifs pondérés ou d'autres indicateurs lorsque les actifs pondérés ne sont pas adaptés.

Les risques propres à l'activité de Crédit Agricole CIB sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole CIB évolue et risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole CIB et (v) risques

liés au mécanisme d'affiliation de Crédit Agricole CIB au réseau du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces cinq catégories, les risques que Crédit Agricole CIB considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur Crédit Agricole CIB s'il se concrétisait à l'avenir.

## 4.1 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

### ♦ A - Crédit Agricole CIB est exposé au risque de crédit sur ses contreparties

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 134 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

Les actifs pondérés spécifiques à ce risque, hors titrisation (couvert par le point C), s'élèvent à 70,6 milliards d'euros au 30 juin 2020, soit environ 53 % du total des actifs pondérés.

*[Se référer au paragraphe 6.4.1.1 (Emplois pondérés par type de risques) de la section 6 (Informations au titre du Pilier III de Bâle III) figurant en page 49 de l'URD au 30.06.2020.]*

### ♦ B - Crédit Agricole CIB est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 134 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 19 milliards d'euros au 30 juin 2020.

*[Se référer au paragraphe 6.4.1.1 (Emplois pondérés par type de risques) de la section 6 (Informations au titre du Pilier III de Bâle III) figurant en page 49 de l'URD au 30.06.2020.]*

### ♦ C - Crédit Agricole CIB est exposé au risque de crédit induit par les opérations de titrisation dans le portefeuille bancaire.

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 135 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

Au 30 juin 2020, les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 9,5 milliards d'euros.

*[Se référer au paragraphe 6.4.1.1 (Emplois pondérés par type de risques) de la section 6 (Informations au titre du Pilier III de Bâle III) figurant en page 49 de l'URD au 30.06.2020.]*

### ♦ D - Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par Crédit Agricole CIB lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière.

Dans le cadre de ses activités de prêt, Crédit Agricole CIB comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste « Coût du risque ». Le coût du risque s'élève sur le premier semestre 2020 à -496 millions d'euros. Le niveau global des provisions de Crédit Agricole CIB est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Crédit Agricole CIB constitue des provisions adaptées à chaque arrêté : ce faisant, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons, comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certaines industries (cf §E pour les Corporate et §F sur les établissements de crédit), certains secteurs (§G) et pays (§H). L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole CIB.

Au 30 juin 2020, la valeur comptable nette des expositions de Crédit Agricole CIB s'élevait à 550 milliards d'euros. Le montant des provisions/ dépréciations s'y rapportant s'élevaient à 3,5 milliards.

*[Se référer au paragraphe 6.4.2.1, tableau CR1-A page 52 de la section 6 (Informations au titre du Pilier III de Bâle III) de l'URD au 30.06.2020.]*



#### ♦ E - Une détérioration de la qualité de crédit des Corporate pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de Crédit Agricole CIB.

La qualité du crédit des emprunteurs corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, Crédit Agricole CIB pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole CIB.

Au 30 juin 2020, l'exposition de Crédit Agricole CIB sur les secteurs Corporate s'élève à 310 milliards d'euros (dont 4,7 milliards d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de près de 3 milliards d'euros.

[Se référer au paragraphe 6.4.2.1, tableau CR1-A page 52 de la section 6 (Informations au titre du Pilier III de Bâle III) de l'URD au 30.06.2020.]

#### ♦ F - La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur Crédit Agricole CIB.

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 135 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

## 4.2 RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers couvrent les risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole CIB évolue, notamment le risque de liquidité, le risque de marché, le risque de change, le risque de participation, le risque émetteur et le risque de taux d'intérêt global.

#### ♦ A - Crédit Agricole CIB pourrait faire face à un risque de liquidité.

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 136 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB). Au 30 juin 2020, Crédit Agricole CIB affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 115 % supérieur au plancher réglementaire de 100 % et à l'objectif du Plan à Moyen Terme de 110 %.

#### ♦ B - L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent Crédit Agricole CIB à des risques de marché.

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 136 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 10 milliards d'euros au 30 juin 2020.

Crédit Agricole CIB utilise un modèle de « *Value at Risk* » (VaR) pour quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques

Au 30 juin 2020, la valeur comptable des expositions nettes de Crédit Agricole CIB sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 104 milliards d'euros (dont 400 millions d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de 393 millions d'euros.

[Se référer au paragraphe 6.4.2.1, tableau CR1-A page 52 de la section 6 (Informations au titre du Pilier III de Bâle III) de l'URD au 30.06.2020.]

#### ♦ G - Crédit Agricole CIB pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé.

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 135 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

#### ♦ H - Crédit Agricole CIB est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités.

Crédit Agricole CIB est plus particulièrement exposé au risque pays sur la France, les États-Unis et le Japon. Tous secteurs confondus, le montant des expositions de Crédit Agricole CIB est respectivement au 30 juin 2020 de 181 milliards, 65 milliards et 47 milliards d'euros ce qui représente respectivement 33 %, 12 % et 9 % des expositions totales.

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 136 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

[Se référer au paragraphe 6.4.2.1, tableau CR1-C page 54 de la section 6 (Informations au titre du Pilier III de Bâle III) de l'URD au 30.06.2020.]

de marché. Au 30 juin 2020, la VaR de Crédit Agricole CIB s'élève à 14 millions d'euros.

[Se référer au paragraphe 6.4.1.1 (Emplois pondérés par type de risques) de la section 6 (Informations au titre du Pilier III de Bâle III) figurant en page 49 de l'URD au 30.06.2020, ainsi qu'au paragraphe 6.4.3 en page 76 de l'URD au 30.06.20.]

#### ♦ C - Toute variation significative des taux de change pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité de Crédit Agricole CIB.

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 137 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

#### ♦ D - Crédit Agricole CIB peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital dans ses participations stratégiques.

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 137 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).



♦ **E - Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de Crédit Agricole CIB, ainsi que de la dette de Crédit Agricole CIB, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres.**

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 137 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

Au 30 juin 2020, l'encours brut des titres de créances détenus par Crédit Agricole CIB s'élevait à près de 41 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 47 millions d'euros.

[Se référer au paragraphe 6.4.2.1, tableau CR1-E page 55 de la section 6 (Informations au titre du Pilier III de Bâle III) de l'URD au 30.06.2020.]

♦ **F - Toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité de Crédit Agricole CIB.**

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 137 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

## 4.3 RISQUES OPÉRATIONNELS ET RISQUES CONNEXES

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 138 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

♦ **A - Crédit Agricole CIB est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers.**

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 138 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

♦ **B - Crédit Agricole CIB est exposé au risque de fraude**

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 138 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

La répartition des pertes opérationnelles liées à la fraude pour Crédit Agricole CIB sur la période 2017-2019 s'élève à environ 20 % des pertes opérationnelles totales.

♦ **C - Crédit Agricole CIB est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 139 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

♦ **D - La dimension internationale des activités de Crédit Agricole CIB l'expose à des risques juridiques et de conformité**

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 139 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

## 4.4 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL CRÉDIT AGRICOLE CIB ÉVOLUE ET À LA STRATÉGIE

♦ **A - La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Crédit Agricole CIB**

En décembre 2019, une nouvelle souche du coronavirus (COVID-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde, conduisant l'Organisation Mondiale de la Santé à qualifier la situation de pandémie en mars 2020. Cette pandémie a eu, et devrait continuer à avoir, des impacts défavorables significatifs sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale.

La propagation du COVID-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier ont perturbé les chaînes

d'approvisionnement à l'échelle internationale et l'activité économique mondiale. En conséquence de l'impact des mesures de confinement sur la consommation, des difficultés de production, de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement des investissements, l'épidémie a engendré des chocs d'offre et de demande ayant entraîné un ralentissement marqué de l'activité économique. Les marchés financiers ont été affectés de manière significative, comme en attestent la volatilité accrue, la chute des indices boursiers et du cours des matières premières et l'accroissement des spreads de crédit affectant de nombreux emprunteurs et émetteurs. L'ampleur de l'impact défavorable, dans la durée, de la pandémie sur l'économie et les marchés à l'échelle mondiale dépendra, notamment, de sa durée et de son intensité, ainsi que de l'impact des mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus et les effets de ces dernières sur l'économie.



La pandémie et les effets qui en résultent sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des activités et la situation financière de Crédit Agricole CIB. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir (1) une dégradation de la liquidité de Crédit Agricole CIB (qui pourrait affecter son Ratio de Liquidité à Court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit, (2) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles annoncées par certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole CIB et (3) des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de Crédit Agricole CIB (et notamment son ratio de solvabilité).

La crise sanitaire et son effet sur l'économie en France, en Europe et à l'international ont fortement impacté les niveaux d'activités des différentes entités et métiers de Crédit Agricole CIB. Les activités, notamment de marché, sont restées très soutenues au deuxième trimestre 2020, les clients ayant fortement tiré sur les lignes de crédit sur la période, même si en ralentissement sur la fin du mois de juin.

Malgré ce contexte de crise et grâce au business model intégré, les revenus de Crédit Agricole CIB sont en hausse sur le premier semestre 2020 à 3 092 millions d'euros (+12% par rapport au premier semestre 2019). L'impact principal de la crise ce premier semestre 2020 sur le compte de résultat de Crédit Agricole CIB a été la hausse du coût du risque (-464 m€ au S1-20 vs. -59 au S1-19). Cette hausse s'explique pour 47% par un provisionnement supplémentaire des encours sains (Stages/Buckets 1&2) et pour 53% par un provisionnement accru des risques avérés (Stage/Bucket 3).

Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu pour impact sur le ratio de CET1 de Crédit Agricole CIB une hausse des emplois pondérés liée à la mise en place des prêts garantis (dans l'attente du délai de carence de 2 mois et du démarrage effectif de la garantie de l'Etat) et aux dégradations de notations (1,9 milliards d'euros sur le trimestre). Par conséquent, le ratio CET1 non phasé de Crédit Agricole CIB est passé de 12,1% au 31 décembre 2020 à 10,99% au 30 juin 2020.

Ceci ne préjuge en rien du niveau d'activité lors des prochains trimestres, en particulier, l'incertitude reste forte sur l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda des mesures publiques. Il n'est pas possible de prévoir le calendrier d'une éventuelle reprise de l'activité économique ou d'exclure un nouveau ralentissement.

- ♦ **B - Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur Crédit Agricole CIB et les marchés sur lesquels il opère**

## 4.5 RISQUES LIÉS AU MÉCANISME D’AFFILIATION AU RÉSEAU CRÉDIT AGRICOLE

- ♦ **A - Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris les ressources de Crédit Agricole CIB) au soutien de l'entité concernée**

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 140 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

- ♦ **C - Crédit Agricole CIB intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 141 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

- ♦ **D - Crédit Agricole CIB pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son plan à moyen terme**

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 141 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

- ♦ **E - Crédit Agricole CIB est exposé aux risques liés au changement climatique**

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 142 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

- ♦ **D - Crédit Agricole CIB, ainsi que sa maison-mère Crédit Agricole S.A., doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées**

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 142 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).

Sur les trois agences de notations sollicitées par le Groupe, la perspective est stable gage de stabilité de la notation du Groupe. Pour rappel, les notations du Groupe selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et AA-.

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du 31/12/2019 (Cf. page 143 du DEU 2019 de Crédit Agricole CIB).



# 5. GESTION DES RISQUES

Les principales catégories de risques auxquelles le groupe Crédit Agricole CIB est exposé sont :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion du bilan (risques de taux d'intérêt global, risques de change structurel, risques de liquidité) ;
- les risques opérationnels, dont font partie les risques juridiques ainsi que les risques de non-conformité.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document d'enregistrement universel 2019, dans le chapitre consacré à la gestion des risques (pages 144 à 184).

La description de ces risques et les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2020 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains dont les évolutions sont présentées dans la note 6.4 des annexes aux états financiers.

## Déclaration d'adéquation du dispositif de gestion des risques

Conformément à l'article 435-1-e du CRR (règlement européen n°575/2013) et sur la base de l'ensemble des informations qui lui ont été transmises courant 2019, le Conseil d'administration lors de sa séance du 12 février 2020 a considéré que, les dispositifs de gestion des risques mis en place par Crédit Agricole CIB étaient appropriés eu égard au profil et à la stratégie de la Banque.

## 5.1 RISQUE DE CRÉDIT

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2019, de la page 157 à 167.

### Périmètre

Le périmètre pour les risques de crédit prend en compte les engagements commerciaux, hors portefeuilles titres et dérivés. À noter que les opérations avec le groupe Crédit Agricole S.A. sont exclues de ce périmètre.

Au 30 juin 2020, la ventilation par zone géographique et par filière économique des crédits accordés à la clientèle et aux banques par le groupe Crédit Agricole CIB, nets de garanties crédit export (hors UBAF) s'élèvent à 402 milliards d'euros soit une légère augmentation par rapport au 31 décembre 2019 (372 milliards d'euros), et se répartit comme suit :

### ► Ventilation des risques de contrepartie par zone géographique

Répartition en %	30.06.2020	31.12.2019
Autres pays d'Europe de l'Ouest	28,7%	29,0%
France	24,8%	21,2%
Amérique du nord	16,9%	18,2%
Asie (Hors Japon)	10,2%	10,9%
Japon	10,7%	11,0%
Afrique et Moyen-Orient	4,6%	4,9%
Amérique Latine	2,3%	2,8%
Autres pays d'Europe	1,8%	2,1%
Autres et supranationaux	0,0%	0,0%

Source : Risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export).

### ► Ventilation des risques de contrepartie par filière économique

Répartition en %	30.06.2020	31.12.2019
Banque	23,21%	21,12%
Divers	15,07%	17,13%
Dont Titrisations	8,79%	9,97%
Pétrole et Gaz	8,24%	9,46%
Autres activités financières (non bancaires)	5,49%	5,53%
Immobilier	4,20%	4,73%
Électricité	4,53%	4,18%
Aéronautique/Aérospatial	4,02%	3,84%
Industrie lourde	3,42%	3,46%
Automobile	4,00%	2,81%
Maritime	2,85%	2,90%
Télécom	3,03%	3,32%
BTP	2,45%	2,49%
Assurance	2,03%	2,08%
Autres industries	2,86%	2,54%
Autres Transports	2,44%	2,36%
Production & Distribution de biens de consommation	2,53%	2,60%
Informatique/Technologies	2,18%	2,37%
Santé/Pharmacie	1,65%	1,91%
Agroalimentaire	1,54%	1,48%
Tourisme/Hôtels/Restauration	1,39%	1,18%
Services non marchands/ Secteur public/Collectivité	1,66%	1,23%
Média/Édition	0,49%	0,56%
Utilities	0,37%	0,42%
Bois/Papier/Emballage	0,35%	0,28%
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00%</b>

Source : Risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export).



### Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 6.3 des états financiers consolidés.

### Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole CIB et ses principaux mouvements sont présentés en note 4.9 des états financiers consolidés.

### Application de la norme IFRS 9

## ÉVALUATION DES PERTES ATTENDUES

Les principes, utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (*Expected Credit loss* l'ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables du document d'enregistrement universel qui précise en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Le document d'enregistrement universel (gestion des risques : « risque de crédit et de contrepartie ») décrit le dispositif de gestion des risques de crédit qui s'articule autour des trois composantes majeures :

- un système de mesure homogène qui est désormais la base de l'estimation des pertes attendues ;
- un processus de surveillance des engagements qui est également utilisé pour la détermination de la dégradation significative ;
- des mécanismes de réductions de risque qui permettent d'intégrer dans le calcul d'ECL l'ensemble des sûretés réelles et personnelles.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie et déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie donc essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : le *forward looking* central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro économique pour l'ensemble des entités du Groupe et le *forward looking* local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Au niveau central, le Groupe s'appuie sur des scénarios macro-économiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO) de Crédit Agricole S.A.

Les perspectives économiques sont examinées trimestriellement par le Comité de coordination IFRS9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole S.A. impliquées dans le processus IFRS9.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

## EVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, Le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

### Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus

Le groupe a utilisé **trois scénarios principaux** pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS9 avec des projections à l'horizon 2022.

Ces trois scénarios intègrent **des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise du Covid-19 sur l'économie**, fonctions du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore très incertaines. **La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive** : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attente et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien de relance gouvernementales **ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.**

### PREMIER SCÉNARIO

**Le premier scénario décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, car le retour à une parfaite mobilité s'opère à des rythmes différenciés selon les pays. Il suppose qu'il n'y a pas véritablement de deuxième vague de l'épidémie.**

Après une phase de confinement stricte en France et en zone euro (mars-mai), s'opère un déconfinement progressif (mai-juin) et une reprise de l'activité dans la plupart des secteurs. Des contraintes liées au respect des règles sanitaires et à des mesures restrictives subsistent dans certains secteurs. Les restrictions d'activité et de mobilité ont produit un double choc, sur l'offre et sur la demande, qui a entraîné une chute violente de l'activité sur la période de confinement. De manière largement mécanique, le rebond, amorcé à l'articulation des deuxième et troisième trimestre 2020 du fait de la levée des contraintes, est très marqué durant l'été.

Grâce à des conditions sanitaires largement améliorées et la menace d'un retour en force du virus écartée, la confiance ainsi retrouvée des ménages conduit à un rattrapage important de la consommation en biens permis par l'utilisation du surplus d'épargne « forcée » constitué pendant la période de confinement. La dégradation des capacités de production reste très limitée grâce aux mesures de soutien, ce qui permet de préserver l'emploi et le revenu des ménages. La fin de l'incertitude et une meilleure visibilité sur leurs débouchés permet également aux entreprises de reprendre plus rapidement leurs investissements. Cela se traduit par une récession **très marquée en 2020 en moyenne annuelle** (-7% en France) et une croissance qui reste solide en 2021 et 2022 (respectivement de +7,3% et +1,8%), **avec la majeure partie du rattrapage de l'activité effectuée néanmoins en 2020. Ainsi le PIB réel de 2022 dépasse de 1,6% son niveau de 2019.**

Grâce aux mesures de soutien, destinées à contenir les effets récessifs et les difficultés financières des agents économiques, l'impact sur le chômage en France reste limité.

Dans ce contexte, **l'inflation reste très faible et atteint seulement 1% en moyenne en 2022 en France (0,3% en 2020 et 0,6% en 2021).**

En conséquence, **la BCE maintient durablement une politique résolument accommodante, afin de maintenir des conditions financières et de liquidité favorables** et éviter toute fragmentation de la zone euro. Ainsi, les taux d'intérêt restent durablement très bas. Cela, combiné au signal fort que constitue le lancement du fonds de relance européen financé par des émissions communes, permet de contenir les écarts des taux souverains européens avec le Bund allemand. L'OAT 10 ans reste environ 50 points de base au-dessus du Bund.



## DEUXIÈME SCÉNARIO

Le deuxième scénario implique une chute de l'activité dont le chiffrage se révèle finalement plus négatif au deuxième trimestre, et une récupération moins rapide de l'économie sur la fin de l'année 2020

Par la suite, une reprise graduelle, encore solide début 2021, puis qui se modère progressivement, permet de retrouver le niveau d'activité de 2019 à la fin de l'année 2022.

Le profil très contrasté de l'évolution de l'activité en 2020, conduit en France à une reprise graduelle de la production aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2020. On observe un recul du PIB légèrement plus fort que dans le scénario n°1 (-7,2% dans le cas de la France) suivi d'une reprise marquée en 2021 et 2022 (hausse du PIB respectivement + 5,9% et +1,5%).

## TROISIÈME SCÉNARIO

Le troisième scénario est caractérisé par un repli de l'activité un peu plus fort au deuxième trimestre et une sortie de crise très poussive. La résurgence de l'épidémie conduit à un reconfinement général, désormais peu probable, de deux mois à l'automne et la levée des restrictions s'opère progressivement sur la fin 2020. Au total, les périodes de déconfinement ne sont pas assez durables pour permettre un retour à la normale. L'activité ne se redresse que partiellement au cours des périodes trop brèves de déconfinement. Les ménages adoptent des comportements de précaution et conservent leur épargne aux dépens de la consommation et, faute de visibilité sur leurs débouchés, les entreprises retardent leurs investissements. En France, le PIB se contracte d'environ -15% en moyenne annuelle en 2020. La reprise graduelle est différée courant 2021 mais le niveau ten-

dancier d'activité est grevé par une hausse plus forte du chômage et la destruction de capacités de production, malgré des mesures de soutien, très lourdes sur les finances publiques. Le PIB français affiche néanmoins des taux de croissance élevés en 2021 et 2022 (+6,6% et +8% respectivement), en raison d'effets de base favorable fin 2020 et début 2021. En 2022, l'activité reste inférieure de plus de 2% à son niveau de 2019.

**Mesures de soutien :** A noter que le processus de projection des paramètres de risque a été révisé afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections. Cette révision a pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise et de la diffuser sur une période plus longue (3 ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

### ♦ Analyses de sensibilité des montants d'ECL

A titre d'exemple, une baisse de 10 points de la pondération du scénario 1 dans les calculs au 30.06.2020 au profit du scénario 3, sensiblement plus défavorable, entraînerait une évolution de l'ordre de **3,8 % du stock d'ECL total**.

### Évolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la note 3 des états financiers au 30 juin 2020.



## 5.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 168 à 174 du document d'enregistrement universel 2019.

### Gestion du risque

#### MÉTHODOLOGIE ET SYSTÈME DE MESURE

Les méthodologies de mesure de la VaR n'ont pas fait l'objet d'évolution au cours du premier semestre 2020.

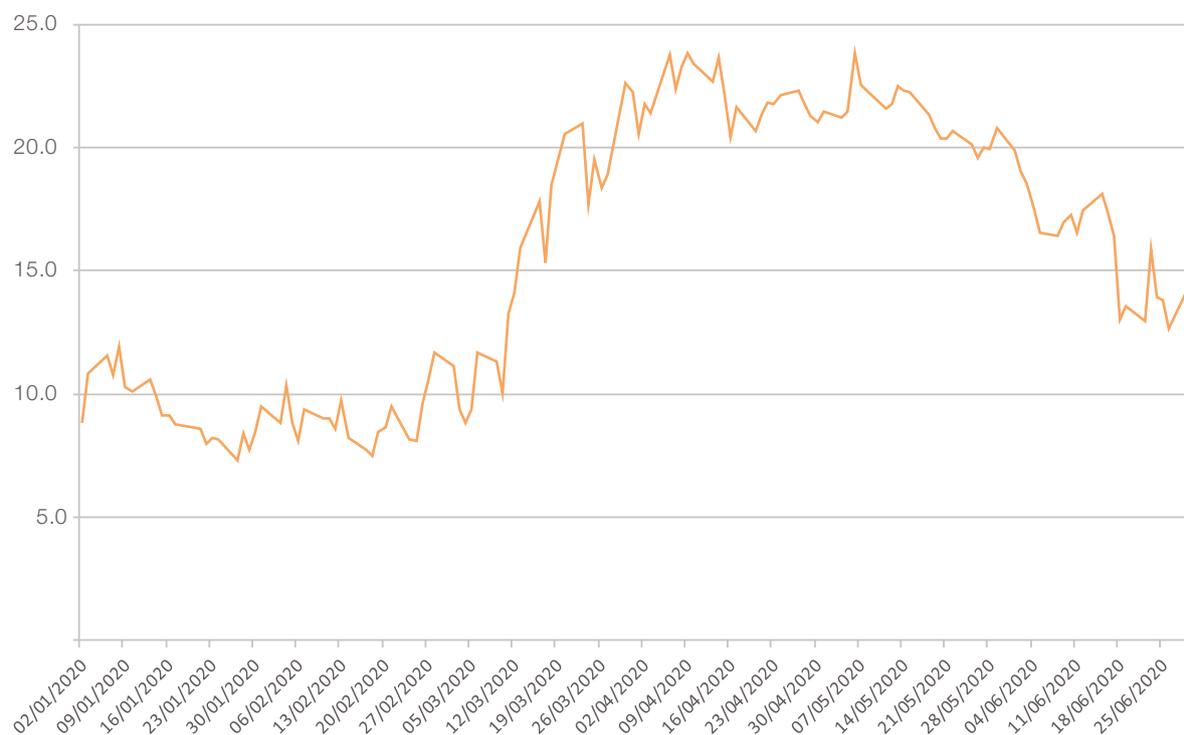
#### ♦ Exposition (mesure de la *Value at Risk*)

#### MESURE DE LA VAR RÉGLEMENTAIRE DE CRÉDIT AGRICOLE CIB AU COURS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2020

En millions d'euros	30.06.2020	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2019
Activité de taux	10,5	5,5	16,0	10,6	6,4
Activité sur actions	1,4	0,8	3,3	1,7	1,3
Activité de change	5,0	1,5	6,1	2,6	3,3
Activité Commodities	0,4	(0,0)	1,7	0,6	0,4
Activité de crédit	7,0	2,7	12,0	6,9	3,9
Compensation	(10,3)	(2,5)	(13,2)	(6,7)	(5,8)
Crédit Agricole CIB	14,0	7,3	23,8	15,6	9,5

#### ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DE LA VAR DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

#### ► VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020 (en millions d'euros)



La VaR réglementaire à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020 s'élève à 14 millions d'euros.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020 la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB évolue dans une fourchette plus large qu'au cours de l'année 2019, le maximum a été atteint à 23 millions d'euros le 9 avril 2020.

Dans un marché extrêmement volatil en raison de la crise du COVID-19, la VaR réglementaire de CACIB est impactée par les mouvements sans précédent des mois de mars/avril 2020. Les chocs observés au pic de la crise ainsi que les couvertures de xVA ont contribué à l'augmentation de la VaR. La diminution progressive en fin de période est expliquée principalement par la réduction des couvertures de xVA, conséquence de la réduction des assiettes.

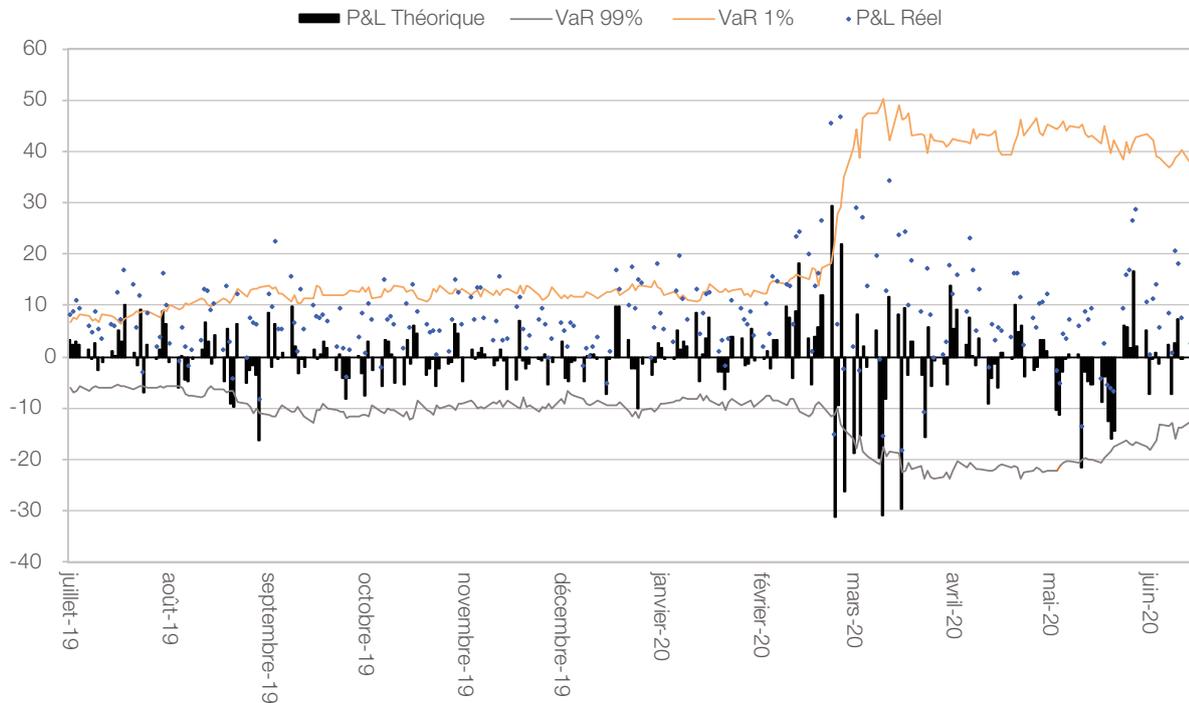
La moyenne sur le semestre de la VaR réglementaire est à 15,6 millions d'euros, en nette hausse par rapport à sa moyenne de l'année 2019 à 7 millions d'euros.

A fin juin, on relève sur un an glissant, 5 exceptions de Backtesting de la VaR avec des pertes théoriques - P&L théorique équivalent au P&L quotidien hors réserves et hors nouvelles opérations - supérieures à la VaR. Ces exceptions sont à considérer dans la détermination du montant de Fonds Propres.

Par ailleurs, six exceptions de Backtesting de la VaR réglementaire par rapport au P&L théorique ont été constatées sur le semestre. Toutefois, la publication d'une mise à jour de la « *Capital Requirements Regulation* » au Journal Officiel de l'Union Européenne à la fin juin nous permet d'exclure les exceptions au backtesting ajoutées de la VaR réglementaire relevées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2021, dans la mesure où elles ne sont pas induites par des problèmes de performance de modèle.

## BACKTESTING DE LA VAR

### ► Backtesting de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2020 (en millions d'euros)



## ◆ EXPOSITION SVaR

### MESURE DE LA VAR RÉGLEMENTAIRE STRESSÉE DE CRÉDIT AGRICOLE CIB AU COURS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2020

Conformément aux exigences du régulateur, la SVaR (*Stressed Value at Risk*) est produite à une fréquence hebdomadaire. La VaR stressée n'a pas connu d'évolution méthodologique significative au cours du premier semestre 2020.

Sur le premier semestre, le ratio VaR Stressée / VaR est compris dans une fourchette de ratios entre 0,8 à 2,4, plus étroite que celle du second semestre 2019. À fin juin 2020, le ratio VaR stressée / VaR s'élève à 1,3. Durant la période de crise, la VaR a été momentanément supérieure à la VaR Stressée prouvant que la SVaR est une bonne représentation de notre VaR placée dans les conditions les plus stressées.

#### ► VaR et VaR Stressée réglementaires de Crédit Agricole CIB au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020 (en millions d'euros)



#### ÉVOLUTION DE LA VAR STRESSÉE (99 %, 1 JOUR)

En millions d'euros	30.06.2020	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2019
VaR stressée	17	13	26	20	16

#### Autres indicateurs

#### ◆ EXIGENCE DE FONDS PROPRES LIÉS À L'IRC (INCREMENTAL RISK CHARGE)

En millions d'euros	30.06.2020	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2019
IRC	147	123	231	155	148

#### ◆ EXIGENCE DE FONDS PROPRES LIÉS À LA CVA

En millions d'euros	30.06.2020	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2019
CVA	398	277	458	366	272

#### ◆ EXIGENCE DE FONDS PROPRES LIÉS À LA PRUDENT VALUATION

En millions d'euros	30.06.2020	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2019
Prudent Valuation	653	653	901	808	746
dont au titre des Activités de Marché	305	305	569	451	348



## 5.3 GESTION DE BILAN - RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 175 à 178 du document de référence 2019 et n'ont pas connu d'évolution significative.

### RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

L'exposition du groupe Crédit Agricole CIB au risque de taux d'intérêt a été bien maîtrisée au cours du premier semestre 2020.

Les impasses de taux au 30 juin 2020 se détaillent comme suit et traduisent une exposition de la Banque à une hausse des taux US à l'horizon de 5 ans, et à une baisse des taux Euro sur toute la durée de vie de bilan :

En milliards d'euros	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Impasse moyenne Dollar US	(4,3)	(0,13)	+0,07
Impasse moyenne Euro	+144	+2,94	+0,22

La position de l'impasse de taux Euro sur la période 0-1 an au 30 juin 2020 a été particulièrement marquée par la mise en place des ressources TLTRO III de 15 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB dans le contexte de la crise sanitaire de Covid-19.

### RISQUES DE LIQUIDITÉ

À fin juin 2020, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques Centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit à 117 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB. Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit à 102 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB. Conformément à la demande du régulateur, ces éléments sont désormais publiés trimestriellement à compter du 31 mars 2018.

## 5.4 RISQUES OPÉRATIONNELS

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du document d'enregistrement universel 2019. Ils sont régis par le Texte de Gouvernance « Organisation et gouvernance des Contrôles Permanents de Crédit Agricole CIB », mis à jour le 19 avril 2019 et qui entérinait le rattachement hié-

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de Crédit Agricole CIB s'élève à 115 % à fin juin 2020. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### RISQUES DE CHANGE

La politique de gestion, de suivi et le contrôle du risque de change n'a pas significativement évolué sur le premier semestre 2019.

### RISQUES DE TAUX ET CHANGE

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (swaps de taux d'intérêt et opérations de change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie. Les trois types de couvertures (couverture de juste valeur, couverture de flux de trésorerie et couverture de l'investissement net en devise) sont décrits dans le document de référence 2019 en page 178.

Concernant la couverture de flux de trésorerie, en application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

En millions d'euros	30/06/2020			Total
	< 1 an	>1 à <5 ans	>= 5 ans	
Flux de trésorerie couverts (à payer)	49,6	144	25	218,6
Flux de trésorerie couverts (à recevoir)	7,4	25,3	28,2	60,9

## 5.5 ÉVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2019.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document, les seules évolutions se trouvent :

- au paragraphe « Bonds SSA », avant-dernier alinéa,
- au paragraphe « O'Sullivan and Tavera », deux derniers alinéas,
- au paragraphe « Intercontinental Exchange, Inc. (« ICE »), dernier alinéa.

### Faits exceptionnels et litiges

#### ◆ Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'oc-

tobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des pour-



suites pénales (*Deferred Prosecution Agreements*) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

#### ♦ Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (*Department of Justice*) et la CFTC (*Commodity Future Trading Commission*) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor. À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CACIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole

CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une motion *to dismiss* visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Le 14 juin 2019, les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (class action) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (*Singapore Interbank Offered Rate*) et SOR (*Singapore Swap Offer Rate*). Après avoir accepté une première motion *to dismiss* présentée par Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole SA de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices SIBOR et SOR ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposée à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

#### ♦ Banque Saudi Fransi

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) a reçu au cours de l'année 2018 une demande d'arbitrage présentée par Banque Saudi Fransi (BSF) devant la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Le litige portait sur l'exécution d'un contrat de services techniques entre BSF et Crédit Agricole CIB qui n'est plus en vigueur. BSF avait quantifié sa réclamation à 1 023 523 357,00 SAR en principal, soit la contre-valeur en euros d'environ 242 millions. Au cours du premier trimestre 2020, Crédit Agricole CIB et BSF ont signé un accord ayant pour effet de mettre un terme à la procédure d'arbitrage devant la CCI. Cet accord n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Crédit Agricole CIB.

#### ♦ Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication



des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019. Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « *motions to dismiss* » visant à rejeter cette plainte. La plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020.

À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes, procédures ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

#### ◆ O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O'Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US *Anti-Terrorism Act* et du *Justice Against Sponsors of Terrorism Act*. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US *Treasury*

*Department's Office of Foreign Assets Control*, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « *motion to dismiss* » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « O'Sullivan I ». Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le Tribunal n'a pas encore statué sur la requête.

#### ◆ Intercontinental Exchange, Inc. (« ICE »)

Le 15 janvier 2019, une action de groupe (« *Putnam Bank* ») a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'*US District Court Southern District of New-York*) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. (« ICE ») et de nombreuses banques dont Crédit Agricole SA, Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire (« *Livonia* ») a été introduite auprès de l'*US District Court Southern District of New-York* contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1<sup>er</sup> février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe (« *Hawai Sheet Metal Workers retirement funds* ») a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les demandeurs ont déposé une « *Consolidated Class Action Complaint* ».

Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une « *motion to dismiss* » visant à rejeter cette plainte consolidée.

Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la « *motion to dismiss* » des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

#### ◆ Dépendances éventuelles

Crédit Agricole Corporate & Investment Bank n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.



## 5.6 RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Par rapport au Document d'enregistrement universel au 31 décembre 2019, les principaux changements liés à la gestion des risques de non-conformité sont les suivants :

- CACIB a lancé un projet d'enracinement de la Culture Conformité (« *Embedded Compliance* ») visant à renforcer le dispositif de Conformité auprès des premières lignes de défense. Organisé en plusieurs chantiers, ce projet vise notamment à :
  - prendre des mesures en termes de gouvernance, notamment pour mieux ancrer la responsabilité des métiers (participation des métiers au Comité de Management de la Conformité, création du Comité des clients à haut risque de conformité, évolution de l'*Executive KYC Committee*, création d'une fonction de Correspondant métier au sein de la Conformité),
  - renforcer la culture conformité à travers des actions de formation et de communication, ciblant notamment la 1<sup>ère</sup> ligne de défense,
  - revoir le plan de contrôle KYC,

- une nouvelle équipe Projets Réglementaires Marchés vient renforcer le dispositif CPL ; elle est en charge de piloter les projets réglementaires de la Conformité relatifs aux activités de marché.

Le risque de non-conformité est défini comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect des dispositions relatives aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative, réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Un dispositif de contrôle de conformité, intégré au dispositif de contrôle permanent du groupe Crédit Agricole CIB, s'assure de la maîtrise de ces risques.

## 6. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III

**Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation* dit « CRR ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole CIB sont décrits dans la présente partie et dans la partie « Facteurs de risque et gestion des risques ».**

Bâle III s'articule autour de trois piliers :

- **le Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- **le Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la Banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie 3.2 : « Pilotage du capital économique ») ;
- **le Pilier 3** instaure de nouvelles normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit être plus détaillée concernant les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le groupe Crédit Agricole CIB a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les facteurs de risque, afin d'isoler les éléments répondant aux exigences prudentielles en matière de publication.

Le pilotage de la solvabilité du Groupe vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier en permanence que le Groupe dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques auxquels il est, ou pourrait être exposé compte tenu de ses activités, sécurisant ainsi l'accès du Groupe aux marchés financiers aux conditions souhaitées.

Pour la réalisation de cet objectif, le Groupe s'appuie sur un processus interne ICAAP (*Internal Capital Adequacy and Assessment Process*).

Le processus interne ICAAP est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires précisés ci-après (accords de Bâle, lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne, attentes prudentielles de la Banque centrale européenne). Il comprend en particulier :

- une gouvernance de la gestion du capital, adaptée aux spécificités du Groupe Crédit Agricole CIB et permettant un suivi centralisé et coordonné au niveau Groupe ;
- une mesure des exigences de capital réglementaire (Pilier 1) ;
- une mesure des exigences de capital économique, qui s'appuie sur le processus d'identification des risques et une quantification des exigences de capital selon une approche interne (Pilier 2) ;
- le pilotage du capital réglementaire, qui s'appuie sur des mesures prospectives, à court et à moyen terme, cohérentes avec les projections budgétaires, sur la base d'un scénario économique central ;
- le pilotage de stress tests ICAAP, qui visent à simuler la destruction de capital après trois ans de scénario économique adverse (cf. chapitre 5 – Gestion des risques, paragraphe : « Différents types de stress tests » du Document d'Enregistrement Universel 2019) ;
- le pilotage du capital économique (cf. partie 3.2 « Pilotage du capital économique ») ;
- et un dispositif d'ICAAP qualitatif qui formalise notamment les axes d'amélioration de la maîtrise des risques.

L'ICAAP est également un processus intégré en forte interaction avec les autres processus stratégiques du Groupe (*ILAAP : Internal Liquidity Adequacy and Assessment Process*, appétence au risque, processus budgétaire, plan de rétablissement, identification des risques...).

Outre la solvabilité, Crédit Agricole CIB pilote également les ratios de levier et de résolution (MREL & TLAC) pour son compte ou celle de sa contribution au groupe Crédit Agricole.

Enfin, les ratios de solvabilité majeurs font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein du Groupe (décrit dans le chapitre 5 – Gestion des risques - du Document d'Enregistrement Universel).



## KM1

Indicateurs clés au niveau Crédit Agricole CIB		30.06.2020 en m€
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	14 555
2	Fonds propres de catégorie 1 (CET1 + AT1)	20 153
3	Fonds propres totaux	24 021
<b>Actifs pondérés des risques (montants)</b>		
4	Total des actifs pondérés des risques (RWA)	132 381
<b>Ratios de solvabilité (en % des RWA)</b>		
5	Ratio CET1 (%)	11,0%
6	Ratio Tier 1 (%)	15,2%
7	Ratio Global (%)	18,1%
<b>Exigences additionnelles de fonds propres SREP (en % des RWA)</b>		
EU 7a	Exigence additionnelle SREP de CET1 (%)	1,5%
EU 7b	Exigence additionnelle SREP d'AT1 (%)	n/a
EU 7c	Exigence additionnelle SREP de Tier 2 (%)	n/a
EU 7d	Exigence totale de capital SREP (TSCR) (%)	1,5%
<b>Exigence globale de coussins de fonds propres (en % des RWA)</b>		
8	Coussin de conservation (%)	2,5%
EU 8a	Coussin de conservation lié aux risques macro-prudentiel ou systémique au niveau d'un Etat Membre (%)	n/a
9	Coussin contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,04%
EU 9a	Coussin pour risque systémique (%)	n/a
10	Coussin applicable aux établissements d'importance systémique mondiale (%)	n/a
EU 10a	Coussin applicable aux autres établissements d'importance systémique (%)	n/a
11	Exigence globale de coussins de fonds propres (%)	2,54%
EU 11a	Exigence globale de capital (OCR) (%)	7,88%
12	Capital CET1 disponible au-delà de l'exigence totale de capital SREP (TSCR) (%)	3,11%
<b>Ratio de levier</b>		
13	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier (LRE)	623 935
14	Ratio de levier (%)	3,26%
<b>Exigences additionnelles de fonds propres pour risque de levier excessif (en % de LRE)</b>		
EU 14a	Exigence additionnelle de CET1 pour risque de levier excessif (%)	n/a
EU 14b	Exigence additionnelle d'AT1 pour risque de levier excessif (%)	n/a
EU 14c	Exigence additionnelle de Tier 2 pour risque de levier excessif (%)	n/a
EU 14d	Exigence totale de capital SREP au titre du levier (%)	n/a
EU 14e	Coussin lié au ratio de levier	n/a
EU 14f	Exigence globale au titre du levier (%)	n/a
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)</b>		
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) (valeur pondérée - moyenne)	117 344
16	Total des sorties nettes de trésorerie (valeur ajustée)	97 289
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) (%)	120,61%
<b>Ratio de financement stable net (NSFR)</b>		
18	Financement stable disponible total	n/a
19	Financement stable requis total	n/a
20	Ratio NSFR (%)	n/a



## 6.1 PILOTAGE DU CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

### 6.1.1 Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Par ailleurs, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (*directive Capital Requirements Directive* dite CRD 4, directive, 2013/36/EU, transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 et règlement *Capital Requirement Regulation*, dit CRR, règlement 575/2013 ) et sont entrés en application le 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive européenne « Redressement et résolution des banques » ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD, directive 2014/59/EU) a été publiée le 12 juin 2014 pour application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le règlement européen « Mécanisme de Résolution Unique » ou *Single Resolution Mechanism Regulation* (dite SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 30 Juillet 2014 pour application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le paquet bancaire ont été publiés au Journal officiel de l'Union Européenne pour application progressive d'ici fin juin 2021 :

- BRRD 2 : Directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2014/59/EU
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le règlement (UE) N° 806/2014
- CRD 5 : Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2013/36/EU
- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le Règlement (UE) N° 575/2013

Les directives BRRD 2 et CRD 5 seront transposées en droit français. Les règlements CRR 2 et SRMR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate).

Le règlement 2020/873 dit 'Quick-Fix' a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020, venant amender les règlements 575/2013 ('CRR') et 2019/876 ('CRR2').

Dans le régime CRR 2/CRD 4 (dans l'attente de la transposition de CRD 5), quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio Tier 1 ;
- le ratio de fonds propres globaux ;
- le ratio de levier.

Ces ratios font l'objet d'un calcul phasé ayant pour objet de gérer progressivement : d'une part, la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées à la totalité des fonds propres jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et s'appliquent aux instruments de dette hybrides jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022), les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025), et les impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS9

A ce dispositif s'ajoute d'ores et déjà un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (G-SIB). Ce ratio de Total Loss Absorbing Capacity (TLAC) complète le suivi du ratio de résolution Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities (MREL) défini dans BRRD. Le groupe Crédit Agricole CIB n'a pas d'exigence propre de TLAC ou de MREL, cependant en tant que filiale du Groupe Crédit Agricole il contribue à ces ratios et rentre dans le dispositif de suivi et de pilotage mis en place par le groupe.

### 6.1.2 Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, « sous-consolidée ».

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, Crédit Agricole CIB a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

### 6.1.3 Périmètre prudentiel de supervision

#### Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle

Les entités comptablement consolidées mais exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont quelques entités ad hoc prudentiellement mises en équivalence. Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, conformément à la norme IFRS 11, restent prudentiellement consolidées par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2019.



► **Différence de traitement des participations entre périmètre comptable et périmètre prudentiel**

Type de participation	Traitement comptable	Traitement prudentiel Bâle III non phasé
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation par intégration globale générant une exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité financière détenues conjointement	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle.
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	Déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans des entités où la participation est supérieure à 10 %, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles. Déduction des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs.
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence Titres de participation dans les établissements de crédit	Déduction du CET1 de la valeur de mise en équivalence des entités où la participation est supérieure à 10 %, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles. Déduction des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs.
Participations < 10 % ayant une activité financière ou assurance	Titres de participation et titres disponibles à la vente	Déduction des instruments CET1, AT1 et T2 dans des entités où la participation est inférieure à 10 %, au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1.
Véhicules de titrisation de l'activité ABCP	Intégration globale	Pondération en risque de la valeur de mise en équivalence et des engagements pris sur ces structures (lignes de liquidité et lettres de crédit).



### 6.1.4 Dispositif d'ensemble

#### ♦ Capital planning

Le pilotage du capital réglementaire est réalisé dans le cadre d'un processus de planification nommé capital planning.

Le capital planning a pour objectif de fournir des projections de fonds propres et de consommation de ressources rares (emplois pondérés et bilan) sur l'horizon du Plan Moyen Terme en cours sur le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole CIB et sur sa contribution au groupe Crédit Agricole, en vue d'établir les trajectoires de ratios de solvabilité (CET1, Tier 1 et fonds propres globaux), de levier et de résolution (MREL et TLAC).

Il décline les éléments budgétaires de la trajectoire financière en y incluant les projets d'opérations de structure, les évolutions réglementaires comptables et prudentielles, ainsi que les effets modèles appliqués aux assiettes de risques. Il traduit également la politique d'émission (dette subordonnée et dette éligible TLAC) et de distribution au regard des objectifs de structure de capital définis en cohérence avec la stratégie du Groupe.

Il permet de déterminer les marges de manœuvre dont dispose le Groupe pour se développer. Il permet de veiller ainsi au respect des différentes exigences prudentielles, du seuil de restriction de distribution et sert au calcul du Montant Maximum distribuable tel que défini par le CRR pour les dettes Additional Tier 1. Il est également utilisé pour la fixation des différents seuils de risques retenus pour l'appétence au risque.

Le capital planning est présenté à diverses instances de gouvernance et fait l'objet d'une communication aux autorités compétentes, soit dans le cadre d'échanges réguliers, soit pour des opérations ponctuelles (par exemple des demandes d'autorisations).

#### ♦ Gouvernance

Chaque trimestre se tient le Comité Ressources rares, présidé par le Directeur général adjoint en charge des finances, auquel participent aussi le Directeur des risques, le Directeur du pilotage financier, le Directeur de la trésorerie et du financement ainsi que des représentants de Crédit Agricole S.A.

Ce comité a comme principales missions de :

- revoir les projections à court et moyen terme du groupe Crédit Agricole CIB en matière de solvabilité, de levier et de résolution ;
- valider les hypothèses structurantes impactant la solvabilité en cohérence avec le Plan à moyen terme ;
- fixer les règles de gestion et d'allocation du capital au sein du groupe entre les différents métiers de la banque ;
- décider les opérations de liability management (gestion de la dette subordonnée) ;
- échanger autour des sujets relatifs au capital économique ;
- prendre connaissance de l'actualité en matière de supervision et de réglementation ;
- étudier les problématiques pertinentes relatives aux filiales ;
- préparer les décisions à soumettre le cas échéant au Conseil d'administration.

### 6.1.5 Ratios de solvabilité

#### ♦ Au numérateur des ratios de solvabilité (cf. partie 3.1.6 « Définition des fonds propres »)

Bâle III définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

#### ♦ Au dénominateur des ratios de solvabilité (cf. partie 3.4 « Composition et évolution des emplois pondérés »)

Bâle III définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Ceux-ci sont détaillés ci-après.

Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- l'approche « Standard » qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche « Notations internes » (IRB – Internal Ratings Based) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement.

On distingue :

- l'approche « Notations internes fondation » selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
- l'approche « Notations internes avancées » selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en cas de défaut, maturité.

### EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES MINIMALES

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR). Le régulateur fixe en complément de façon discrétionnaire des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

#### ♦ Exigences minimales du Pilier 1

Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 est de 4,5 %. L'exigence minimale de Tier 1 phasé est de 6 % et l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 %.



► **Exigences minimales sur la base des informations connues à fin juin 2020**

<b>Exigence minimale de Pilier 1</b>	
CET1	4,50%
Tier 1	6,00%
Fonds Propres Totaux	8,00%

♦ **Exigences minimales au titre du Pilier 2**

Crédit Agricole CIB a été notifié en 2017 par la Banque centrale européenne (BCE) des nouvelles exigences de capital applicables suite aux résultats du Processus de revue et d'évaluation de supervision « SREP ».

Depuis 2017, la BCE a fait évoluer la méthodologie utilisée, en découpant l'exigence prudentielle en 2 parties :

- une exigence Pilier 2 ou « Pillar 2 Requirement » (P2R). Cette exigence s'applique à tous les niveaux de fonds propres; le non-respect de cette exigence entraîne automatiquement des restrictions de distributions (coupons de dette super subordonnée, dividendes, rémunérations variables). En conséquence, cette exigence est publique.

Depuis le 12 mars 2020 et compte tenu des impacts de la crise du Covid-19, la Banque Centrale Européenne a anticipé l'entrée en application de l'article 104a de CRD 5 et autorise les établissements sous sa supervision à utiliser des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 pour remplir leur exigence additionnelle de capital au titre du P2R. Au total, le P2R peut désormais être couvert par 75% de fonds propres Tier 1 dont a minima 75% de CET1.

- une recommandation Pilier 2 ou « Pillar 2 Guidance » (P2G). À ce stade, cette exigence n'a pas de caractère public.

Au 30 juin 2020, Crédit Agricole CIB doit respecter un ratio CET1 consolidé minimum (incluant les exigences au titre du Pilier 1, du Pilier 2 R, du coussin de conservation des fonds propres et du coussin contracyclique) d'au moins 7,88%.

**EXIGENCE GLOBALE DE COUSSINS DE FONDS PROPRES ET SEUIL DE RESTRICTIONS DE DISTRIBUTION**

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019) ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de l'établissement étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- les coussins pour risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB ou EISm, entre 0 % et 3,5 %) ; ou pour les autres établissements d'importance systémique (A-EIS, entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le plus élevé qui s'applique. Seul le groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, phasé à 0,75% en 2018. Le groupe Crédit Agricole CIB n'est pas soumis à ces exigences.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique se sont appliqués par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (75 % du coussin demandé en 2018, 100% en 2019).

À ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans 6 pays par les autorités nationales compétentes. De nombreux pays ont relâché leur exigence de coussin contracyclique suite à la crise du COVID-19. En ce qui concerne les expositions françaises, le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) a porté ce taux de 0,25% à 0% le 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions portées par le Groupe dans les pays ayant maintenu leur exigence, le taux de coussin contracyclique du Groupe au 30 juin 2020 s'élève à 0,04 %.

Ces coussins doivent être couverts par du CET1.



## ► Détail du calcul du coussin contracyclique à fin juin 2020

30.06.2020												
En millions d'euros	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Exigences de fonds propres						Taux de coussin de fonds propres contracyclique (%) 30.06.2020	Taux de coussin de fonds propres contracyclique projeté (%) 30.06.2021 **
	Approche standard	Approche notations internes	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions générales de crédit	Expositions du portefeuille de négociation	Expositions de titrisation	Total	Répartition par pays (%)			
Norvege		1 244			35			35	0,504%		0,01%	0,005%
Hong kong	591	4 507			144			144	2,069%		0,02%	0,021%
Republique Tchèque		177			5			5	0,073%		0,00%	0,001%
Slovaquie		1							0,001%		0,00%	0,000%
Bulgarie		19							0,005%		0,00%	0,000%
Luxembourg	298	10 775			240			240	3,456%		0,01%	0,017%
Autres pays *	11 707	203 503	154	1 835	5 599	159	767	6 525	93,892%		0,00%	0,000%
<b>Total</b>	<b>12 596</b>	<b>220 226</b>	<b>154</b>	<b>1 835</b>	<b>6 023</b>	<b>159</b>	<b>767</b>	<b>6 950</b>	<b>100,000%</b>		<b>0,04%</b>	<b>0,044%</b>

\* Pour lesquels aucun niveau de coussin contracyclique n'a été défini par l'autorité compétente

\*\* Le taux de coussin de fonds propres contracyclique projeté au 30/06/2021 est obtenu par application des taux de coussin connus à ce jour et applicables au plus tard dans 12 mois, à la répartition des exigences de fonds propres par pays du 30/06/2020.



► **Exigences au titre du coussin contracyclique (en millions d'euros) (CCYB2)**

Exigences au titre du coussin contracyclique	30.06.2020	31.12.2019
Montant total d'exposition du risque	132 381	120 474
Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement	0,040%	0,188%
<b>Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement</b>		

► **En résumé**

Exigence globale de coussins de fonds propres	30.06.2020	31.12.2019
Coussin de conservation phasé	2,50%	2,50%
Coussin systémique phasé	0,00%	0,00%
Coussin contra-cyclique	0,04%	0,19%
<b>Exigence globale de coussins de fonds propres</b>	<b>2,54%</b>	<b>2,69%</b>

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD 4) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD), somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions, vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et fonds propres totaux.

Avec la mise en application anticipée de l'article 104a de CRD 5, le P2R peut désormais être couvert par 75% de fonds propres Tier 1 dont a minima 75% de CET1. Ainsi, l'exigence CET1 de Crédit Agricole CIB a baissé de 66bp à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

	Exigence SREP CET1	Exigence SREP Tier 1	Exigence globale de capital
<b>Exigence minimale de Pilier 1</b>	<b>4,500%</b>	<b>6,000%</b>	<b>8,000%</b>
Exigence de Pilier 2 (P2R)	0,840%	0,840%	0,840%
Coussin de conservation	2,500%	2,500%	2,500%
Coussin systémique	0,000%	0,000%	0,000%
Coussin contracyclique	0,040%	0,040%	0,040%
<b>Exigence SREP (a)</b>	<b>7,880%</b>	<b>9,670%</b>	<b>12,940%</b>
<b>31.12.19 Ratios de solvabilité phasés (b)</b>	<b>11,0%</b>	<b>15,2%</b>	<b>18,2%</b>
Distance à l'exigence SREP (b-a)	311 pb	555 pb	611 pb
<b>Distance au seuil de déclenchement du MM</b>	<b>311 pb (4,3 Md€)</b>		

Au 30 juin 2020, le groupe Crédit Agricole CIB dispose d'une marge de sécurité de 311 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit environ 4,3 milliards d'euros de capital CET1.

◆ **Exigence globale de capital**

Au final, après prise en compte des exigences au titre du Pilier 1, de celles au titre du Pilier 2 et de l'exigence globale de coussins de fonds propres, l'exigence de fonds propres SREP ressort comme suit :

Exigence de fonds propres SREP	30.06.2020	31.12.2019
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R)	1,50%	1,50%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,54%	2,69%
<b>Exigence de CET1</b>	<b>7,88%</b>	<b>8,69%</b>
AT1	1,50%	1,50%
Tier 2	2,00%	2,00%
<b>Exigence globale de capital</b>	<b>12,04%</b>	<b>12,19%</b>

Le groupe Crédit Agricole CIB doit en conséquence respecter au 30 juin 2020 un ratio CET1 minimum de 7,88%. Ce niveau inclut les exigences au titre du Pilier 1, du Pilier 2 (P2R), du coussin de conservation des fonds propres et du coussin contracyclique (d'après les décisions connues à ce jour).

La notification reçue par le groupe Crédit Agricole S.A. en décembre 2019 a confirmé ces exigences.

◆ **Ajustements au titre du Pilier 2**

Les tableaux et éléments chiffrés ci-après tiennent compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne ; ceux-ci portent à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).

A ce titre, par rapport aux déclarations réglementaires faites au titre du Pilier 1, une déduction supplémentaire de 180 millions d'euros a été portée sur le CET1 ; corollairement, les emplois pondérés ont été ajustés à la baisse pour 180 millions d'euros au 30 juin 2020.



## 6.1.6 Définition des fonds propres

### 6.1.6.1 FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (TIER 1)

Ils comprennent le Common Equity Tier 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

#### ♦ Common Equity Tier 1 (CET1)

Il comprend :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires éligibles, qui font l'objet d'un écrêtement, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtement correspond à l'excédent de fonds propres nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale ; il s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
  - les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat ;
  - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition ;
  - la prudent valuation (évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle consistant en l'ajustement du montant des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle visant à déduire éventuellement des corrections de valeur) ;
  - la déduction des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables ;
  - la déduction des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (expected loss - « EL ») ;
  - la déduction des instruments de CET1 détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (investissements non importants) au-delà d'une limite de franchise de 10 % des fonds propres CET1 ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
  - la déduction des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
  - la déduction des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
  - les ajustements demandés par le superviseur au titre du Pilier 2 (engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de Résolution Unique et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution).

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité ; notamment dans le cas où les instruments émis par un établissement installé dans l'Union Européenne relèvent d'un droit de pays tiers, ceux-ci doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) de façon à être pleinement éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres (CET1, AT1, Tier 2).

#### ♦ Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

### FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 ÉLIGIBLES SOUS BÂLE III EN NON PHASÉ

Ils comprennent :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 ou « AT1 ») éligibles sous Bâle 3 qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur valeur nominale. Une totale flexibilité des paiements est exigée : interdiction des mécanismes de rémunération automatique et/ou suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Au 30 juin 2020, le ratio CET1 de Crédit Agricole CIB s'établit à 10,99 %. Ainsi, les fonds propres CET1 représentent un coussin en capital de 8 milliards d'euros par rapport aux seuils d'absorption des pertes.

Au 30 juin 2020, aucune restriction sur le paiement des coupons n'est applicable ;

- les déductions correspondant à des détentions directes d'instruments AT1 (dont market making) ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment ;
- les éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont intérêts minoritaires éligibles en AT1).

### FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 ÉLIGIBLES EN PHASÉ

Pendant la phase transitoire, le montant de Tier 1 retenu dans les ratios correspond à la somme :

- des fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous CRR 2 (AT1) ;
- des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles CRR émis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du Tier 1 non éligible CRR émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, égale au minimum :
  - du montant prudentiel des instruments de Tier 1 non éligibles en date de clôture (post calls éventuels, rachats, etc.) ;
  - de 20 % (seuil pour l'exercice 2020) du stock de Tier 1 existant au 31 décembre 2012, qui s'élevait à 4 691 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 938 millions d'euros.

Le montant de Tier 1 dépassant ce seuil prudentiel est intégré au Tier 2 phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au Tier 2.



## ► Titres super-subordonnés et actions de préférence au 30 juin 2020

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devises	Dates de Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Règles transitoires CRR	Éligibilité CRR (O/N)	Conditions de suspension du coupon	Condition de <i>write down</i>	Montant prudentiel au 30.06.2020 En millions d'euros <sup>1</sup>	Montant prudentiel au 31.12.2019 En millions d'euros <sup>1</sup>
<b>Titres super-subordonnés</b>												
Crédit Agricole CIB	21/12/05	85	USD	27/02/2016 puis annuel	Libor12M+150 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survénance d'un événement prudentiel	76	76
Crédit Agricole CIB	28/09/07	1 000	USD	27/02/2018 puis annuel	Libor12M+252 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survénance d'un événement prudentiel	890	893
Crédit Agricole CIB	19/03/04	500	USD	27/02//2014 puis annuel	5,81% puis à compter du 01/01/2014 Libor12M+170 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survénance d'un événement prudentiel		447
Crédit Agricole CIB	04/05/04	470 <sup>2</sup>	USD	01/01/2014 puis annuel	6,48% puis à compter du 01/01/2014 Libor12M+156 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survénance d'un événement prudentiel	178	179
Crédit Agricole CIB	16/11/15	600	EUR	23/12/2020 puis trimestriel	Euribor3M+679,5 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survénance d'un événement prudentiel	600	600
Crédit Agricole CIB	16/11/15	600	EUR	23/12/2022 puis trimestriel	Euribor3M+670,5 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survénance d'un événement prudentiel	600	600
Crédit Agricole CIB	16/11/15	600	EUR	23/12/2025 puis trimestriel	Euribor3M+663 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survénance d'un événement prudentiel	600	600
Crédit Agricole CIB	09/06/16	720	USD	23/06/2026 puis trimestriel	Libor3M+686 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survénance d'un événement prudentiel	641	643
Crédit Agricole CIB	27/06/18	500	EUR	27/06/2028 puis trimestriel	Euribor3M+535 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survénance d'un événement prudentiel	500	500
Crédit Agricole CIB	24/09/18	500	EUR	24/09/2028 puis trimestriel	Euribor3M+485 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survénance d'un événement prudentiel	500	500
Crédit Agricole CIB	26/02/19	470	USD	26/08/24	Euribor3M+475 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survénance d'un événement prudentiel	418	420
Crédit Agricole CIB	18/06/19	300	EUR	18/06/24	Euribor3M+488 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survénance d'un événement prudentiel	300	300
Crédit Agricole CIB	27/01/20	500	EUR	27/01/30	Euribor3M+390 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survénance d'un événement prudentiel	500	
<b>Total</b>											<b>5 804</b>	<b>5 757</b>

<sup>1</sup> Montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle 3. L'application de cette clause fait que le total des TSS et AP non éligibles CRR retenus en fonds propres Tier 1 s'élève à 938 millions d'euros.

<sup>2</sup> Cette émission a fait l'objet d'un remboursement partiel à hauteur de 270 millions de dollars au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

NB : la totalité du Tier 1 est éligible à la clause de maintien des acquis jusqu'à la date de step-up pour les titres innovants ou jusqu'à la date de limite de reconnaissance prévue dans les textes officiels.



### 6.1.6.2 FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (TIER 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans ; les incitations au remboursement anticipé sont interdites ; ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- la clause de maintien des acquis qui est la même que celle exposée pour la dette AT1 ci-dessus en phasé ;
- les déductions correspondant à des détentions directes d'instruments Tier 2 (dont market making) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment, majoritairement du secteur des assurances (les créances subordonnées bancaires n'étant pas éligibles pour la plus grande partie) ;
- les déductions éventuelles de détention d'instruments éligibles émis par des établissements d'importance systémique (afin d'éviter une double comptabilisation des engagements aux fins de l'exigence de ratio TLAC, les établissements d'importance systémique doivent déduire leur détentions d'instruments d'engagements éligibles émis par d'autres établissements d'importance systémique ; ces détentions doivent être déduites d'abord des engagements éligibles de l'établissement, puis dans la mesure où ceux-ci ne sont pas en quantité suffisante, des instruments de fonds propres de catégorie 2) ;

- les éléments de fonds propres Tier 2 ou autres déductions (dont intérêts minoritaires éligibles en Tier 2).

Le montant de Tier 2 retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n°575/2013 tel que modifié par le CRR n°2019/876 (CRR 2). Pendant la phase transitoire, le montant de Tier 2 retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du Tier 2 éligible CRR 2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du Tier 2 non éligible CRR émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, égale au minimum :
  - du montant prudentiel des titres Tier 2 non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres Tier 1 en excédent par rapport au seuil de 20 % (seuil pour l'exercice 2020) des titres Tier 1 non éligibles,
  - de 20 % (seuil pour 2020) du stock de Tier 2 non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 ; le stock de Tier 2 non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 774 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 155 millions d'euros.

Par souci de lisibilité, les tableaux des titres subordonnés à durée indéterminée, des titres participatifs et des titres subordonnés remboursables au 30 juin 2020 sont présentés dans le Pilier 3, disponible sur le site Web : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.

#### ► Titres subordonnés à durée indéterminée

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel	Éligibilité CRR (O/N)	Montant prudentiel au 30.06.2020	Montant prudentiel au 31.12.2019
									En millions d'euros	En millions d'euros
<b>Titre subordonnés à durée indéterminée</b>										
Crédit Agricole CIB	12/08/1998	30,49	EUR	12/08/2003 puis à tout moment	Euribor3M	N	T2	N	30	30
<b>Total</b>									<b>30</b>	<b>30</b>

#### ► Emprunts subordonnés

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Date d'échéance	Devise	Dates de Non-Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel	Éligibilité CRD4 (O/N)	Montant prudentiel au 30.06.2020	Montant prudentiel au 31.12.2019
										En millions d'euros	En millions d'euros
<b>Emprunts subordonnés</b>											
Crédit Agricole CIB	26/03/2015	1 700	15/03/2025	USD	15/03/2020 puis trimestriel	Libor 3M+ 252 bps	N	T2	0		1 519
Crédit Agricole CIB	20/06/2016	750	20/06/2026	EUR		Euribor 3M+ 255 bps	N	T2	0	750	750
Crédit Agricole CIB	07/11/2016	500	07/11/2026	EUR	07/11/2021 puis trimestriel	Euribor 3M+ 212,2 bps	N	T2	0	500	500
Crédit Agricole CIB	13/02/2018	250	14/02/2028	EUR		Euribor 3M+ 111 bps	N	T2	0	250	250
Crédit Agricole CIB	25/03/2019	250	25/03/2029	EUR		Euribor 3M+ 168,35 bps	N	T2	0	250	250
Crédit Agricole CIB	13/01/2020	1 000	14/01/2030	USD		Libor-3M+159.35bps	N	T2	0	890	
Crédit Agricole CIB	17/01/2020	92	24/01/2035	EUR	24/01/30	Euribor-3M+127bps	N	T2	0	92	
Crédit Agricole CIB	07/02/2020	570	12/02/2030	EUR	12/02/2025 puis trimestriel	Euribor-3M+132.5bps	N	T2	0	570	
<b>Total</b>										<b>3 302</b>	<b>3 269</b>



### 6.1.6.3 DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 4 (dans l'attente de la transposition de CRD 5), des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, notamment l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1<sup>er</sup> janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres en Bâle 2 et qui ne sont plus éligibles en tant que fonds propres du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis ; tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ; les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions faire l'objet de clauses de grand père. Conformément à cette clause, ces instruments sont progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015, etc. La partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

CRR 2 est venu compléter ces dispositions en introduisant une clause de maintien des acquis : les instruments non éligibles émis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 27 juin 2019 restent éligibles en dispositions transitoires jusqu'au 28 juin 2025.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 1* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- des fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous CRR 2 (AT1) ;
- des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 1* non éligible CRR émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, égale au minimum :
  - du montant prudentiel des instruments de *Tier 1* non éligibles en date de clôture (post calls éventuels, rachats, etc.), de 20 % (seuil réglementaire pour l'exercice 2020) du stock de *Tier 1* existant au 31 décembre 2012, qui s'élevait à 4 691 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 938 millions d'euros,
  - le montant de *Tier 1* dépassant ce seuil prudentiel est intégré au *Tier 2* phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au *Tier 2*.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du *Tier 2* éligible CRR 2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 2* non éligible CRR émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, égale au minimum :
  - du montant prudentiel des titres *Tier 2* non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 20 % (seuil pour l'exercice 2020) des titres *Tier 1* non éligibles,
  - de 20 % (seuil pour 2020) du stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 ; le stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 774 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 155 millions d'euros.

Enfin le règlement 'Quick Fix' du 26 juin 2020 est venu étendre jusqu'en 2024 les dispositions transitoires prévues par le CRR relatives à la prise en compte dans les ratios de solvabilité des impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS9. Crédit Agricole CIB n'avait pas opté pour cette disposition lors de la 1<sup>ère</sup> application d'IFRS9 en 2018. Ce choix a été maintenu au 30 juin 2020 suite à la publication du règlement Quick Fix.



**6.1.6.4 FONDS PROPRES PRUDENTIELS SIMPLIFIÉS AU 30 JUIN 2020****► Ratios de solvabilité**

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020		31.12.2019	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capital et réserves part du groupe <sup>1</sup>	17 150	17 150	17 103	17 103
(+) Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (avance d'actionnaires)				
(+) Intérêts minoritaires éligibles <sup>1</sup>	115	115	96	96
(-) Prudent valuation	(653)	(653)	(746)	(746)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(1 437)	(1 437)	(1 407)	(1 407)
(-) Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(34)	(34)	(17)	(17)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(9)	(9)	(11)	(11)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles				
Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important	188	188	189	189
Impôts différés déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	355	355	366	366
Utilisation de la franchise de 10 % (individuellement pour les instruments CET1 d'entités du secteur financier d'une part et les impôts différés d'autre part)	1 456	1 456	1 461	1 461
(-) Traitement par transparence des OPCVM	(6)	(6)	(6)	(6)
Autres éléments du CET1	(571)	(571)	(398)	(398)
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>14 555</b>	<b>14 555</b>	<b>14 613</b>	<b>14 613</b>
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1	4 649	4 649	4 149	4 149
Instruments de capital AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	938		1 407	
Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1				
Autres éléments du Tier 1	10	10	14	14
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>5 598</b>	<b>4 659</b>	<b>5 570</b>	<b>4 163</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>20 153</b>	<b>19 215</b>	<b>20 184</b>	<b>18 776</b>
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres Tier 2	3 302	3 302	3 269	3 269
Instruments de capital non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	209		209	
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	411	411	365	365
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2				
Autres éléments du Tier 2	(54)		8	
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	<b>3 868</b>	<b>3 713</b>	<b>3 851</b>	<b>3 634</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX</b>	<b>24 021</b>	<b>22 928</b>	<b>24 035</b>	<b>22 410</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDERES</b>	<b>132 381</b>	<b>132 381</b>	<b>120 474</b>	<b>120 474</b>
RATIO CET1	10,99%	10,99%	12,13%	12,13%
RATIO TIER 1	15,22%	14,51%	16,75%	15,58%
RATIO GLOBAL	18,15%	17,32%	19,95%	18,60%

<sup>1</sup> Ce poste est détaillé dans le tableau ci-dessous de passage des capitaux propres aux fonds propres

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 14,6 milliards d'euros au 30 juin 2020, stables par rapport à la fin de l'exercice 2019.

Les événements ayant impacté le CET1 au cours de l'année 2019 du 1<sup>er</sup> semestre 2020 concernent principalement le résultat intermédiaire conservé de l'année 2020 pour +0,2 milliard d'euros, l'évolution des réserves statutaires à hauteur de +0,2 milliard d'euros (dont -0,1 G€ correspondant à l'évolution du cours de bourse de la BSF, -0,1 G€ correspondant au paiement des coupons des instruments AT1 du 1<sup>er</sup> semestre et +0,4 G€ lié à des éléments faisant l'objet d'un filtre prudentiel – spread émetteur, réserve cash flow hedge), la baisse de la déduction au titre de la prudent valuation (+0,1 G€), et l'évolution des éléments filtrés et déduits des fonds propres pour -0,5 milliard d'euros (dont -0,4 milliard d'euros au titre du spread émetteur et de la réserve cash flow hedge, et -0,1 milliard d'euros pour les autres déductions).

Pour mémoire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il n'y plus de dispositions transitoires applicables aux éléments du CET1.

Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) non phasés s'élèvent à 19,2 milliards d'euros au 30 juin 2020 et sont en hausse de 0,4 milliard d'euros comparés à ceux du 31 décembre 2019, tandis que ceux phasés atteignent 20,2 milliards d'euros, stables par rapport au 31 décembre 2019. Ils incluent le CET1 décrit ci-dessus ainsi que l'Additional Tier 1 qui évolue comme suit :

- le montant des titres hybrides retenus en fonds propres de catégorie 1 éligibles à Bâle III s'élève à 4,7 milliards d'euros, en hausse de 0,5 milliard d'euros sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020 ;

- la totalité du stock antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est, quant à lui, non éligible en non phasé. En phasé, la clause de maintien des acquis permet de retenir un montant de dette correspondant à un maximum de 20 % du stock au 31 décembre 2012. Le montant de ces titres « grand-fatherés » baisse principalement du fait d'un remboursement anticipé intervenu au début de l'année 2020 et de l'amortissement du stock « grand-fatherés » : le montant du stock résiduel bénéficiant du maintien des acquis est, au 30 juin 2020, supérieur de 0,2 milliard d'euros à l'assiette maximale reconnue, du fait de la réduction de cette dernière. Les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) non phasés, à 3,7 milliards d'euros, sont en hausse de 0,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2019 :

- les titres hybrides retenus en fonds propres de catégorie 2 éligibles à Bâle III s'élèvent à 3,3 milliards d'euros, stables ;
- l'excès de provision par rapport aux pertes attendues selon l'approche notations internes et les ajustements pour risque de crédit général brut des effets fiscaux selon l'approche standard s'élève à 0,4 milliard d'euros au 30 juin 2020, stable par rapport au 31 décembre 2019.

Au total, les fonds propres globaux non phasés s'élèvent au 30 juin 2020 à 22,9 milliards d'euros, soit une hausse de 0,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2019. Les fonds propres globaux phasés s'élèvent, quant à eux, à 24 milliards d'euros, stables par rapport au 31 décembre 2019.

### 6.1.6.5 ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES AU PREMIER SEMESTRE 2020

En millions d'euros	Flux en Phasé
	30.06.2020 vs 31.12.2019
<b>Fonds propres Core Tier One au 31.12.2019</b>	<b>14 613</b>
Augmentation de capital et réserves (y compris paiement du dividende en actions)	170
Remboursement capital <sup>1</sup>	
Résultat de l'exercice avant distribution	672
Prévision de distribution de dividendes	(511)
Distribution dividende exceptionnel	
Acompte payé sur dividendes à distribuer	
Plus et moins-values latentes sur titres disponibles à la vente et autres gains et pertes latents	(345)
Prudent valuation	94
Intérêts minoritaires	20
Variations du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(29)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	2
Ajustements prudentiels <sup>2</sup>	(131)
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 au 30.06.2020</b>	<b>14 555</b>
<b>Fonds propres additionnels de base au 31.12.2019</b>	<b>5 570</b>
Emissions	500
Remboursements	(469)
Ajustements prudentiels	(4)
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 30.06.2020</b>	<b>5 598</b>
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>20 153</b>
<b>Fonds propres complémentaires au 31.12.2019</b>	<b>3 851</b>
Emissions et écarts de change sur le stock de dette	1 552
Remboursements et écarts de change sur le stock de dette	(1 519)
Ajustements prudentiels y compris amortissements <sup>3</sup>	(16)
<b>Fonds propres de catégorie 2 au 30.06.2020</b>	<b>3 868</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX AU 30.06.2020</b>	<b>24 021</b>

<sup>1</sup> Remboursement de capital : avance d'actionnaires.

<sup>2</sup> La variation correspond aux écarts de change.

<sup>3</sup> Un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance.



### 6.1.6.6 TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

	30.06.2020		31.12.2019	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
<i>En millions d'euros</i>				
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE) <sup>1</sup></b>	<b>22 864</b>	<b>22 864</b>	<b>22 033</b>	<b>22 033</b>
Distribution de résultat anticipée sur résultat N				
Acompte payé sur dividende à distribuer				
Distribution dividende exceptionnel				
Non prise en compte en prudentiel du résultat de l'exercice en cours	(511)	(511)	(511)	(511)
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi même sur produits structurés filtrés	67	67	136	136
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi même sur dérivés filtrés	(586)	(586)	(310)	(310)
Gains - pertes latents sur opérations de couverture de flux trésorerie filtrés				
Traitement transitoire des gains et pertes latents				
Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(4 649)	(4 649)	(4 149)	(4 149)
Autres retraitements prudentiels	(36)	(36)		
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>17 150</b>	<b>17 150</b>	<b>17 103</b>	<b>17 103</b>
Intérêts minoritaires comptable	115	115	96	96
(-) éléments non reconnus en prudentiel	(115)	(115)	(96)	(96)
(-) actions de préférence				
(-) éléments non reconnus en prudentiel				
Intérêts minoritaires				
Autres instruments de capitaux propres				
Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(1 437)	(1 437)	(1 407)	(1 407)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(34)	(34)	(17)	(17)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(9)	(9)	(11)	(11)
Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles				
(-) Traitement par transparence des OPCVM	(6)	(6)	(6)	(6)
Anticipation "prudent valuation"	(653)	(653)	(746)	(746)
Ajustements transitoires sur dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier				
Autres éléments du CET1	(456)	(456)	(398)	(398)
<b>TOTAL CET1</b>	<b>14 555</b>	<b>14 555</b>	<b>14 613</b>	<b>14 613</b>
Instruments de fonds propres AT1 (y compris actions de préférence)	5 587	4 649	5 557	4 149
Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1				
Ajustements transitoires, autres déductions et intérêts minoritaires	10	10	14	14
Autres éléments de Tier 1				
<b>Total Additional Tier 1</b>	<b>5 598</b>	<b>4 659</b>	<b>5 570</b>	<b>4 163</b>
<b>TOTAL TIER 1</b>	<b>20 153</b>	<b>19 215</b>	<b>20 184</b>	<b>18 776</b>
Instruments de fonds propres Tier 2	3 511	3 302	3 478	3 269
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	411	411	365	365
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard				
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2				
Ajustements transitoires, autres déductions et intérêts minoritaires	(54)		8	
Autres éléments de Tier 2				
<b>TOTAL TIER 2</b>	<b>3 868</b>	<b>3 713</b>	<b>3 851</b>	<b>3 634</b>
<b>Participations et investissements dans les entreprises d'assurance</b>				
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX</b>	<b>24 021</b>	<b>22 928</b>	<b>24 035</b>	<b>22 410</b>

<sup>1</sup> Information couverte par l'opinion des Commissaires aux comptes.



## 6.1.7 Autres ratios

### 6.1.7.1 RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre

entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 27 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier devient une exigence minimale de Pilier 1, dont le niveau a été fixé à 3%, applicable à compter du 28 juin 2021.

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 au moins une fois par an ; les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

#### ► Ratio de levier - Déclaration commune (LRCOM-T)

En millions d'euros

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
<b>Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)</b>		
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	364 128
2	Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1	(2 952)
<b>3</b>	<b>TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (DÉRIVÉS, SFT ET ACTIFS FIDUCIAIRES EXCLUS) (SOMME DES LIGNES 1 ET 2)</b>	<b>361 176</b>
<b>Expositions sur dérivés</b>		
4	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	17 614
5	Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	33 244
EU-5a	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	
6	Sûretés fournies pour des dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	4 351
7	Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés	(28 712)
8	Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client	
9	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	13 943
10	Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus	(5 999)
<b>11</b>	<b>TOTAL DES EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS (SOMME DES LIGNES 4 À 10)</b>	<b>34 439</b>
<b>Expositions sur SFT</b>		
12	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	259 279
13	Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts	(145 740)
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT	2 767
EU-14a	Dérogation pour SFT : Exposition au risque de crédit de la contrepartie conformément à l'article 429 ter, paragraphe 4, et à l'article 222 du règlement (UE) n° 575/2013	
15	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	
EU-15a	Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT compensées par le client	
<b>16</b>	<b>TOTAL DES EXPOSITIONS SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SOMME DES LIGNES 12 À 15A)</b>	<b>116 306</b>
<b>Autres expositions de hors bilan</b>		
17	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	214 645
18	Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents	(85 387)
<b>19</b>	<b>AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN (SOMME DES LIGNES 17 ET 18)</b>	<b>129 257</b>
<b>Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du règlement (UE) no 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)</b>		
EU-19a	Expositions intragroupe exemptées (sur base individuelle) au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)	(17 244)
EU-19b	Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)	
<b>Fonds propres et mesure de l'exposition totale</b>		
20	FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	20 333
<b>21</b>	<b>MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (SOMME DES LIGNES 3, 11, 16, 19, EU-19A ET EU-19B)</b>	<b>623 935</b>
<b>Ratio de levier</b>		
22	RATIO DE LEVIER	3,26%
<b>Choix en matière de dispositions transitoires et montant des actifs fiduciaires décomptabilisés</b>		
EU-23	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire
EU-24	Montant des actifs fiduciaires décomptabilisés au titre de l'article 429, paragraphe 11, du règlement (UE) n° 575/2013	



► **Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (LRSUM-T)**

<i>En millions d'euros</i>		<b>Montant applicable</b>
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	631 396
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	(7 171)
3	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du règlement (UE) n° 575/2013	
4	Ajustements pour instruments financiers dérivés	(112 121)
5	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	2 769
6	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	129 257
EU-6a	Ajustement pour expositions intragroupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013	(17 244)
EU-6b	Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013	
7	Autres ajustements	(2 952)
<b>8 MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER</b>		<b>623 935</b>

Les éléments qualitatifs (LRQua) demandés par le Règlement d'exécution (UE) 2016/200 du 15 février 2016 sont les suivants.

♦ **Description des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif**

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité (ratio de solvabilité/ ratio de résolution) et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan. Dans le cadre du suivi du levier excessif, un pilotage est réalisé au niveau du Groupe fixant des contraintes de taille de bilan à certaines activités considérées peu consommatrices d'emplois pondérés.

♦ **Description des facteurs qui ont eu un impact sur le ratio de levier au cours de la période à laquelle se rapporte le ratio de levier communiqué par l'établissement.**

Les fonds propres Tier 1 du 30 juin 2020 étant stables par rapport au 31 décembre 2019, le ratio de levier, en baisse de 30 bps sur le semestre, est impacté par la progression des expositions, principalement les encours de financement et les dépôts auprès des Banques Centrales.



## 6.1.7.2 RATIOS DE RÉOLUTION

### ◆ Ratio MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities* ou « Exigence minimale concernant les fonds propres et les engagements éligibles ») est défini dans la Directive européenne « Redressement et Résolution des Banques » ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (BRRD) publiée le 12 juin 2014 pour application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (sauf les dispositions sur le renflouement interne et le MREL, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016). Plus globalement, la BRRD établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes. L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « point d'entrée unique » (Single Point of Entry - SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole. Le ratio MREL correspond à une exigence minimale de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Il est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles, exprimé en pourcentage du total des passifs et des fonds propres de l'établissement, après certains retraitements prudentiels (*Total Liabilities and Own Funds*, TLOF) ou exprimé en actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets*, RWA). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL les fonds propres prudentiels, les titres subordonnés ayant une échéance résiduelle de plus d'un an (y compris non éligibles prudemment et la part décotée des Tier 2), les dettes seniors non préférées ayant une échéance résiduelle de plus d'un an et certaines dettes seniors préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an. La dette senior préférée éligible au MREL est soumise à l'appréciation du Conseil de Résolution Unique (CRU). Le ratio MREL sert à calibrer une exigence de passifs éligibles et ne préjuge pas des dettes qui seraient effectivement appelées à subir des pertes en cas de résolution.

En 2020, le Groupe Crédit Agricole s'est vu notifié par le Conseil de Résolution Unique (CRU) la révision de son exigence de MREL total au niveau consolidé, ainsi qu'une nouvelle exigence de MREL subordonné. Celles-ci sont d'ores et déjà applicables et respectées par le Groupe depuis lors. Ces exigences seront révisées périodiquement par les autorités de résolution et intégreront les évolutions du cadre réglementaire européen (i.e. BRRD2).

L'objectif du Groupe Crédit Agricole est d'atteindre d'ici fin 2022 un ratio de MREL subordonné (hors dette senior préférée potentiellement éligible) à 24-25% des RWA et de maintenir le ratio de MREL subordonné au-dessus de 8% du TLOF. Ce niveau permettrait le recours au Fonds de Résolution Unique (soumis à la décision de l'autorité de résolution) avant d'appliquer le principe de renflouement interne aux dettes seniors préférées, permettant de créer une couche de protection supplémentaire pour les investisseurs en dette senior préférée. La décision de MREL au niveau individuel par le CRU auquel Crédit Agricole CIB sera éventuellement soumis, est attendue courant 2021. Cet objectif défini par l'autorité de résolution pourra être différent de l'objectif fixe au groupe.

### ◆ Ratio TLAC

Ce ratio, dont les modalités ont été précisées dans un *Term Sheet* publié le 9 novembre 2015, a été élaboré à la demande du G20 par le Conseil de stabilité financière *Financial Stability Board* (FSB). Le FSB a ainsi défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques d'importance systémique mondiale (G-SIB). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIB ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. En conséquence, les autorités de résolution pourront mettre en œuvre une stratégie de résolution ordonnée, qui minimise les impacts sur la stabilité financière, assure la continuité des fonctions économiques critiques des G-SIB et limite le recours aux contribuables. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole. Crédit Agricole CIB n'y est en revanche pas soumis, n'étant pas qualifié de G-SIB par le FSB.

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'autorité de Résolution peut appliquer le renflouement interne. L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne via CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Depuis lors, le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 16% des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets* - RWA), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRDV, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole devra respecter un ratio TLAC supérieur à 19,5% (auquel il faudra ajouter le coussin contra-cyclique) ;
- un ratio TLAC supérieur à 6% de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure* - LRE). Les exigences minimales de ratio TLAC augmenteront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 18% des actifs pondérés des risques – niveau auquel il faudra ajouter l'exigence globale de coussins à cette date – et 6,75% de l'exposition en levier.

## 6.1.8 Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, Crédit Agricole CIB a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.



## 6.2 PILOTAGE DU CAPITAL ÉCONOMIQUE

### 6.2.1 Dispositif d'ensemble

Dans l'optique d'évaluer et de conserver en permanence des fonds propres adéquats afin de couvrir les risques auxquels il est exposé, Crédit Agricole CIB complète la mesure des exigences de capital réglementaire (Pilier 1) par une mesure des besoins de capital économique, qui s'appuie sur le processus d'identification des risques et une valorisation selon une approche interne (Pilier 2). L'évaluation du besoin de capital économique est un des éléments du processus ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) qui couvre également :

- le programme de stress-tests – afin d'introduire une vision prospective de l'impact de scénarios plus défavorables sur le niveau de risque et sur la solvabilité de Crédit Agricole CIB ;
- ainsi que le pilotage des exigences de capital à travers le capital planning, l'allocation de capital et le pilotage de la rentabilité.

La mise en œuvre, mais également l'actualisation du processus ICAAP, est de la responsabilité de chaque établissement.

Le pilotage du capital économique est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires :

- les accords de Bâle ;
- la CRD 4 via sa transposition dans la réglementation française par l'arrêté du 3 novembre 2014 ;
- les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne ;
- et les attentes prudentielles de la BCE relatives à l'ICAAP et l'ILAAP de Novembre 2018, ainsi que la collecte harmonisée d'informations en la matière.

Crédit Agricole CIB respecte les normes et les méthodologies définies par le Groupe Crédit Agricole et s'assure que le dispositif de mesure du besoin en capital économique fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées.

### 6.2.2 Besoin de capital économique

Le besoin de capital économique quantifie les besoins en fonds propres pour chacun des risques majeurs identifiés dans le processus annuel d'identification des risques et faisant l'objet d'une approche quantifiée.

Le processus d'identification des risques majeurs vise, dans une première étape, à recenser de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des risques susceptibles d'impacter le bilan, le compte de résultat, les ratios prudentiels ou la réputation d'une entité ou de Crédit Agricole CIB au global et à les classer par catégorie et sous catégories, selon une nomenclature homogène pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole. Dans une seconde étape, l'objectif est d'évaluer l'importance de ces risques d'une manière systématique et exhaustive afin d'identifier les risques majeurs.

La liste des risques majeurs est mise à jour annuellement et approuvée :

- les risques de crédit,
- les risques financiers, incluant notamment les risques de marché et les risques financiers du *banking book* (taux change, émetteur),
- les risques opérationnels ; et
- les autres risques, dont le risque d'activité ;
- l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités du périmètre de déploiement selon différents axes, cette évaluation est une composante du dispositif d'identification des risques ;
- si nécessaire, l'identification et la formalisation de points d'amélioration du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent, sous forme d'un plan d'action formalisé par l'entité ;
- l'identification d'éventuels éléments qui ne sont pas correctement appréhendés dans les mesures d'ICAAP quantitatif.



## 6.3 COMPOSITION DES FONDS PROPRES AU 30 JUIN 2020

Le tableau suivant est présenté au format de l'Annexe IV et VI du règlement d'exécution n° 1423/103 de la commission européenne du 20 décembre 2013. Par simplification, les libellés présentés ci-dessous sont ceux de l'annexe VI, soit les libellés phasés.

En millions d'euros		30.06.2020	
		Numérotation (phasé)	Phasé Non phasé
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves</b>			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents		9 425 9 425
	dont : Actions Ordinaires		9 425 9 425
2	Bénéfices non distribués		
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)		8 118 8 118
3a	Fonds pour risques bancaires généraux		
4	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1		
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)		115 115
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant		162 162
<b>6 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires</b>			<b>17 820 17 820</b>
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires</b>			
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)		(653) (653)
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)		(1 437) (1 437)
9	Ensemble vide dans l'UE		
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)		(34) (34)
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie		(586) (586)
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées		(9) (9)
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)		(265) (265)
14	Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement		67 67
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)		(36) (36)
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)		
17	Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
18	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
20	Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		(191) (191)
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction		(6) (6)
20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)		(6) (6)
20c	dont : positions de titrisations (montant négatif)		
20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)		
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)		
22	Montant au-dessus du seuil de 15% (montant négatif)		
23	dont : detentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important		
24	Ensemble vide dans l'UE		
25	dont : actifs d'impôt différé résultat de différences temporelles		
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)		
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)		
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR		(115) (115)
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468		



En millions d'euros

		30.06.2020	
		Numérotation (phasé)	
		Phasé	Non phasé
	Dont : Gains non réalisés (phase out)		
	Dont : Pertes non réalisées (phase out)		
	Dont : Gains non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales (phase out)		
	Dont : Pertes non réalisées qui sont liées à des expositions sur les administrations centrales (phase out)		
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	(115)	(115)
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)		
	<b>28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>(3 264)</b>	<b>(3 264)</b>
	<b>29 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>14 555</b>	<b>14 555</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments</b>			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	4 649	4 649
31	dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable	4 649	4 649
32	dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	938	
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		
35	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		
	<b>36 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>5 587</b>	<b>4 649</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires</b>			
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)		
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n°575/2013 (montants résiduels CRR)		
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013		
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013		
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	10	10
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)		
	<b>43 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
	<b>44 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>5 598</b>	<b>4 659</b>
	<b>45 Fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1+AT1)</b>	<b>20 153</b>	<b>19 215</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions</b>			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	3 302	3 302
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	209	
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers		
49	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		
50	Ajustements pour risque de crédit	411	411
	<b>51 Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires</b>	<b>3 922</b>	<b>3 713</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires</b>			
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)		



En millions d'euros		30.06.2020		
		Numérotation (phasé)	Phasé	Non phasé
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)			
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)			
54a	Dont nouvelles detentions non soumises aux dispositions transitoires			
54b	Dont detentions existant avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires			
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)			
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)		(54)	
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013		(54)	
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013			
56c	Montants à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR			
<b>57</b>	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>		<b>(54)</b>	
<b>58</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>		<b>3 868</b>	<b>3 713</b>
<b>59</b>	<b>Total des fonds propres (TC=T1+T2)</b>		<b>24 021</b>	<b>22 928</b>
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)			
	Dont : « Instruments CET1 d'entités du secteur financier » non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)			
	Dont : « Actifs d'impôt différé déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles » non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)			
	Dont : « Instruments AT1 d'entités du secteur financier » non déduits des AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)			
	Dont : « Instruments T2 d'entités du secteur financier » non déduits des éléments T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)			
<b>60</b>	<b>Total des actifs pondérés</b>		<b>132 381</b>	<b>132 381</b>
<b>Ratios de fonds propres et coussins</b>				
<b>61</b>	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)</b>		<b>10,99%</b>	<b>10,99%</b>
<b>62</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)</b>		<b>15,22%</b>	<b>14,51%</b>
<b>63</b>	<b>Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)</b>		<b>18,15%</b>	<b>17,32%</b>
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique (coussin EISm ou autre EIS), exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)			
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres			
66	dont : exigence de coussin contracyclique			
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique			
67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)			
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)			
69	[sans objet dans le réglementation de l'UE]			
70	[sans objet dans le réglementation de l'UE]			
71	[sans objet dans le réglementation de l'UE]			
<b>Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)</b>				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	1 143		1 143
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	1 456		1 456
74	Ensemble vide dans l'UE			
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)		355	355



En millions d'euros

		30.06.2020	
		Numérotation (phasé)	Phasé Non phasé
<b>Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2</b>			
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)		
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	411	411
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	355	355
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	411	411
<b>Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022 uniquement)</b>			
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive		
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive	938	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	(28)	
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	155	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		



## 6.4 COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

### 6.4.1 Synthèse des emplois pondérés

Le ratio de solvabilité global, présenté dans le tableau des ratios prudentiels, est égal au rapport entre les fonds propres globaux et la somme des expositions pondérées au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel.

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit) correspondent à 8 % (minimum réglementaire) des expositions pondérées (Équivalent Risque moyen) présentées dans le tableau des ratios prudentiels.

#### 6.4.1.1 EMPLOIS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUES (OV1)

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 132,3 milliards d'euros au 30 juin 2020 contre 120,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

En millions d'euros	RWA		Exigences minimales de fonds propres
	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020
<b>1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie - RCC)</b>	<b>70 600</b>	<b>66 218</b>	<b>5 647</b>
2 dont approche standard (SA)	12 128	12 472	970
3 dont approche fondation IRB (IRBF)			
4 dont approche avancée IRB (IRBA)	56 449	51 235	4 516
5 dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	2 006	2 494	161
Dont actifs autres que des obligations de crédit	17	17	1
<b>6 Risque de contrepartie</b>	<b>18 990</b>	<b>17 017</b>	<b>1 519</b>
7 dont méthode de l'évaluation au prix du marché	3 843	4 320	307
8 dont méthode de l'exposition initiale			
9 dont méthode standard			
10 dont méthode du modèle interne (IMM)	9 879	8 990	790
11 dont contributions au fonds de défaillance d'une CCP	291	301	23
12 dont CVA	4 977	3 405	398
<b>13 Risque de règlement</b>		<b>15</b>	
<b>14 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)</b>	<b>9 528</b>	<b>7 336</b>	<b>762</b>
15 dont approche IRBA (SEC-IRBA)	2 247	1 880	180
16 dont approche ERBA (incluant l'approche IAA)	6 366	4 182	509
17 dont approche standard (SEC-SA)	914	740	73
18 dont approche autre (1250%)			
dont opérations échues au 31/03/2020		534	
<b>19 Risque de marché</b>	<b>10 116</b>	<b>8 239</b>	<b>810</b>
20 dont approche standard (SA)	1 408	1 309	113
21 dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (IMA)	8 708	6 930	697
<b>22 Expositions Grands Risques</b>			
<b>23 Risque opérationnel</b>	<b>22 701</b>	<b>21 178</b>	<b>1 816</b>
24 dont approche élémentaire			
25 dont approche standard	520	482	42
26 dont approche par mesure avancée	22 181	20 695	1 774
<b>27 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)</b>	<b>447</b>	<b>473</b>	<b>36</b>
<b>28 Ajustement du plancher Bâle 1</b>			
<b>29 TOTAL</b>	<b>132 381</b>	<b>120 476</b>	<b>10 590</b>

### 6.4.1.2 ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du Groupe Crédit Agricole CIB sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2019	Change	Variation organique	Effets portefeuille	Effets modèles et réglementaires	Total variation S1 2020	30.06.2020
Risque de crédit et de contrepartie	91 043	-375	2 799	1 998	4 100	8 522	99 564
dont CVA	3 405		1 572			1 572	4 977
Risque de marché	8 254		1 861			1 861	10 115
Risque opérationnel	21 178		1 524			1 524	22 701
<b>Total</b>	<b>120 474</b>	<b>-375</b>	<b>6 184</b>	<b>1 998</b>	<b>4 100</b>	<b>11 907</b>	<b>132 381</b>

Les emplois pondérés s'élevaient à 132,4 milliards d'euros, en hausse de 12,9 milliards d'euros sur l'année.

Cette évolution s'explique notamment par :

- la dépréciation de l'USD par rapport à l'EUR pour -0,4 milliard d'euros ;
- la variation à cours constant de +12,3 milliard d'euros, liée principalement à :
  - une hausse organique du risque de crédit et de contrepartie hors CVA (+1,3 milliard d'euros) ;
  - des effets réglementaires et modèles tenant résultant principalement du nouveau cadre applicable aux titrisations (+4,1 milliards d'euros) ;
  - des effets portefeuille sur le risque de crédit (+2 milliards d'euros) ;
  - une hausse des risques de marché (+1,9 milliard d'euros) ;
  - une hausse du risque opérationnel (+1,5 milliard d'euros) ;
  - une hausse des RWA liés au CVA (+1,6 milliard d'euros).



## 6.4.2 Risques de crédit et de contrepartie

On entend par :

- probabilité de défaut (PD) : la probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- pertes en cas de défaut (LGD) : le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- expositions brutes : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) avant application des techniques de réduction du risque de crédit et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- expositions en cas de défaut (EAD) : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) après application des techniques de réduction du risque de crédit et après application du facteur de conversion (CCF) ;

- facteur de conversion (CCF) : ratio reflétant au moment du défaut le pourcentage de tirage de l'encours non utilisé un an avant le défaut ;
- actifs pondérés (RWA) : valeurs exposées au risque (EAD) après application d'un coefficient de pondération ;
- ajustements de valeur : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur ;
- évaluations externes de crédit : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par la BCE.

Ci-après est présentée une vision générale de l'évolution du risque de crédit et de contrepartie (2.2.1) suivie par un point plus détaillé sur le risque de crédit par types de méthode prudentielle : méthode standard et méthode IRB (2.2.2). Le risque de contrepartie est traité en partie 2.2.3 suivi par une partie consacrée aux techniques de réduction de risques sur le risque de crédit et de contrepartie (2.2.4).

### 6.4.2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

#### ◆ Exposition par type de risque

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe Crédit Agricole CIB au risque global (crédit, contrepartie, dilution et règlement livraison) par catégorie d'exposition, pour les approches standard et notations internes au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019.

Les 17 catégories d'expositions en standard sont regroupées afin d'assurer une présentation homogène avec les expositions IRB.

#### ► Exposition brute, valeurs exposées (EAD) au risque global (crédit, contrepartie, dilution, règlement livraison) au 30 juin 2020

En milliards d'euros	30.06.2020												
	Standard				IRB				Total				
	Exposition brute <sup>1</sup>	Exposition brute après ARC <sup>2</sup>	EAD	RWA	Exposition brute <sup>1</sup>	Exposition brute après ARC <sup>2</sup>	EAD	RWA	Exposition brute <sup>1</sup>	Exposition brute après ARC <sup>2</sup>	EAD	RWA	EFP
Administrations centrales et banques centrales	1 208	1 208	1 173	927	120 047	131 445	129 150	978	121 255	132 653	130 324	1 905	152
Établissements	21 684	35 463	35 078	1 159	82 684	87 572	84 843	6 579	104 367	123 035	119 920	7 737	619
Entreprises	24 871	11 005	7 503	6 837	285 067	259 608	206 957	60 936	309 938	270 612	214 460	67 773	5 422
Clientèle de détail	960	960	895	682	12 457	12 461	12 461	532	13 417	13 420	13 355	1 214	97
Crédits aux particuliers	960	960	895	682	12 328	12 331	12 331	528	13 288	13 291	13 226	1 210	97
dont garantis par une sûreté immobilière													
dont renouvelables													
dont autres	960	960	895	682	12 328	12 331	12 331	528	13 288	13 291	13 226	1 210	97
Crédits aux Petites et moyennes entités					129	129	129	4	129	129	129	4	
dont garantis par une sûreté immobilière													
dont autres crédits					129	129	129	4	129	129	129	4	
Actions	335		335	337	792		792	2 453	1 128		1 127	2 790	223
Titrisations	5 488	4 179	4 179	914	40 929	40 903	40 903	8 613	46 416	45 082	45 082	9 528	762
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	3 863		3 863	3 333	17		17	17	3 879		3 879	3 350	268
<b>TOTAL</b>	<b>58 408</b>	<b>52 814</b>	<b>53 025</b>	<b>14 188</b>	<b>541 993</b>	<b>531 988</b>	<b>475 122</b>	<b>80 108</b>	<b>600 401</b>	<b>584 802</b>	<b>528 148</b>	<b>94 296</b>	<b>7 544</b>

<sup>1</sup> Exposition brute initiale.

<sup>2</sup> Exposition brute après Atténuation du risque de crédit (ARC).



► Exposition brute, valeurs exposées (EAD) au risque global (crédit, contrepartie, dilution, règlement livraison) au 31 décembre 2019

31.12.2019													
En milliards d'euros	Standard				IRB				Total				
	Exposition brute <sup>1</sup>	Exposition brute après ARC <sup>2</sup>	EAD	RWA	Exposition brute <sup>1</sup>	Exposition brute après ARC <sup>2</sup>	EAD	RWA	Exposition brute <sup>1</sup>	Exposition brute après ARC <sup>2</sup>	EAD	RWA	EFF
Administrations centrales et banques centrales	1 137	1 137	1 090	972	97 581	107 920	105 852	972	98 718	109 057	106 943	1 944	156
Établissements	18 087	35 453	34 984	925	72 099	76 776	73 528	6 491	90 185	112 229	108 512	7 416	593
Entreprises	28 721	11 222	7 235	6 700	269 253	243 771	187 380	55 897	297 974	254 993	194 615	62 597	5 008
Clientèle de détail	932	931	864	660	13 268	13 271	13 271	520	14 199	14 202	14 134	1 179	94
Crédits aux particuliers	932	931	864	660	13 145	13 148	13 148	513	14 077	14 079	14 012	1 173	94
dont garantis par une sûreté immobilière													
dont renouvelables													
dont autres	932	931	864	660	13 145	13 148	13 148	513	14 077	14 079	14 012	1 173	94
Crédits aux Petites et moyennes entités					122	122	122	7	122	122	122	7	1
dont garantis par une sûreté immobilière													
dont autres crédits					122	122	122	7	122	122	122	7	1
Actions	324		324	326	1 135		958	2 967	1 460		1 282	3 293	263
Titrisations	503		503	327	39 802		39 802	5 008	40 305		40 305	5 335	427
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	3 842		3 842	3 555	17		17	17	3 858		3 858	3 572	286
<b>TOTAL</b>	<b>53 545</b>	<b>48 743</b>	<b>48 841</b>	<b>13 465</b>	<b>493 154</b>	<b>441 738</b>	<b>420 808</b>	<b>71 871</b>	<b>546 699</b>	<b>490 481</b>	<b>469 649</b>	<b>85 335</b>	<b>6 827</b>

<sup>1</sup> Exposition brute initiale.

<sup>2</sup> Exposition brute après Atténuation du risque de crédit (ARC).



## ◆ Expositions en défaut et ajustements de valeur

### ► Qualité de crédit des expositions par catégorie d'expositions et instrument (CR1-A)

		30.06.2020			
		Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Valeurs nettes
<i>En millions d'euros</i>		Expositions en défaut	Expositions non en défaut		
1	Administrations centrales ou banques centrales	109	119 938	31	120 016
2	Banques (établissements)	400	82 284	393	82 291
3	Entreprises	4 760	280 306	3 010	282 056
4	Dont : Financement spécialisé	1 520	62 049	662	62 907
5	Dont : PME	3	622	7	619
6	Cliantèle de détail	107	12 351	18	12 439
7	Expositions garanties par des biens immobiliers				
8	PME				
9	Non-PME				
10	Expositions renouvelables éligibles				
11	Autre clientèle de détail	107	12 351	18	12 439
12	PME	14	116		129
13	Non-PME	93	12 235	18	12 310
14	Action		614		613
<b>15</b>	<b>Sous-total approche IRB 30.06.2020</b>	<b>5 376</b>	<b>495 493</b>	<b>3 453</b>	<b>497 415</b>
	<b>Sous-total approche IRB 31.12.2019</b>	<b>4 723</b>	<b>448 423</b>	<b>2 972</b>	<b>450 175</b>
16	Administrations centrales ou banques centrales		1 162		1 162
17	Administrations régionales ou locales		45		45
18	Entités du secteur public		1		1
19	Banques multilatérales de développement		16		16
20	Organisations Internationales				
21	Banques (établissements)		21 611		21 611
22	Entreprises		24 169	1	24 168
23	Dont : PME		188		188
24	Cliantèle de détail		946		946
25	Dont : PME				
26	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier		181		181
27	Dont : PME		2		2
28	Expositions en défaut	352		52	300
29	Éléments présentant un risque particulièrement élevé		220		220
30	Obligations garanties				
31	Entreprises d'investissement				
32	Parts ou actions d'OPC		18		18
33	Actions		335		335
34	Autres éléments		3 863		3 863
<b>35</b>	<b>Sous-total approche Standard 30.06.2020</b>	<b>352</b>	<b>52 568</b>	<b>53</b>	<b>52 867</b>
	<b>Sous-total approche Standard 31.12.2019</b>	<b>484</b>	<b>52 558</b>	<b>95</b>	<b>52 947</b>
<b>36</b>	<b>TOTAL 30.06.2020</b>	<b>5 728</b>	<b>548 061</b>	<b>3 507</b>	<b>550 283</b>
	<b>TOTAL 31.12.2019</b>	<b>5 207</b>	<b>500 981</b>	<b>3 067</b>	<b>503 121</b>

Les expositions en défaut s'élèvent à 5,7 milliards d'euros au 30 juin 2020, en augmentation de 9,6% par rapport au 31 décembre 2019. Elles représentent 1% du total des expositions brutes au même niveau qu' à fin 2019. Le montant total des provisions/dépréciations augmente de 0,5 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2019.



## ► Qualité des expositions de crédit par secteur ou type de contrepartie (CR1-B)

30.06.2020					
En millions d'euros	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Valeurs nettes	
	Expositions en défaut	Expositions non en défaut			
1	Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	69	703	66	706
2	Industries extractives et minières	531	21 681	116	22 095
3	Industrie	413	77 763	248	77 928
4	Production et distribution	94	26 011	62	26 044
5	BTP et génie civil	289	8 779	147	8 921
6	Commerce de gros	265	16 237	150	16 352
7	Commerce de détail	321	6 112	99	6 335
8	Transport et entreposage	1 771	32 734	509	33 996
9	Hôtellerie et restauration	106	4 638	80	4 663
10	Information et communication	21	18 013	20	18 014
11	Education et Instruction-Formation		158		158
12	Activités immobilières	480	23 772	129	24 124
13	Finance et assurances	844	245 640	577	245 906
14	Ste Gestion participations financières	200	6 503	163	6 539
15	Activités spécialisées, scientifiques et techniques		2 321		2 320
16	Activités administratives et activités de soutien	8	1 535	8	1 536
17	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	110	31 254	26	31 338
18	Activités pour la santé humaine et actions sociales	64	4 890	6	4 948
19	Autres services à la personne hors administration publique		72		72
20	Personnes privées	121	10 563		10 684
21	Activités artistiques et de loisirs	22	860	22	860
22	Autres services		7 820	1 079	6 741
<b>23</b>	<b>TOTAL 30.06.2020</b>	<b>5 728</b>	<b>548 061</b>	<b>3 507</b>	<b>550 283</b>
	<b>TOTAL 31.12.2019</b>	<b>5 207</b>	<b>500 981</b>	<b>3 067</b>	<b>503 121</b>

## ► Qualité de crédit des expositions par zone géographique (CR1-C)

30.06.2020					
En millions d'euros	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Valeurs nettes	
	Expositions en défaut	Expositions non en défaut			
<b>1</b>	<b>EUROPE</b>	<b>2 365</b>	<b>337 116</b>	<b>1 556</b>	<b>337 925</b>
2	France	738	181 050	658	181 130
3	Royaume uni	123	37 569	173	37 519
4	Luxembourg	48	18 262	40	18 270
5	Allemagne	225	17 062	182	17 105
6	Suisse	15	14 729	21	14 723
7	Italie	337	14 029	165	14 201
8	Pays-Bas	191	10 216	26	10 381
9	Espagne	204	10 011	90	10 125
10	Autres (EUROPE)	485	34 189	202	34 471
<b>11</b>	<b>ASIE ET OCEANIE</b>	<b>565</b>	<b>99 385</b>	<b>260</b>	<b>99 690</b>
12	Japon	76	47 333	33	47 375
13	Hong kong	16	9 944	33	9 927
14	Singapour	137	9 754	91	9 799
15	Chine	20	6 039	19	6 041
16	Coree du sud		5 991	2	5 989
17	Autres (ASIE ET OCEANIE)	316	20 324	81	20 559
<b>18</b>	<b>AMERIQUE DU NORD</b>	<b>871</b>	<b>72 920</b>	<b>600</b>	<b>73 191</b>
19	Etats-Unis	821	65 054	560	65 315
20	Autres (AMERIQUE DU NORD)	50	7 866	40	7 876
<b>21</b>	<b>AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD</b>	<b>871</b>	<b>15 795</b>	<b>395</b>	<b>16 271</b>
<b>22</b>	<b>AFRIQUE ET MOYEN ORIENT</b>	<b>1 055</b>	<b>22 846</b>	<b>695</b>	<b>23 206</b>
<b>23</b>	<b>TOTAL 30.06.2020</b>	<b>5 728</b>	<b>548 061</b>	<b>3 507</b>	<b>550 283</b>
<b>24</b>	<b>TOTAL 31.12.2019</b>	<b>5 207</b>	<b>500 981</b>	<b>3 067</b>	<b>503 121</b>



► **Âge des expositions en souffrance (CR1-D)**

		30.06.2020					
		Valeurs comptables brutes					
<i>En millions d'euros</i>		≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an
1	Prêts	1 124	338	443	262	84	333
2	Encours des titres de créance	868	345				
3	Expositions totales	1 992	683	443	262	84	333

		31.12.2019					
		Valeurs comptables brutes					
<i>En millions d'euros</i>		≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an
1	Prêts	719	299	7	303	71	362
2	Encours des titres de créance	914	348				
3	Expositions totales	1 633	647	7	303	71	362

La part des expositions en souffrance depuis 30 jours au plus représente 70% au 30 juin 2020 et 75% au 31 décembre 2019 des expositions totales en souffrance.

► **Expositions non performantes et restructurées (CR1-E)**

		30.06.2020											
		Valeur comptable brute des expositions performantes et non-performantes						Dépréciation et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit			Sûretés et garanties financières reçues		
<i>En millions d'euros</i>		Dont per- formantes mais en souffrance > 30 jours ≤ 60 jours	Dont expo- sitions per- formantes faisant l'objet d'une renégocia- tion	Dont non-performantes			Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes		Sur les expositions non-perfor- mantes	Dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégocia- tion		
				Dont : en défaut	Dont : dépré- ciées	Dont : renégo- ciées	Dont : renégo- ciées	Dont : renégo- ciées	Dont : renégo- ciées				
10	Encours des titres de créance	41 196	347	12	85	79		(22)		(25)			
20	Prêts et avances	172 911	755	1 215	4 558	4 548	2 343	(628)	(64)	(2 541)	(987)	1 034	1 475
30	Expositions hors bilan	271 347		51	940	940	90	(223)	(2)	(167)	(24)	119	47

		31.12.2019											
		Valeur comptable brute des expositions performantes et non-performantes						Dépréciation et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit			Sûretés et garanties financières reçues		
<i>En millions d'euros</i>		Dont per- formantes mais en souffrance > 30 jours ≤ 60 jours	Dont expo- sitions per- formantes faisant l'objet d'une renégocia- tion	Dont non-performantes			Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes		Sur les expositions non-perfor- mantes	Dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégocia- tion		
				Dont : en défaut	Dont : dépré- ciées	Dont : renégo- ciées	Dont : renégo- ciées	Dont : renégo- ciées	Dont : renégo- ciées				
10	Encours des titres de créance	36 640	358	12	86	80		(20)		(18)			
20	Prêts et avances	221 901	283	1 360	3 950	3 934	2 183	(450)	(64)	(2 191)	(888)	933	1 530
30	Expositions hors bilan	252 037		84	966	966	13	(227)	(9)	(216)	(7)	122	24

L'information relative aux expositions non performantes et renégociées comprend la valeur brute comptable, les dépréciations, provisions et ajustements de valeur qui s'y rapportent, ainsi que la valeur des sûretés et garanties financières reçues.



## ► Qualité de crédit des expositions restructurées (Template 1)

30.06.2020								
En millions d'euros	Valeur Comptable brute / Montant nominal des expositions restructurées				Dépréciation cumulée, variation négative cumulée de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues	
	Performantes	Non performantes			Expositions performantes	Expositions non performantes		Dont sûretés et garanties financières reçues pour les expositions non performantes
		Dont en défaut	Dont dépréciées					
<b>1 Prêts et avances</b>	<b>1 215</b>	<b>2 343</b>	<b>2 305</b>	<b>2 305</b>	<b>(64)</b>	<b>(987)</b>	<b>1 475</b>	<b>604</b>
2 Banques centrales								
3 Administrations centrales	17	4	3	3	(1)	(3)		
4 Établissements de crédit		45	45	45		(26)		
5 Autres entreprises financières		17	17	17		(15)		
6 Entreprises non financières	1 194	2 262	2 233	2 233	(63)	(943)	1 456	604
7 Ménages	3	16	7	7			19	
<b>8 Titres de créance</b>	<b>12</b>							
<b>9 Engagements de prêts donnés</b>	<b>51</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>(2)</b>	<b>(24)</b>	<b>47</b>	<b>42</b>
<b>10 Total</b>	<b>1 278</b>	<b>2 433</b>	<b>2 395</b>	<b>2 395</b>	<b>(66)</b>	<b>(1 011)</b>	<b>1 522</b>	<b>647</b>

31.12.2019								
En millions d'euros	Valeur Comptable brute / Montant nominal des expositions restructurées				Dépréciation cumulée, variation négative cumulée de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues	
	Performantes	Non performantes			Expositions performantes	Expositions non performantes		Dont sûretés et garanties financières reçues pour les expositions non performantes
		Dont en défaut	Dont dépréciées					
<b>1 Prêts et avances</b>	<b>1 360</b>	<b>2 183</b>	<b>2 133</b>	<b>2 133</b>	<b>(64)</b>	<b>(888)</b>	<b>1 530</b>	
2 Banques centrales								
3 Administrations centrales	19	4	3	3	(1)	(3)		
4 Établissements de crédit		51	51	51		(26)		
5 Autres entreprises financières		18	18	18		(16)		
6 Entreprises non financières	1 341	2 094	2 058	2 058	(63)	(843)	1 515	
7 Ménages		16	2	2			15	
<b>8 Titres de créance</b>	<b>12</b>							
<b>9 Engagements de prêts donnés</b>	<b>84</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>(9)</b>	<b>(7)</b>	<b>24</b>	
<b>10 Total</b>	<b>1 455</b>	<b>2 196</b>	<b>2 146</b>	<b>2 146</b>	<b>(73)</b>	<b>(895)</b>	<b>1 554</b>	



► **Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours d'impayés (Template 3)**

30.06.2020													
Valeur comptable brute / Montant nominal													
Expositions performantes													
Expositions non performantes													
En millions d'euros	Total	Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Total	Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut	
<b>1 Prêts et avances</b>	<b>168 353</b>	<b>167 598</b>	<b>755</b>	<b>4 558</b>	<b>3 081</b>	<b>326</b>	<b>146</b>	<b>271</b>	<b>347</b>	<b>127</b>	<b>261</b>	<b>4 548</b>	
2 Banques centrales	264	264											
3 Administrations publiques	10 285	10 285		105	57				48			105	
4 Établissements de crédit	15 690	15 690		488	415	54			16	2		488	
5 Autres sociétés financières	5 977	5 977		375	176				17		182	375	
6 Sociétés non financières	125 075	124 321	755	3 482	2 410	262	127	242	255	116	71	3 482	
7 Dont PME	492	492		27	26							27	
8 Ménages	11 062	11 062		108	23	10	19	29	12	8	8	98	
<b>9 Encours des titres de créance</b>	<b>41 111</b>	<b>40 764</b>	<b>347</b>	<b>85</b>	<b>85</b>							<b>79</b>	
10 Banques centrales	2 120	2 120											
11 Administrations publiques	21 011	21 011		2	2								
12 Établissements de crédit	8 466	8 466		1	1							1	
13 Autres sociétés financières	5 965	5 618	347	58	58							54	
14 Sociétés non financières	3 549	3 549		25	25							25	
<b>15 Expositions hors bilan</b>	<b>270 407</b>			<b>940</b>								<b>940</b>	
16 Banques centrales	9 684												
17 Administrations publiques	18 238			17								17	
18 Établissements de crédit	42 063			4								4	
19 Autres sociétés financières	41 859												
20 Sociétés non financières	155 797			918								918	
21 Ménages	2 766												
<b>22 TOTAL</b>	<b>479 871</b>	<b>208 363</b>	<b>1 101</b>	<b>5 583</b>	<b>3 166</b>	<b>326</b>	<b>146</b>	<b>271</b>	<b>347</b>	<b>127</b>	<b>261</b>	<b>5 567</b>	

31.12.2019

Valeur comptable brute / Montant nominal

	Expositions performantes			Expositions non performantes						
	Total	Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Total	Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans	Dont en défaut
<i>En millions d'euros</i>										
<b>1 Prêts et avances</b>	<b>217 951</b>	<b>217 668</b>	<b>283</b>	<b>3 950</b>	<b>1 786</b>	<b>365</b>	<b>180</b>	<b>661</b>	<b>958</b>	<b>3 934</b>
2 Banques centrales	58 671	58 671								
3 Administrations publiques	8 637	8 637		105	36			47	23	105
4 Etablissements de crédit	15 948	15 948		504	322	80			102	504
5 Autres sociétés financières	5 354	5 354		383	22				360	383
6 Sociétés non financières	117 362	117 079	283	2 834	1 365	283	161	575	449	2 834
7 Dont PME										
8 Ménages	11 979	11 979		124	41	1	18	39	25	108
<b>9 Encours des titres de créance</b>	<b>36 554</b>	<b>36 196</b>	<b>358</b>	<b>86</b>	<b>83</b>				<b>3</b>	<b>80</b>
10 Banques centrales	2 032	2 032								
11 Administrations publiques	17 031	17 031		2	2					
12 Etablissements de crédit	7 354	7 354		1					1	1
13 Autres sociétés financières	7 324	6 967	358	57	57					53
14 Sociétés non financières	2 812	2 812		26	23				3	26
<b>15 Expositions hors bilan</b>	<b>251 071</b>			<b>966</b>						<b>966</b>
16 Banques centrales	7 499									
17 Administrations publiques	13 017			17						17
18 Etablissements de crédit	33 168			19						19
19 Autres sociétés financières	44 561									
20 Sociétés non financières	150 247			927						927
21 Ménages	2 579			3						3
<b>22 TOTAL</b>	<b>505 576</b>	<b>253 864</b>	<b>641</b>	<b>5 002</b>	<b>1 869</b>	<b>365</b>	<b>180</b>	<b>661</b>	<b>962</b>	<b>4 980</b>



## ► Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes (Template 4)

		30.06.2020											
		Valeur comptable brute / Montant nominal				Dépréciation cumulée, variation négative cumulée de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Expositions non performantes cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			
		Expositions performantes		Expositions non performantes		Expositions performantes – Dépréciation cumulée et provisions		Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Passages en perte		Sûretés reçues et garanties financières reçues	
		Dont bucket 1	Dont bucket 2	Dont bucket 2	Dont bucket 3	Dont bucket 1	Dont bucket 2	Dont bucket 1	Dont bucket 2	Dont bucket 2	Dont bucket 3	Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
<i>En millions d'euros</i>													
<b>1</b>	<b>Prêts et avances</b>	<b>168 353</b>	<b>156 135</b>	<b>12 202</b>	<b>4 558</b>	<b>4 548</b>	<b>(628)</b>	<b>(267)</b>	<b>(361)</b>	<b>(2 541)</b>	<b>(2 541)</b>	<b>60 613</b>	<b>1 034</b>
2	Banques centrales	264	264										
3	Administrations centrales	10 285	9 968	317	105	105	(11)	(10)	(1)	(29)	(29)		
4	Établissements de crédit	15 690	15 671	19	488	488	(10)	(10)		(374)	(374)		
5	Autres entreprises financières	5 977	5 965	12	375	375	(14)	(14)		(328)	(328)	2 764	
6	Entreprises non financières	125 075	113 262	11 798	3 482	3 482	(588)	(230)	(359)	(1 796)	(1 796)	57 849	1 034
7	Dont petites et moyennes entreprises	492	443	49	27	27	(4)	(3)	(2)	(23)	(23)	292	
8	Ménages	11 062	11 006	56	108	98	(4)	(3)	(1)	(14)	(14)		
<b>9</b>	<b>Titres de créance</b>	<b>41 111</b>	<b>40 709</b>	<b>347</b>	<b>85</b>	<b>79</b>	<b>(22)</b>	<b>(20)</b>	<b>(2)</b>	<b>(25)</b>	<b>(25)</b>		
10	Banques centrales	2 120	2 120										
11	Administrations centrales	21 011	21 011		2		(9)	(9)					
12	Établissements de crédit	8 466	8 463		1	1	(5)	(5)		(1)	(1)		
13	Autres entreprises financières	5 965	5 580	347	58	54	(7)	(5)	(2)				
14	Entreprises non financières	3 549	3 535		25	25	(1)	(1)		(25)	(25)		
<b>15</b>	<b>Expositions de hors-bilan</b>	<b>270 407</b>	<b>263 768</b>	<b>6 640</b>	<b>940</b>	<b>0</b>	<b>(223)</b>	<b>(118)</b>	<b>(105)</b>	<b>(167)</b>	<b>(167)</b>	<b>15 585</b>	<b>119</b>
16	Banques centrales	9 684	9 684										
17	Administrations centrales	18 238	17 905	332	17	0	(2)	(1)	(1)			1 144	9
18	Établissements de crédit	42 063	42 045	18	4	4	(4)	(3)				38	
19	Autres entreprises financières	41 859	41 770	89			(6)	(6)				302	
20	Entreprises non financières	155 797	149 603	6 194	918	0	(210)	(107)	(104)	(167)	(167)	14 101	110
21	Ménages	2 766	2 760	6			(1)	(1)					
<b>22</b>	<b>TOTAL</b>	<b>479 871</b>	<b>460 611</b>	<b>19 188</b>	<b>5 583</b>	<b>0</b>	<b>(872)</b>	<b>(404)</b>	<b>(467)</b>	<b>(2 733)</b>	<b>(2 733)</b>	<b>76 198</b>	<b>1 153</b>

31.12.2019														
	Valeur comptable brute / Montant nominal				Dépréciation cumulée, variation négative cumulée de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions								Sûretés reçues et garanties financières reçues	
	Expositions performantes		Expositions non performantes		Expositions performantes – Dépréciation cumulée et provisions		Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Passages en perte		Sur les expositions performantes		Sur les expositions non performantes	
	Dont bucket 1	Dont bucket 2	Dont bucket 2	Dont bucket 3	Dont bucket 1	Dont bucket 2	Dont bucket 1	Dont bucket 2	Dont bucket 2	Dont bucket 3	Dont bucket 2	Dont bucket 3		
<i>En millions d'euros</i>														
<b>Prêts et avances</b>	<b>217 951</b>	<b>207 566</b>	<b>10 075</b>	<b>3 950</b>	<b>3 934</b>	<b>(450)</b>	<b>(180)</b>	<b>(270)</b>	<b>(2 191)</b>	<b>(2 191)</b>	<b>(2 191)</b>		<b>933</b>	
Banques centrales	58 671	58 671				(7)	(7)							
Administrations centrales	8 637	8 510	127	105	105	(7)	(6)	(1)	(28)	(28)	(28)		77	
Établissements de crédit	15 948	15 937	11	504	504	(7)	(7)		(391)	(391)	(391)			
Autres entreprises financières	5 354	5 342	13	383	383	(12)	(11)		(335)	(335)	(335)			
Entreprises non financières	117 362	107 169	9 883	2 834	2 834	(414)	(146)	(268)	(1 424)	(1 424)	(1 424)		856	
Dont petites et moyennes entreprises														
Ménages	11 979	11 937	42	124	108	(3)	(2)	(1)	(14)	(14)	(14)			
<b>Titres de créance</b>	<b>36 554</b>	<b>36 153</b>	<b>358</b>	<b>86</b>	<b>80</b>	<b>(20)</b>	<b>(11)</b>	<b>(10)</b>	<b>(18)</b>	<b>(18)</b>	<b>(18)</b>			
Banques centrales	2 032	2 032												
Administrations centrales	17 031	17 031	2			(6)	(6)							
Établissements de crédit	7 354	7 351	1	1	1	(3)	(3)		(1)	(1)	(1)			
Autres entreprises financières	7 324	6 943	358	57	53	(11)	(2)	(10)						
Entreprises non financières	2 812	2 797	26	26	26				(17)	(17)	(17)			
<b>Expositions de hors-bilan</b>	<b>251 071</b>	<b>244 534</b>	<b>6 503</b>	<b>966</b>	<b>966</b>	<b>(227)</b>	<b>(101)</b>	<b>(126)</b>	<b>(216)</b>	<b>(216)</b>	<b>(216)</b>		<b>122</b>	
Banques centrales	7 499	7 499												
Administrations centrales	13 017	12 774	243	17	17	(1)	(1)	(1)					9	
Établissements de crédit	33 168	33 110	24	19	19	(2)	(2)		(1)	(1)	(1)			
Autres entreprises financières	44 561	44 560				(3)	(3)							
Entreprises non financières	150 247	144 014	6 233	927	927	(219)	(95)	(124)	(214)	(214)	(214)		113	
Ménages	2 579	2 577	3	3	3	(1)	(1)	(1)						
<b>TOTAL</b>	<b>505 576</b>	<b>488 253</b>	<b>16 936</b>	<b>5 002</b>	<b>4 980</b>	<b>(697)</b>	<b>(292)</b>	<b>(405)</b>	<b>(2 425)</b>	<b>(2 425)</b>	<b>(2 425)</b>		<b>1 054</b>	



► **Sûretés obtenues par prise de possession et processus d'exécution (Template 9)**

	Value at initial recognition	Accumulated negative changes
<i>En millions d'euros</i>		
	Collateral obtained by taking possession	
<b>1 Immobilisations corporelles</b>	<b>1,27</b>	
2 Autres qu'immobilisations corporelles		
3 Biens immobiliers résidentiels		
4 Biens immobiliers commerciaux		
5 Biens mobiliers (voiture, expédition, etc.)		
6 Instruments de capitaux propres et titres de créance		
7 Autres		
<b>8 TOTAL</b>	<b>1,27</b>	

► **Évolution du solde des ajustements pour risques de crédit général et spécifique (CR2-A)**

	30.06.2020	31.12.2019
<i>En millions d'euros</i>		
	Montant cumulé des ajustements pour risque de crédit spécifique	
<b>1 Solde initial</b>	<b>2 656</b>	<b>2 780</b>
2 Augmentations dues à des créations et des acquisitions	628	296
3 Diminutions dues à des décomptabilisations	(456)	(515)
4 Changements dus à un changement du risque de crédit (net)	497	345
5 Changements dus à des modifications sans décomptabilisation (net)	(6)	
6 Changements dus à des mises à jour dans la méthodologie d'estimation de l'entité (net)		
7 Réduction du compte de dépréciation dues à des sorties de bilan	(88)	(255)
8 Autres ajustements	(16)	6
<b>9 Solde de clôture<sup>1</sup></b>	<b>3 215</b>	<b>2 656</b>
10 Recouvrement de montants précédemment sortis du bilan enregistrés directement en compte de résultat	(68)	(108)
11 Montants sortis du bilan directement en compte de résultat	16	46

<sup>1</sup> Les différences sur le montant total des provisions entre les tableaux CR2-A et CR1-A et CR1-C sont principalement liées à des divergences de périmètre. Les dépréciations sur immobilisations, sur titres de participation et les provisions sur engagements de garanties données sont uniquement intégrées aux états CR1-A et CR1-C.

► **Évolutions du solde des prêts et titres de créance en défaut et ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) (RC2-B)**

	30.06.2020	31.12.2019
<i>En millions d'euros</i>		
	Valeur comptable brute des expositions en défaut	
<b>1 Solde initial</b>	<b>4 014</b>	<b>3 748</b>
2 Prêts et titres de créance en défaut ou ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) depuis la période précédente	883	933
3 Retour au statut « non en défaut »	(9)	(48)
4 Montants sortis du bilan	(204)	(431)
5 Autres variations	(40)	(187)
<b>6 Solde de clôture</b>	<b>4 644</b>	<b>4 014</b>



## ◆ Expositions au risque de crédit en approche standard

### ► Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) au 30 juin 2020 (CR4)

30.06.2020						
Classes d'actifs						
En millions d'euros	Expositions avant prise en compte des CCF et ARC		Expositions après prise en compte des CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	RWA	Densité des RWA
1 Administration centrales et banques centrales	1 139	23	1 139	12	927	80,54%
2 Administration régionales ou locales		45		22		
3 Entités du secteur public		1				
4 Banques multilatérales de développement	16		16		16	100,00%
5 Organisations internationales						
6 Banques (établissements)	6 073	798	19 594	726	741	3,65%
7 Entreprises	17 385	5 945	4 049	2 152	5 605	90,39%
8 Clientèle de détail	829	117	829	51	660	75,00%
9 Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	181		181		91	50,28%
10 Actions	335		335		337	100,60%
11 Défaut (prêts en souffrance)	294	7	112	4	170	146,55%
12 Catégories plus risquées	116	104	112	52	246	150,00%
13 Obligations garanties						
14 Entreprises d'investissement						
15 Parts ou actions d'OPC	18		18		2	11,11%
16 Autres actifs	3 863		3 863		3 333	86,28%
<b>17 TOTAL</b>	<b>30 250</b>	<b>7 039</b>	<b>30 249</b>	<b>3 019</b>	<b>12 128</b>	<b>36,46%</b>

### ► Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) au 31 décembre 2019 (CR4)

31.12.2019						
Classes d'actifs						
En millions d'euros	Expositions avant prise en compte des CCF et ARC		Expositions après prise en compte des CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	RWA	Densité des RWA
1 Administration centrales et banques centrales	1 044	47	1 044	23	972	91,10%
2 Administration régionales ou locales		45		22		0,00%
3 Entités du secteur public		1				0,00%
4 Banques multilatérales de développement	21		21		21	100,00%
5 Organisations internationales						0,00%
6 Banques (établissements)	5 000	681	22 060	583	635	2,80%
7 Entreprises	20 545	6 769	3 782	2 447	5 718	91,80%
8 Clientèle de détail	799	117	798	50	636	75,00%
9 Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	188		188		94	50,00%
10 Actions	324		324		326	100,62%
11 Défaut (prêts en souffrance)	385	4	84	1	123	144,71%
12 Catégories plus risquées	195	130	195	64	389	150,19%
13 Obligations garanties						0,00%
14 Entreprises d'investissement						0,00%
15 Parts ou actions d'OPC	18		18		2	11,11%
16 Autres actifs	3 842		3 842		3 555	92,53%
<b>17 TOTAL</b>	<b>32 362</b>	<b>7 794</b>	<b>32 356</b>	<b>3 191</b>	<b>12 472</b>	<b>35,09%</b>



► **Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques au 30 juin 2020 (CR5)**

		30.06.2020															Pondération des risques		
En millions d'euros																			
Classes d'actifs		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1250 %	Autres	Déduits	Exposition totale au risque de crédit	Dont non notée
1	Administrations centrales et banques centrales	755						1		40							355	1 151	1 151
2	Administrations régionales ou locales	22																22	22
3	Entités du secteur public																		
4	Banques multilatérales de développement									16								16	16
5	Organisations internationales																		
6	Banques (établissements)	17 040	1 948			818	23			418	73							20 320	20 170
7	Entreprises					148	981			5 045	27							6 201	4 349
8	Clientèle de détail								880									881	880
9	Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier							181										181	181
10	Actions									335		1						335	335
11	Défaut (prêts en souffrance)									6	110							115	115
12	Catégories plus risquées										164							164	164
13	Obligations garanties																		
14	Entreprises d'investissement																		
15	Parts ou actions d'OPC	9			5	3	1											18	18
16	Autres actifs	187				428				3 247								3 863	3 863
<b>17</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 014</b>	<b>1 948</b>		<b>5</b>	<b>1 398</b>	<b>1 188</b>	<b>880</b>	<b>9 107</b>	<b>373</b>	<b>1</b>					<b>355</b>	<b>33 269</b>	<b>31 266</b>	

► **Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques au 31 décembre 2019 (CR5)**

		31.12.2019															Pondération des risques		
En millions d'euros																			
Classes d'actifs		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1250 %	Autres	Déduits	Exposition totale au risque de crédit	Dont non notée
1	Administrations centrales et banques centrales	647						1		45	8						366	1 067	1 067
2	Administrations régionales ou locales	22																22	22
3	Entités du secteur public																		
4	Banques multilatérales de développement									21								21	21
5	Organisations internationales																		
6	Banques (établissements)	20 593	1 002			558	20			423	47							22 643	22 491
7	Entreprises					144	811			5 251	22							6 228	4 758
8	Clientèle de détail								848									849	848
9	Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier							188										188	188
10	Actions									324		1						324	324
11	Défaut (prêts en souffrance)									9	76							85	85
12	Catégories plus risquées										259							259	259
13	Obligations garanties																		
14	Entreprises d'investissement																		
15	Parts ou actions d'OPC	9			4	4	1											18	18
16	Autres actifs	160				158				3 524								3 842	3 842
<b>17</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 431</b>	<b>1 002</b>		<b>4</b>	<b>864</b>	<b>1 022</b>	<b>848</b>	<b>9 596</b>	<b>412</b>	<b>1</b>					<b>366</b>	<b>35 548</b>	<b>33 924</b>	



## ◆ Qualité des expositions en approche notations internes

### EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AU 30 JUIN 2020 (CR6)

#### ► Portefeuilles prudents suivants pour l'approche notation interne avancée

En millions d'euros		30.06.2020										
Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
<b>Administrations centrales et banques centrales</b>												
0,00 à < 0,15	106 863	1 916	64,47%	120 079	0,00%		1,42%	561	265	0,22%		
0,15 à < 0,25	1 170	10	60,63%	1 764	0,16%		9,81%	805	144	8,18%	8	
0,25 à < 0,50	102		0,00%	102	0,30%		9,96%	1 447	19	18,54%		
0,50 à < 0,75	654	154	75,00%	375	0,60%		9,50%	468	58	15,56%		
0,75 à < 2,50	614	587	74,05%	108	1,15%		45,13%	934	107	98,73%	1	
2,50 à < 10,00	695	183	75,00%	50	5,00%		60,00%	1 276	115	228,64%	2	
10,00 à < 100,00	156	224	75,68%	27	14,27%		74,90%	1 256	118	442,70%	3	
100,00 (défaut)	92	17	75,00%	34	100,00%		45,00%	1 267		0,86%	15	
<b>Sous-total</b>	<b>110 345</b>	<b>3 090</b>	<b>64,52%</b>	<b>122 539</b>	<b>0,04%</b>		<b>1,66%</b>	<b>566</b>	<b>827</b>	<b>0,67%</b>	<b>29</b>	<b>31</b>
<b>Établissements</b>												
0,00 à < 0,15	46 860	3 929	86,73%	55 677	0,03%		7,55%	565	1 251	2,25%	2	
0,15 à < 0,25	2 055	333	49,27%	686	0,16%		35,76%	705	226	32,91%		
0,25 à < 0,50	549	793	31,24%	776	0,30%		38,28%	531	268	34,53%	1	
0,50 à < 0,75	142	556	34,74%	328	0,60%		49,83%	578	208	63,52%	1	
0,75 à < 2,50	289	659	41,60%	412	1,06%		30,62%	837	374	90,79%	2	
2,50 à < 10,00	1	51	23,22%	12	5,00%		87,76%	475	38	308,36%	1	
10,00 à < 100,00	1	17	26,72%	5	13,70%		71,90%	406	20	403,84%	1	
100,00 (défaut)	214	185	98,84%	397	100,00%		45,01%	1 586	1	0,30%	381	
<b>Sous-total</b>	<b>50 111</b>	<b>6 523</b>	<b>76,95%</b>	<b>58 293</b>	<b>0,73%</b>		<b>8,97%</b>	<b>575</b>	<b>2 386</b>	<b>4,09%</b>	<b>388</b>	<b>393</b>
<b>Entreprises - Autres</b>												
0,00 à < 0,15	29 856	60 837	59,97%	65 737	0,05%		33,97%	705	8 856	13,47%	10	
0,15 à < 0,25	11 633	20 786	47,29%	17 916	0,16%		45,53%	798	6 139	34,27%	11	
0,25 à < 0,50	10 834	15 198	49,88%	15 670	0,30%		44,39%	853	7 520	47,99%	17	
0,50 à < 0,75	11 418	8 589	53,12%	12 095	0,60%		43,21%	796	7 755	64,12%	26	
0,75 à < 2,50	12 327	9 744	58,95%	11 465	1,17%		47,96%	965	10 160	88,62%	50	
2,50 à < 10,00	1 273	1 019	69,97%	734	5,00%		39,71%	1 058	921	125,47%	12	
10,00 à < 100,00	1 052	1 425	30,90%	727	14,82%		42,28%	834	1 199	164,95%	34	
100,00 (défaut)	2 334	853	30,78%	2 426	100,00%		46,39%	911	288	11,88%	1 772	
<b>Sous-total</b>	<b>80 726</b>	<b>118 451</b>	<b>55,72%</b>	<b>126 769</b>	<b>2,27%</b>		<b>39,36%</b>	<b>776</b>	<b>42 839</b>	<b>33,79%</b>	<b>1 932</b>	<b>2 341</b>
<b>Entreprises - PME</b>												
0,00 à < 0,15	33		100,00%	34	0,06%		50,83%	1 072	10	28,39%		
0,15 à < 0,25	27		0,00%	27	0,16%		47,12%	1 446	17	60,60%		
0,25 à < 0,50	18	5	49,43%	19	0,30%		53,84%	1 499	17	88,11%		
0,50 à < 0,75	4	4	60,65%	6	0,60%		51,75%	923	4	67,57%		
0,75 à < 2,50	128	255	27,01%	151	1,58%		34,68%	902	96	63,42%	1	
2,50 à < 10,00	12	11	54,91%	8	5,00%		31,72%	867	6	74,33%		
10,00 à < 100,00	13	5	44,84%	15	19,45%		29,26%	657	19	130,49%	1	
100,00 (défaut)	3		36,72%	3	100,00%		45,00%	415	1	20,31%	5	
<b>Sous-total</b>	<b>238</b>	<b>280</b>	<b>30,58%</b>	<b>263</b>	<b>3,40%</b>		<b>39,57%</b>	<b>1 004</b>	<b>169</b>	<b>64,16%</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>Entreprises - Financement spécialisé</b>												
0,00 à < 0,15	1 835	1 052	65,51%	9 775	0,03%		5,94%	1 393	386	3,94%		
0,15 à < 0,25	6 596	1 905	58,02%	9 174	0,16%		10,50%	1 332	978	10,66%	2	
0,25 à < 0,50	10 132	3 036	61,47%	10 071	0,30%		10,06%	1 320	1 541	15,30%	3	
0,50 à < 0,75	10 143	2 373	56,72%	10 206	0,60%		11,44%	1 192	2 194	21,50%	7	
0,75 à < 2,50	13 502	3 952	60,59%	11 475	1,12%		12,13%	1 301	3 373	29,39%	15	



En millions  
d'euros

30.06.2020												
Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
2,50 à < 10,00	1 176	91	76,04%	1 007	5,00%		10,43%	1 250	380	37,72%	5	
10,00 à < 100,00	1 760	40	75,00%	1 036	15,48%		12,05%	1 128	619	59,76%	17	
100,00 (défaut)	1 440	47	52,37%	1 384	100,00%		33,23%	1 037	226	16,33%	451	
<b>Sous-total</b>	<b>46 584</b>	<b>12 497</b>	<b>60,36%</b>	<b>54 127</b>	<b>3,39%</b>		<b>10,73%</b>	<b>1 295</b>	<b>9 696</b>	<b>17,91%</b>	<b>500</b>	<b>662</b>
<b>Autres crédits aux particuliers</b>												
0,00 à < 0,15	9 600		0,00%	9 600	0,09%		5,76%	365	120	1,25%		
0,15 à < 0,25	2 050		0,00%	2 053	0,21%		24,91%	366	210	10,21%	1	
0,25 à < 0,50	446		0,00%	446	0,60%		39,36%	365	148	33,12%	1	
0,50 à < 0,75			0,00%		0,00%		0,00%			0,00%		
0,75 à < 2,50	48		0,00%	48	1,60%		31,36%	365	19	40,11%		
2,50 à < 10,00	91		0,00%	91	9,39%		25,99%	365	31	33,92%	3	
10,00 à < 100,00			50,00%		19,98%		52,37%	820		123,75%		
100,00 (défaut)	93		0,00%	93	100,00%		48,88%	365	1	1,13%	15	
<b>Sous-total</b>	<b>12 328</b>		<b>50,00%</b>	<b>12 331</b>	<b>0,89%</b>		<b>10,62%</b>	<b>365</b>	<b>528</b>	<b>4,29%</b>	<b>20</b>	<b>18</b>
<b>Autres crédits aux petites et moyennes entités</b>												
0,00 à < 0,15	99		0,00%	99	0,09%		7,29%	365	2	1,55%		
0,15 à < 0,25	7		0,00%	7	0,21%		23,53%	365	1	10,25%		
0,25 à < 0,50	8		0,00%	8	0,60%		12,50%	365	1	10,55%		
0,50 à < 0,75			0,00%		0,00%		0,00%			0,00%		
0,75 à < 2,50			0,00%		1,60%		8,29%	365		10,65%		
2,50 à < 10,00	1		0,00%	1	13,05%		62,16%	365	1	122,37%		
10,00 à < 100,00			0,00%		0,00%		0,00%			0,00%		
100,00 (défaut)	14		0,00%	14	100,00%		74,78%	365		0,03%		
<b>Sous-total</b>	<b>129</b>		<b>0,00%</b>	<b>129</b>	<b>10,84%</b>		<b>15,74%</b>	<b>365</b>	<b>4</b>	<b>3,19%</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>300 462</b>	<b>140 842</b>	<b>58,35%</b>	<b>374 451</b>	<b>1,42%</b>		<b>17,20%</b>	<b>737</b>	<b>56 449</b>	<b>15,08%</b>	<b>2 876</b>	<b>3 453</b>



## EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AU 31 DÉCEMBRE 2019 (CR6)

### ► Portefeuilles prudents suivants pour l'approche notations internes avancée

Fourchette de PD	31.12.2019											
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
<b>Administrations centrales et banques centrales</b>												
0,00 à < 0,15	85 427	2 155	63,23%	97 940	0,00%		1,56%	580	289	0,30%		
0,15 à < 0,25	1 110	10	64,96%	1 789	0,16%		9,91%	829	155	8,64%		
0,25 à < 0,50	17		0,00%	17	0,30%		10,00%	651	3	14,94%		
0,50 à < 0,75	678	213	75,00%	425	0,60%		10,00%	602	64	15,14%		
0,75 à < 2,50	609	595	75,02%	86	0,95%		45,71%	760	84	97,64%		
2,50 à < 10,00	726	99	71,63%	52	5,00%		59,60%	1 295	118	228,29%	2	
10,00 à < 100,00	122	214	75,63%	28	16,13%		78,70%	1 299	131	458,57%	4	
100,00 (défaut)	100	17	75,00%	27	100,00%		45,00%	1 481	3	10,46%	15	
<b>Sous-total</b>	<b>88 789</b>	<b>3 304</b>	<b>63,63%</b>	<b>100 364</b>	<b>0,05%</b>		<b>1,85%</b>	<b>586</b>	<b>846</b>	<b>0,84%</b>	<b>22</b>	<b>29</b>
<b>Établissements</b>												
0,00 à < 0,15	36 439	3 238	87,68%	44 402	0,03%		7,64%	634	970	2,18%	1	
0,15 à < 0,25	2 058	466	52,83%	764	0,16%		36,58%	761	278	36,38%	1	
0,25 à < 0,50	598	963	38,76%	924	0,30%		38,28%	551	346	37,46%	1	
0,50 à < 0,75	228	1 048	26,31%	493	0,60%		47,10%	505	310	62,92%	1	
0,75 à < 2,50	285	680	45,53%	408	1,05%		31,07%	820	311	76,17%	2	
2,50 à < 10,00		123	22,20%	27	5,00%		82,81%	297	82	303,12%	1	
10,00 à < 100,00		23	31,28%	6	12,41%		70,17%	468	26	410,73%	1	
100,00 (défaut)	401	20	20,20%	405	100,00%		45,01%	595	12	3,02%	386	
<b>Sous-total</b>	<b>40 010</b>	<b>6 561</b>	<b>75,14%</b>	<b>47 430</b>	<b>0,91%</b>		<b>9,69%</b>	<b>634</b>	<b>2 336</b>	<b>4,93%</b>	<b>393</b>	<b>397</b>
<b>Entreprises - Autres</b>												
0,00 à < 0,15	24 489	53 991	53,64%	52 955	0,04%		34,89%	757	7 289	13,76%	8	
0,15 à < 0,25	11 849	19 098	46,28%	17 752	0,16%		43,10%	822	5 938	33,45%	11	
0,25 à < 0,50	10 192	17 412	48,85%	14 479	0,30%		45,94%	871	7 072	48,84%	16	
0,50 à < 0,75	7 643	9 320	57,56%	9 164	0,60%		46,29%	823	6 450	70,38%	20	
0,75 à < 2,50	9 717	11 398	55,75%	10 092	1,11%		47,62%	927	8 475	83,97%	40	
2,50 à < 10,00	605	440	46,06%	249	5,00%		52,83%	1 081	414	166,12%	5	
10,00 à < 100,00	1 055	1 654	33,76%	850	15,54%		35,93%	654	1 390	163,44%	40	
100,00 (défaut)	1 882	898	31,27%	1 986	100,00%		45,39%	899	292	14,68%	1 507	
<b>Sous-total</b>	<b>67 432</b>	<b>114 209</b>	<b>51,82%</b>	<b>107 528</b>	<b>2,23%</b>		<b>40,15%</b>	<b>807</b>	<b>37 318</b>	<b>34,71%</b>	<b>1 647</b>	<b>1 950</b>
<b>Entreprises - PME</b>												
0,00 à < 0,15	44	1	72,93%	45	0,06%		45,81%	1 037	11	25,57%		
0,15 à < 0,25	29		0,00%	32	0,16%		49,98%	1 338	19	59,98%		
0,25 à < 0,50	7	3	46,94%	9	0,30%		49,86%	622	4	47,45%		
0,50 à < 0,75	6	345	20,38%	44	0,60%		51,08%	432	32	71,14%		
0,75 à < 2,50	126	94	52,89%	151	1,53%		32,86%	907	96	63,87%	1	
2,50 à < 10,00	16	3	59,65%	10	5,00%		44,42%	693	13	131,32%		
10,00 à < 100,00	21	2	83,76%	22	17,76%		36,98%	584	37	168,16%	1	
100,00 (défaut)	2		36,28%	2	100,00%		45,00%	433		0,00%	4	
<b>Sous-total</b>	<b>252</b>	<b>448</b>	<b>30,63%</b>	<b>315</b>	<b>2,93%</b>		<b>40,20%</b>	<b>861</b>	<b>213</b>	<b>67,62%</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>Entreprises - Financement spécialisé</b>												
0,00 à < 0,15	2 097	1 511	55,65%	10 424	0,03%		7,31%	1 327	409	3,93%		
0,15 à < 0,25	8 127	2 003	63,82%	10 619	0,16%		10,23%	1 312	1 192	11,23%	2	
0,25 à < 0,50	10 783	4 208	59,55%	11 405	0,30%		11,11%	1 268	1 866	16,36%	4	
0,50 à < 0,75	10 011	2 757	51,42%	9 486	0,60%		12,01%	1 171	2 132	22,47%	7	
0,75 à < 2,50	11 548	4 905	49,81%	10 201	1,10%		13,45%	1 242	3 328	32,63%	15	
2,50 à < 10,00	1 030	67	48,95%	865	5,00%		14,22%	1 241	444	51,34%	6	
10,00 à < 100,00	1 569	40	73,00%	907	13,94%		13,16%	1 059	608	67,04%	18	



En millions  
d'euros

31.12.2019												
Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
100,00 (défaut)	1 170	26	79,17%	1 142	100,00%		40,58%	1 068	23	2,00%	395	
<b>Sous-total</b>	<b>46 335</b>	<b>15 517</b>	<b>56,16%</b>	<b>55 049</b>	<b>2,79%</b>		<b>11,50%</b>	<b>1 258</b>	<b>10 002</b>	<b>18,17%</b>	<b>447</b>	<b>571</b>
<b>Autres crédits aux particuliers</b>												
0,00 à < 0,15	10 554		0,00%	10 554	0,09%		6,58%	365	156	1,48%	1	
0,15 à < 0,25	1 891		0,00%	1 894	0,21%		21,78%	367	171	9,04%	1	
0,25 à < 0,50	495		0,00%	495	0,60%		36,71%	365	151	30,55%	1	
0,50 à < 0,75			0,00%		0,00%		0,00%			0,00%		
0,75 à < 2,50	41		72,83%	41	1,60%		15,87%	365	7	16,39%		
2,50 à < 10,00	62		0,00%	62	10,34%		30,34%	365	22	35,51%	2	
10,00 à < 100,00			0,00%		19,97%		50,99%	365		120,44%		
100,00 (défaut)	102		0,00%	102	100,00%		32,73%	587	6	5,54%	15	
<b>Sous-total</b>	<b>13 145</b>		<b>72,83%</b>	<b>13 148</b>	<b>0,91%</b>		<b>10,15%</b>	<b>367</b>	<b>513</b>	<b>3,90%</b>	<b>20</b>	<b>18</b>
<b>Autres crédits aux petites et moyennes entités</b>												
0,00 à < 0,15	89		0,00%	89	0,09%		9,57%	365	2	1,87%		
0,15 à < 0,25	14		0,00%	14	0,21%		30,01%	365	2	13,08%		
0,25 à < 0,50	4		0,00%	4	0,60%		25,57%	365	1	21,57%		
0,50 à < 0,75			0,00%		0,00%		0,00%			0,00%		
0,75 à < 2,50	1		0,00%	1	1,60%		7,91%	365		10,15%		
2,50 à < 10,00	2		0,00%	2	12,79%		72,95%	365	2	140,63%		
10,00 à < 100,00			0,00%		0,00%		0,00%			0,00%		
100,00 (défaut)	14		0,00%	14	100,00%		74,81%	365		0,04%		
<b>Sous-total</b>	<b>122</b>		<b>0,00%</b>	<b>122</b>	<b>11,47%</b>		<b>19,73%</b>	<b>365</b>	<b>7</b>	<b>5,46%</b>		
<b>Total</b>	<b>256 085</b>	<b>140 039</b>	<b>55,02%</b>	<b>323 956</b>	<b>1,40%</b>		<b>17,73%</b>	<b>772</b>	<b>51 235</b>	<b>15,82%</b>	<b>2 536</b>	<b>2 972</b>



## ◆ Utilisation des dérivés de crédit en couverture au 30 juin 2020

### ► Effet des dérivés de crédit sur les actifs pondérés des risques (CR7)

		30.06.2020	
<i>En millions d'euros</i>		RWA avant prise en compte des dérivés de crédit	RWA après prise en compte des dérivés de crédit
<b>1</b>	<b>Expositions en approche IRB Fondation</b>		
2	Administration centrales et banques centrales		
3	Banques		
4	Entreprises - PME		
5	Entreprises - Financement spécialisé		
6	Entreprises - Autres		
<b>7</b>	<b>Expositions en approche IRB Avancée</b>		
8	Administration centrales et banques centrales	3	2
9	Banques		
10	Entreprises - PME	6 831	4 717
11	Entreprises - Financement spécialisé		
12	Entreprises - Autres		
13	Clientèle de détail – expositions aux créances immobilières résidentielles PME		
14	Clientèle de détail – expositions aux créances immobilières résidentielles hors PME		
15	Clientèle de détail – expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles		
16	Clientèle de détail – PME		
17	Clientèle de détail – autres expositions		
18	Actions – approche IRB		
19	Autres actifs		
<b>20</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 834</b>	<b>4 719</b>

## ◆ Évolution des RWA entre le 31.12.2019 et le 30.06.2020

### ► États des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche notation interne (CR8)

		30.06.2020	
<i>En millions d'euros</i>		RWA	Exigences minimales de fonds propres
<b>1</b>	<b>RWA à la fin de la période précédente</b>	<b>51 251</b>	<b>4 100</b>
2	Montant des actifs	1 246	100
3	Qualité des actifs	2 057	165
4	Mises à jour des modèles		
5	Méthodologie et politique		
6	Acquisitions et cessions		
7	Mouvements de devises	923	74
8	Autres *	1 001	80
<b>9</b>	<b>RWA à la fin de la période considérée</b>	<b>56 479</b>	<b>4 518</b>

\* Dans cette catégorie figure la variation liée à nos protections (CDS...).



## 6.4.2.2 RISQUE DE CONTREPARTIE

Crédit Agricole CIB, comme sa maison mère, traite le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le Groupe Crédit Agricole CIB utilise la méthode d'évaluation au prix du marché (art. 274) ou la méthode du modèle interne (art. 283).

### ♦ Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC)

#### ► Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche

En millions d'euros	30.06.2020											
	Standard				IRB				Total			
	Exposition brute <sup>1</sup>	EAD	RWA	EFP	Exposition brute <sup>1</sup>	EAD	RWA	EFP	Exposition brute <sup>2</sup>	EAD	RWA	EFP
Administrations centrales et banques centrales					6 612	6 612	151	12	6 612	6 612	151	12
Établissements	14 740	14 740	400	32	26 050	26 550	4 193	335	40 790	41 290	4 593	367
Entreprises	838	838	745	60	26 290	25 798	8 233	659	27 128	26 636	8 978	718
Clientèle de détail												
Actions												
Titrisations												
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit												
<b>TOTAL</b>	<b>15 579</b>	<b>15 579</b>	<b>1 146</b>	<b>92</b>	<b>58 951</b>	<b>58 960</b>	<b>12 576</b>	<b>1 006</b>	<b>74 530</b>	<b>74 538</b>	<b>13 722</b>	<b>1 098</b>

<sup>1</sup> Exposition brute initiale.

<sup>2</sup> Exposition brute après Atténuation du risque de crédit (ARC)

En millions d'euros	31.12.2019											
	Standard				IRB				Total			
	Exposition brute <sup>1</sup>	EAD	RWA	EFP	Exposition brute <sup>1</sup>	EAD	RWA	EFP	Exposition brute <sup>2</sup>	EAD	RWA	EFP
Administrations centrales et banques centrales					5 489	5 489	126	10	5 489	5 489	126	10
Établissements	12 318	12 318	267	21	25 528	26 098	4 155	332	37 846	38 416	4 423	354
Entreprises	472	472	399	32	25 059	24 489	8 363	669	25 531	24 961	8 762	701
Clientèle de détail												
Actions												
Titrisations												
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit												
<b>TOTAL</b>	<b>12 791</b>	<b>12 791</b>	<b>666</b>	<b>53</b>	<b>56 076</b>	<b>56 076</b>	<b>12 644</b>	<b>1 012</b>	<b>68 867</b>	<b>68 867</b>	<b>13 311</b>	<b>1 065</b>

<sup>1</sup> Exposition brute initiale.

<sup>2</sup> Exposition brute après Atténuation du risque de crédit (ARC)

### ♦ Exposition au risque de contrepartie par approche

#### ► Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche (CCR1)

En millions d'euros	30.06.2020						
	Montants notionnels	Coût de remplacement / valeur de marché courante	Exposition de crédit potentielle future	Exposition positive anticipée effective	Multiplicateur	Valeur exposée au risque post ARC	RWA
Méthode utilisant les prix du marché		1 717	2 405			4 804	1 708
Exposition initiale							
Approche standard							
MMI (pour les dérivés et SFT)				25 812	1,55	40 009	9 879
Dont opérations de financement sur titres							
Dont dérivés et opérations à règlement différé				25 812	1,55	40 009	9 879
Dont découlant d'une convention de compensation multiproduits							
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)							
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)						14 616	1 808
VaR pour les SFT							
<b>TOTAL</b>							<b>13 395</b>



## ◆ Exposition au risque de contrepartie en méthode standard

### ► Exposition au risque de contrepartie en méthode standard par portefeuille réglementaire et par pondérations des risques au 30 juin 2020 (CCr3)

En millions d'euros	30.06.2020													Exposition totale au risque de contrepartie	dont non notée
	0,0%	2,0%	4,0%	10,0%	20,0%	35,0%	50,0%	70,0%	75,0%	100,0%	150,0%	Autres			
<b>Portefeuille réglementaire</b>	0,0%	2,0%	4,0%	10,0%	20,0%	35,0%	50,0%	70,0%	75,0%	100,0%	150,0%	Autres			
Administrations centrales et banques centrales															
Administrations régionales ou locales															
Entités du secteur public															
Banques multilatérales de développement															
Organisations internationales															
Banques (établissements)	2	14 484			126		86			42				14 740	14 627
Entreprises							186			653				838	475
Clientèle de détail															
Défaut (prêts en souffrance)															
Entreprises d'investissement															
Autres actifs															
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>14 484</b>			<b>127</b>		<b>271</b>			<b>695</b>				<b>15 579</b>	<b>15 103</b>

### ► Exposition au risque de contrepartie en méthode standard par portefeuille réglementaire et par pondérations des risques au 31 décembre 2019 (CCr3)

En millions d'euros	31.12.2019													Exposition totale au risque de contrepartie	dont non notée
	0,0%	2,0%	4,0%	10,0%	20,0%	35,0%	50,0%	70,0%	75,0%	100,0%	150,0%	Autres			
<b>Portefeuille réglementaire</b>	0,0%	2,0%	4,0%	10,0%	20,0%	35,0%	50,0%	70,0%	75,0%	100,0%	150,0%	Autres			
Administrations centrales et banques centrales	1													1	1
Administrations régionales ou locales															
Entités du secteur public															
Banques multilatérales de développement															
Organisations internationales															
Banques (établissements)		12 278			20		4			16				12 318	12 313
Entreprises							147			325				472	196
Clientèle de détail															
Défaut (prêts en souffrance)															
Entreprises d'investissement															
Autres actifs															
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>12 278</b>			<b>21</b>		<b>150</b>			<b>341</b>				<b>12 791</b>	<b>12 511</b>



## ◆ Exposition au risque de contrepartie en méthode avancée

- Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD), portefeuilles prudentiels suivants pour l'approche Notation interne avancée au 30 juin 2020 (CCr4)

En millions d'euros		30.06.2020				
Fourchette de PD	EAD après prise en compte des CRM	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA
<b>Administrations centrales et banques centrales</b>						
0,00 à < 0,15	6 080	0,01%	1,24%	1 084	16	0,26%
0,15 à < 0,25	218	0,16%	9,81%	805	19	8,77%
0,25 à < 0,50	35	0,30%	9,96%	1 447	3	9,79%
0,50 à < 0,75	218	0,60%	9,50%	468	23	10,72%
0,75 à < 2,50	47	1,00%	45,01%	981	51	107,70%
2,50 à < 10,00		0,00%	0,00%			0,00%
10,00 à < 100,00	14	20,00%	62,40%	1 456	39	272,72%
100,00 (défaut)		0,00%	0,00%			0,00%
<b>Sous-total</b>	<b>6 612</b>	<b>0,09%</b>	<b>2,28%</b>	<b>1 056</b>	<b>151</b>	<b>2,28%</b>
<b>Établissements</b>						
0,00 à < 0,15	21 158	0,04%	12,75%	585	1 572	7,43%
0,15 à < 0,25	2 233	0,16%	35,76%	705	833	37,31%
0,25 à < 0,50	1 635	0,30%	38,28%	531	786	48,04%
0,50 à < 0,75	635	0,60%	49,83%	578	617	97,23%
0,75 à < 2,50	946	0,80%	23,49%	1 056	321	33,94%
2,50 à < 10,00	16	5,00%	87,76%	475	48	293,61%
10,00 à < 100,00	7	19,97%	39,89%	1 280	15	209,07%
100,00 (défaut)		100,00%	45,01%	1 586		59,57%
<b>Sous-total</b>	<b>26 631</b>	<b>0,11%</b>	<b>17,52%</b>	<b>605</b>	<b>4 193</b>	<b>15,74%</b>
<b>Entreprises - Autres</b>						
0,00 à < 0,15	11 377	0,04%	32,90%	670	1 358	11,94%
0,15 à < 0,25	2 647	0,16%	45,53%	798	1 144	43,21%
0,25 à < 0,50	2 437	0,30%	44,39%	853	1 135	46,58%
0,50 à < 0,75	2 471	0,60%	43,21%	796	1 533	62,05%
0,75 à < 2,50	2 015	1,06%	48,19%	948	1 707	84,72%
2,50 à < 10,00	109	5,00%	39,71%	1 058	171	156,70%
10,00 à < 100,00	168	16,44%	43,83%	843	310	184,11%
100,00 (défaut)	50	100,00%	46,39%	911	11	21,39%
<b>Sous-total</b>	<b>21 275</b>	<b>0,64%</b>	<b>38,58%</b>	<b>752</b>	<b>7 369</b>	<b>34,64%</b>
<b>Entreprises - PME</b>						
0,00 à < 0,15	64	0,03%	47,41%	1 003	12	18,07%
0,15 à < 0,25	3	0,16%	47,13%	1 446	1	44,26%
0,25 à < 0,50		0,30%	53,84%	1 499		53,82%
0,50 à < 0,75	5	0,60%	51,75%	923	5	92,11%
0,75 à < 2,50	32	1,66%	33,07%	916	40	126,37%
2,50 à < 10,00	2	5,00%	31,72%	867	4	173,60%
10,00 à < 100,00	1	19,96%	26,43%	632	2	203,29%
100,00 (défaut)		0,00%	0,00%			0,00%
<b>Sous-total</b>	<b>107</b>	<b>0,83%</b>	<b>42,85%</b>	<b>982</b>	<b>64</b>	<b>59,50%</b>
<b>Entreprises - Financement spécialisé</b>						
0,00 à < 0,15	725	0,06%	10,94%	1 367	42	5,81%
0,15 à < 0,25	1 151	0,16%	10,50%	1 332	154	13,35%
0,25 à < 0,50	804	0,30%	10,06%	1 320	102	12,70%
0,50 à < 0,75	723	0,60%	11,44%	1 192	148	20,43%
0,75 à < 2,50	919	0,98%	12,52%	1 323	266	28,95%
2,50 à < 10,00	66	5,00%	10,43%	1 250	18	27,87%
10,00 à < 100,00	67	15,90%	11,79%	1 146	65	97,06%
100,00 (défaut)	33	100,00%	33,23%	1 037	5	15,35%
<b>Sous-total</b>	<b>4 488</b>	<b>1,46%</b>	<b>11,24%</b>	<b>1 305</b>	<b>800</b>	<b>17,82%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59 112</b>	<b>0,40%</b>	<b>22,96%</b>	<b>777</b>	<b>12 576</b>	<b>21,28%</b>



► **Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD), portefeuilles prudents suivants pour l'approche Notation interne Avancée au 31 décembre 2019 (CCr4)**

En millions d'euros		31.12.2019					
Fourchette de PD	EAD après prise en compte des CRM	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	
<b>Administrations centrales et banques centrales</b>							
0,00 à < 0,15	5 053	0,01%	1,33%	1 121	14	0,28%	
0,15 à < 0,25	255	0,16%	9,91%	829	20	7,95%	
0,25 à < 0,50	46	0,30%	10,00%	651	4	9,62%	
0,50 à < 0,75	80	0,60%	10,00%	602	14	17,36%	
0,75 à < 2,50	49	1,34%	46,91%	1 002	57	117,28%	
2,50 à < 10,00		0,00%	0,00%			0,00%	
10,00 à < 100,00	6	20,00%	67,81%	1 543	16	255,15%	
100,00 (défaut)		0,00%	0,00%			0,00%	
<b>Sous-total</b>	<b>5 489</b>	<b>0,06%</b>	<b>2,40%</b>	<b>1 096</b>	<b>126</b>	<b>2,29%</b>	
<b>Établissements</b>							
0,00 à < 0,15	21 015	0,04%	12,17%	638	1 551	7,38%	
0,15 à < 0,25	2 146	0,16%	36,58%	761	825	38,44%	
0,25 à < 0,50	1 530	0,30%	38,28%	551	778	50,87%	
0,50 à < 0,75	626	0,60%	47,10%	505	587	93,77%	
0,75 à < 2,50	780	0,84%	23,93%	979	306	39,28%	
2,50 à < 10,00	38	5,00%	82,81%	297	95	252,36%	
10,00 à < 100,00	6	17,65%	50,14%	538	13	207,60%	
100,00 (défaut)		0,00%	0,00%			0,00%	
<b>Sous-total</b>	<b>26 140</b>	<b>0,11%</b>	<b>16,92%</b>	<b>647</b>	<b>4 155</b>	<b>15,90%</b>	
<b>Entreprises - Autres</b>							
0,00 à < 0,15	10 712	0,04%	34,20%	740	1 338	12,49%	
0,15 à < 0,25	2 260	0,16%	43,10%	822	1 017	45,00%	
0,25 à < 0,50	2 674	0,30%	45,94%	871	1 101	41,19%	
0,50 à < 0,75	2 501	0,60%	46,29%	823	1 443	57,68%	
0,75 à < 2,50	2 143	0,99%	45,87%	880	1 694	79,03%	
2,50 à < 10,00	63	5,00%	52,83%	1 081	87	137,95%	
10,00 à < 100,00	865	19,71%	30,02%	377	964	111,46%	
100,00 (défaut)	69	100,00%	45,39%	899	26	37,63%	
<b>Sous-total</b>	<b>21 287</b>	<b>1,39%</b>	<b>39,12%</b>	<b>775</b>	<b>7 670</b>	<b>36,03%</b>	
<b>Entreprises - PME</b>							
0,00 à < 0,15	55	0,03%	47,46%	460	11	19,60%	
0,15 à < 0,25	3	0,16%	49,98%	1 338	1	41,66%	
0,25 à < 0,50		0,30%	49,86%	622		54,48%	
0,50 à < 0,75	3	0,60%	51,08%	432	2	76,00%	
0,75 à < 2,50	28	1,62%	31,80%	901	35	124,67%	
2,50 à < 10,00	3	5,00%	44,42%	693	5	167,58%	
10,00 à < 100,00	3	13,78%	25,35%	511	7	248,32%	
100,00 (défaut)		0,00%	0,00%			0,00%	
<b>Sous-total</b>	<b>95</b>	<b>1,09%</b>	<b>42,33%</b>	<b>629</b>	<b>61</b>	<b>64,33%</b>	
<b>Entreprises - Financement spécialisé</b>							
0,00 à < 0,15	665	0,06%	11,80%	1 225	42	6,27%	
0,15 à < 0,25	933	0,16%	10,23%	1 312	150	16,06%	
0,25 à < 0,50	620	0,30%	11,11%	1 268	98	15,84%	
0,50 à < 0,75	481	0,60%	12,01%	1 171	95	19,76%	
0,75 à < 2,50	427	0,95%	12,59%	1 239	147	34,45%	
2,50 à < 10,00	16	5,00%	14,22%	1 241	5	28,67%	
10,00 à < 100,00	98	14,73%	14,39%	1 045	86	87,30%	
100,00 (défaut)	22	100,00%	40,58%	1 068	11	47,78%	
<b>Sous-total</b>	<b>3 263</b>	<b>1,50%</b>	<b>11,64%</b>	<b>1 246</b>	<b>633</b>	<b>19,40%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>56 273</b>	<b>0,67%</b>	<b>23,61%</b>	<b>777</b>	<b>12 644</b>	<b>22,47%</b>	



## ◆ Sûretés

### ► Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées (CCR5-A)

En millions d'euros	30.06.2020				
	Juste valeur brute positive ou valeur comptable nette	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
1 Dérivés	301 277	261 704	39 521	1 491	38 030
2 SFT	28 555	25 205	3 350	977	2 373
3 Compensation multiproduits					
<b>4 TOTAL</b>	<b>329 833</b>	<b>286 909</b>	<b>42 871</b>	<b>2 468</b>	<b>40 403</b>

## ◆ Évolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM) entre le 31.12.2019 et le 30.06.2020

### ► États des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI) (CCr7)

En millions d'euros	30.06.2020	
	RWA	Exigences minimales de Fonds Propres
<b>1 RWA à la fin de la période précédente</b>	<b>8 990</b>	<b>719</b>
2 Montant des actifs	878	70
3 Qualité de crédit des contreparties	(167)	(13)
4 Mises à jour des modèles (MMI seule)		
5 Méthodologie et politique (MMI seule)		
6 Acquisitions et cessions		
7 Mouvements de devises	482	39
8 Autres	(304)	(24)
<b>9 RWA à la fin de la période considérée</b>	<b>9 879</b>	<b>790</b>

## ◆ Expositions sur les contreparties centrales (CCP)

### ► Expositions sur les contreparties centrales (CCP) (CCR8)

En millions d'euros	30.06.2020	
	Valeur exposée au risque post-ARC	RWA
<b>1 Expositions aux QCCP (total)</b>		<b>585</b>
2 Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles	14 484	290
3 (i) Instruments dérivés de gré à gré	9 925	199
4 (ii) Dérivés cotés	113	2
5 (iii) SFT	4 446	89
6 (iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
7 Marge initiale ségréguée	3 213	
8 Marge initiale non ségréguée	259	5
9 Contributions au fonds de défaillance préfinancées	373	290
10 Méthode alternative de calcul de l'exigence de fonds propres pour les expositions		
<b>11 Expositions aux non-QCCP (total)</b>		
12 Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles		
13 (i) Instruments dérivés de gré à gré		
14 (ii) Dérivés cotés		
15 (iii) SFT		
16 (iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
17 Marge initiale ségréguée		
18 Marge initiale non ségréguée		
19 Contributions au fonds de défaillance préfinancées		
20 Contributions au fonds de défaillance non financées		

## ◆ CVA

### ► Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019 (CCR2)

		30.06.2020		31.12.2019	
		EAD après prise en compte des ARC	RWA	EAD après prise en compte des ARC	RWA
<i>En millions d'euros</i>					
1	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée	17 257	4 038	16 681	2 706
2	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		73		20
3	ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		250		197
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	15 840	939	15 284	699
EU4	Méthode de l'exposition initiale				
<b>5</b>	<b>Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA</b>	<b>33 097</b>	<b>4 977</b>	<b>31 965</b>	<b>3 405</b>

### 6.4.2.3 TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

On entend par :

- sûreté réelle : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujéti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- sûreté personnelle : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

### ► RC3 Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) - Vue d'ensemble

		30.06.2020					31.12.2019				
		Expositions non garanties - Valeur comptable	Expositions garanties - Valeur comptable	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - Valeur comptable	Expositions garanties - Valeur comptable	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
<i>En millions d'euros</i>											
Total prêts		178 174	75 844	58 632	3 009	14 202	142 952	78 949	57 846	4 771	16 332
Total titres de créance		41 196					36 640				
<b>Expositions totales</b>		<b>219 369</b>	<b>75 844</b>	<b>58 632</b>	<b>3 009</b>	<b>14 202</b>	<b>179 592</b>	<b>78 949</b>	<b>57 846</b>	<b>4 771</b>	<b>16 332</b>
Dont en défaut											

### 6.4.2.4 TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

#### ◆ Dérivés de crédit utilisés en couverture au 30 juin 2020

##### ► Expositions sur dérivés de crédit (CCR6)

		30.06.2020		
		Couverture de dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
		Protection achetée	Protection vendue	
<i>En millions d'euros</i>				
<b>Montants notionnels</b>				
	Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	5 845		
	Contrats dérivés sur défaut indicels			
	Contrats d'échange sur rendement total			
	Options sur crédit			
	Autres dérivés de crédit			
	<b>TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS</b>	<b>5 845</b>		
<b>Justes valeurs</b>				
	Juste valeur positive (actif)	35		
	Juste valeur négative (passif)	(153)		



### 6.4.2.5 EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

- **Notations internes - Montant des expositions brutes et des valeurs exposées au risque en méthode notation interne au 30 juin 2020 (CR10)**

30.06.2020						
						Catégories
<i>En millions d'euros</i>	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions	RWA	Exigences minimales de fonds propres
Expositions sur capital-investissement			190%			
Expositions sur actions cotées	329		290%	329	953	76
Autres expositions en actions	285		370%	285	1 054	84
<b>TOTAL</b>	<b>614</b>			<b>613</b>	<b>2 006</b>	<b>161</b>

- **Notations internes - Montant des expositions brutes et des valeurs exposées au risque en méthode notation interne au 31 décembre 2019 (CR10)**

31.12.2019						
						Catégories
<i>En millions d'euros</i>	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions	RWA	Exigences minimales de fonds propres
Expositions sur capital-investissement			190,00%			
Expositions sur actions cotées	436		290,00%	436	1 265	101
Autres expositions en actions	510		370,00%	332	1 229	98
<b>TOTAL</b>	<b>946</b>			<b>768</b>	<b>2 494</b>	<b>200</b>

### 6.4.3 Risques de marché

#### 6.4.3.1 EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

##### ◆ Emplois pondérés des expositions en méthode standard

##### ▶ Emplois pondérés des expositions en méthode standard (MR1)

En millions d'euros	30.06.2020		31.12.2019	
	RWA	Exigences en fonds propres	RWA	Exigences en fonds propres
<b>Produits fermes</b>	<b>1 343</b>	<b>107</b>	<b>1 250</b>	<b>100</b>
Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	90	7	81	6
Risque sur actions (général et spécifique)				
Risque de change	1 249	100	1 154	92
Risque sur produits de base	4		15	1
<b>Options</b>				
Approche simplifiée				
Méthode delta-plus				
Approche par scénario				
Titrisation	65	5	59	5
<b>TOTAL</b>	<b>1 408</b>	<b>113</b>	<b>1 309</b>	<b>105</b>

##### ◆ Expositions en méthode modèle interne

##### EMPLOIS PONDÉRÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

##### ▶ Risque de marché dans le cadre de l'approche du modèle interne (MR2-A)

En millions d'euros	30.06.2020		31.12.2019	
	RWA	Exigences minimales de fonds propres	RWA	Exigences minimales de fonds propres
<b>1 VaR (max entre les valeurs a et b)</b>	<b>3 405</b>	<b>272</b>	<b>1 743</b>	<b>139</b>
(a) Mesure de la valeur en risque du jour précédent (VaRt-1)		44		30
(b) Coefficient multiplicateur (mc) X la moyenne des mesures quotidiennes de la valeur en risque au cours des 60 jours ouvrables précédents (VaRavg)		272		139
<b>2 SVaR (max entre les valeurs a et b)</b>	<b>3 468</b>	<b>277</b>	<b>3 337</b>	<b>267</b>
(a) Dernière mesure disponible (SVaRt-1)		53		50
(b) Coefficient multiplicateur (ms) X la moyenne des mesures quotidiennes de la valeur en risque stressée au cours des 60 jours ouvrés précédents (SVaRavg)		277		267
<b>3 Risque additionnel de défaut et de migration - IRC (max entre les valeurs a et b)</b>	<b>1 835</b>	<b>147</b>	<b>1 849</b>	<b>148</b>
(a) Dernière mesure disponible		81		65
(b) Mesure moyenne sur 12 semaines		147		148
<b>4 Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation - CRM (max entre les valeurs a, b et c)</b>				
(a) Dernière mesure disponible				
(b) Mesure moyenne sur 12 semaines				
(c) Niveau plancher				
<b>5 TOTAL</b>	<b>8 708</b>	<b>697</b>	<b>6 930</b>	<b>554</b>



## VALEURS RÉSUlTANTES DE L'UTILISATION DES MODÈLES INTERNES

## ► Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI) (MR3)

<i>En millions d'euros</i>		30.06.2020	31.12.2019
<b>1</b>	<b>VaR (10 jours, 99 %)</b>		
2	Valeur maximale	75	39
3	Valeur moyenne	62	31
4	Valeur minimale	40	21
5	Valeur en fin de période	44	30
<b>6</b>	<b>VaR en période de tensions (10 jours, 99 %)</b>	<b>0</b>	
7	Valeur maximale	84	75
8	Valeur moyenne	63	59
9	Valeur minimale	52	48
10	Fin de période	53	50
<b>11</b>	<b>Exigence de fonds propres au titre de l'IRC (99,9 %)</b>	<b>0</b>	
12	Valeur maximale	272	300
13	Valeur moyenne	113	114
14	Valeur minimale	62	47
15	Valeur en fin de période	62	50
<b>16</b>	<b>Exigence de fonds propres au titre du CRM (99,9 %)</b>	<b>0</b>	
17	Valeur maximale		
18	Valeur moyenne		
19	Valeur minimale		
20	Valeur en fin de période		
21	Plancher (méthode de mesure standard)		

**6.4.3.2 BACK TESTING DU MODÈLE DE VaR (MR4)**

Le processus de backtesting du modèle de VaR (Value at Risk) permettant de contrôler la pertinence du modèle, et les résultats de ce backtesting sont présentés dans la partie « Gestion des risques » du document.



## 6.5 TABLES DE CONCORDANCE

### ► Table de concordance de l'EDTF

		Amendement au document d'enregistrement universel au 30 juin 2020			
	Recommandation	Rapport de gestion et autres	Facteurs de risque et Gestion des risques	Pilier 3	États financiers consolidés
	1 Table de concordance			P. 78-79	
Introduction	2 Terminologie et mesures des risques, paramètres clés utilisés			Définitions dans les chapitres concernés	
	3 Présentation des principaux risques et/ou risques émergents		P. 12 à 25		P. 95 à 103
	4 Nouveau cadre réglementaire en matière de solvabilité et objectifs du Groupe		P. 22	P. 28 à 33	
	5 Organisation du contrôle et de la gestion des risques	P. 149	P. 16		
Gouvernance et stratégie de gestion des risques	6 Stratégie de gestion des risques et mise en œuvre	P. 149	P. 12 à 25	P. 30 à 43	
	8 Gouvernance et gestion des stress tests internes de crédits et de marchés		P. 16	P. 28	
Exigences de fonds propres et emplois pondérés	9 Exigences minimales de fonds propres			P. 30 à 33	
	10a Détail de la composition du capital			P. 38 à 40	
	10b Rapprochement du bilan comptable et du bilan prudentiel et des capitaux propres comptables et des fonds propres prudentiels			P. 29 à 40	
	11 Évolution des fonds propres prudentiels			P. 38 à 40	
	12 Trajectoire de capital et objectifs de ratios en CRD IV			P. 30 à 43	
	13 Emplois pondérés par type de risques			P. 49 à 68	
	14 Emplois pondérés et exigence en capital par méthode et catégorie d'exposition			P. 49 à 68	
	15 Exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et note interne		P. 16 à 18	P. 51 à 75	
	16 Évolution des emplois pondérés par type de risque			P. 49 à 50	
	17 Description des modèles de <i>backtesting</i> et de leur fiabilisation		P. 16 P. 19 à 21		
Liquidité	18 Gestion de la liquidité		P. 22	P. 27	
	19 Actifs grevés				
	20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle				
	21 Gestion du risque de liquidité et de financement		P. 22	P. 27	
Risques de marché	22 à 24 Mesure des risques de marché		P. 19 à 21	P. 76 à 77	P. 91 à 92 P. 126 à 140
	25 Techniques d'encadrement des risques de marché		P. 19 à 21		
Risque de crédit	26 Exposition maximale, ventilation et diversification des risques de crédit		P. 16 à 18	P. 51 à 75	P. 95 à 103
	27 et 28 Politique de provisionnement et couverture des risques				P. 91 à 92
	29 Instruments dérivés : notionnels, risque de contrepartie, compensation		P. 16 à 18 P. 22	P. 51 à 75	P. 76 à 77 P. 129
	30 Mécanismes de réduction du risque de crédit			P. 73 à 74	P. 125
Risques opérationnels et risques juridiques	31 Autres risques : risques du secteur de l'assurance, risques opérationnels et risques juridiques, sécurité des systèmes d'information et plans de continuité d'activités	P. 149	P. 12 à 15		
	32 Risques déclarés et actions en cours en matière de risques opérationnels et juridiques		P. 22 à 25		P. 123



► **Table de concordance du Pilier 3 (CRR et CRD IV)**

Article CRR	Thème	Document d'Enregistrement Universel 2019	Pages
90 (CRD IV)	Rendement des actifs		
435 (CRR)	1. Objectifs et politique de gestion des risques	Organisation de la fonction risques Comité des risques	P. 149
436 (a) (b)	2. Périmètre de consolidation	États financiers Note 11.2 Pilier 3	P. 137 à 139 P. 28
436 (c) (d) (e) (CRR)	2. Périmètre de consolidation	Informations non publiées	
437 (CRR)	3. Fonds propres	Tableau de passage de capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels Tableaux des caractéristiques de la dette subordonnée	P. 40 P. 35
438 (CRR)	4. Exigences de fonds propres	Emplois pondérés par type de risque et évolution	P. 49
439 (CRR)	5. Exposition au risque de crédit de contrepartie	Présentation générale avec expositions par type de risque Risque de crédit Risque de contrepartie	P. 51 à 61 P. 62 à 68 P. 69 à 72
440 (CRR)	6. Coussins de fonds propres	Exigences minimales du Pilier 1 et 2 et expositions par zone géographique	P. 30 à 31
441 (CRR)	7. Indicateurs d'importance systémique mondiale	N/A	
442 (CRR)	8. Ajustements pour risque de crédit	Exposition en défaut et ajustement de valeur	P. 52 à 61
443 (CRR)	9. Actifs grevés	Actifs grevés	N/A
444 (CRR)	10. Recours aux OEEC	Fournisseurs de protection	P. 74 à 75
445 (CRR)	11. Exposition au risque de marché	Exposition au risque de marché du portefeuille de négociation	P. 76 à 77
446 (CRR)	12. Risque opérationnel	Risques opérationnels	P. 22
447 (CRR)	13. Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	Expositions sur actions du portefeuille bancaire	P. 75
448 (CRR)	14. Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	Risque de taux d'intérêt global – Facteurs de risque	P. 14 P. 22
449 (CRR)	15. Exposition aux positions de titrisation	Titrisation – Pilier 3	
450 (CRR)	16. Politique de rémunération	Politique de rémunération – Gouvernement d'entreprise (chap. 3)	
451 (CRR)	17. Levier	Ratio de levier	P. 27, 41 à 42
452 (CRR)	18. Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	Risque de crédit en approche NI	P. 64 à 67 P. 75
453 (CRR)	19. Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Mécanisme de réduction du risque de crédit	P. 73 à 74
454 (CRR)	20. Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	Risques opérationnels	P. 22
455 (CRR)	21. Utilisation de modèles internes de risque de marché	Exigences de fonds propres des expositions en méthode interne	P. 76 à 77





# 2

# Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2020

## SOMMAIRE

<b>1. Cadre général . . . . .</b>	<b>.82</b>	NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES . . . . .	104
1.1 PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK . . . . .	82	NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES . . . . .	111
1.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES . . . . .	83	NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN . . . . .	113
<b>2. États financiers consolidés . . . . .</b>	<b>.84</b>	NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES . . . . .	125
2.1 COMPTE DE RÉSULTAT . . . . .	84	NOTE 8 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS . . . . .	126
2.2 RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES . . . . .	85	NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS . . . . .	126
2.3 BILAN ACTIF . . . . .	86	NOTE 10 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2020 . . . . .	137
2.4 BILAN PASSIF . . . . .	87	NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2020 . . . . .	140
2.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES . . . . .	88		
2.6 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE . . . . .	90		
<b>3. Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés . . . . .</b>	<b>.91</b>	<b>4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle</b>	<b>141</b>
NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES . . . . .	91	<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020 . . . . .</b>	
NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE . . . . .	93		
NOTE 3 : GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE . . . . .	95		

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

# 1. CADRE GÉNÉRAL

## 1.1 PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

### DÉNOMINATION SOCIALE

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

### NOMS COMMERCIAUX

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank - Crédit Agricole CIB – CACIB

### ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

12, place des États-Unis  
CS 70052  
92547 Montrouge Cedex

### IMMATRICULATION

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701.

### CODE NAF

6419 Z (APE)

### CODE LEI

1VUV7VQFKUQJSJ21A208

### FORME JURIDIQUE

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

### CAPITAL SOCIAL

7 851 636 342 €

### OBJET SOCIAL (ART. 3 des statuts de la Société)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- d'effectuer toutes opérations de banque et toutes opérations financières et notamment :
  - la réception de fonds, l'octroi de prêts, d'avances, de crédits, de financements, de garanties, la réalisation de tous encaissements, règlements, recouvrements ;
  - le conseil en matière financière et notamment de financement, d'endettement, de souscription, d'émission, de placement, d'acquisition, de cession, de fusion, de restructuration ;
  - la conservation, la gestion, l'achat, la vente, l'échange, le courtage, l'arbitrage, de tous titres, droits sociaux, produits financiers, dérivés, devises, marchandises, métaux précieux et autres valeurs de toute nature ;
- de fournir tous services d'investissement et services connexes au sens du Code Monétaire et Financier et de tout texte subséquent ;
- de créer et de participer à toutes entreprises, groupements, sociétés par voie d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de droits sociaux, de fusion, ou de toute autre manière ;
- d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ou à l'un des objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, et sous quelque forme que ce soit.



## 1.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole, les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement, ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe

### Relations avec le groupe Crédit Agricole

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole sont résumés dans le tableau ci-après :

<i>Encours en millions d'euros</i>	<b>30.06.2020</b>
<b>Actif</b>	
Comptes et prêts	11 528
Instruments dérivés de transaction	26 539
<b>Passif</b>	
Comptes et emprunts	47 570
Instruments dérivés de transaction	25 622
Dettes subordonnées	4 511
Actions de préférence	
<b>Engagements de financement et de garantie</b>	
Autres garanties données	976
Contre-garanties reçues	2 711
Autres garanties reçues	-
Accords de refinancement reçus	-

Les encours de comptes et prêts traduisent les relations de trésorerie existant entre Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole.

L'encours des instruments dérivés de transaction est pour l'essentiel représentatif des opérations de couverture de risque de taux du groupe Crédit Agricole pour lesquelles Crédit Agricole CIB assure la relation avec le marché.

CACIB détenu à 99,9% par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A..

A ce titre, Crédit Agricole S.A. indemnise le sous-groupe CACIB de ses déficits fiscaux imputables sur les bénéfices fiscaux du groupe Crédit Agricole.

### Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB

La liste des sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB est présentée en note 10.

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas éliminés dans les comptes du groupe. Au 30 Juin 2020, les encours déclarés par Crédit Agricole CIB avec ses partenaires UBAF et Elipso, non éliminés au bilan et hors bilan sont de :

<i>Encours en millions d'euros</i>	<b>30.06.2020</b>
<b>Actif</b>	
Comptes et prêts	-
Instruments dérivés de transaction	-
<b>Passif</b>	
Comptes et emprunts	4
Instruments dérivés de transaction	18
<b>Engagements de financement et de garantie</b>	
Autres garanties données	25
Contre-garanties reçues	-

# 2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 2.1 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019
Intérêts et produits assimilés	4.1	3 043	6 984	3 666
Intérêts et charges assimilées	4.1	(1 564)	(4 288)	(2 335)
Commissions (produits)	4.2	843	1 547	774
Commissions (charges)	4.2	(349)	(708)	(375)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 067	1 832	968
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		968	3 503	1 680
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		99	(1 671)	(712)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	30	88	50
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-	1	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		30	87	50
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5		(17)	(1)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Produits des autres activités	4.6	52	79	46
Charges des autres activités	4.6	(30)	(58)	(29)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>3 092</b>	<b>5 459</b>	<b>2 764</b>
Charges générales d'exploitation	4.7	(1 760)	(3 226)	(1 668)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(109)	(196)	(92)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>1 223</b>	<b>2 037</b>	<b>1 004</b>
Coût du risque	4.9	(496)	(165)	(59)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>727</b>	<b>1 872</b>	<b>945</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		1	4	(1)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	3	51	6
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>731</b>	<b>1 927</b>	<b>950</b>
Impôts sur les bénéfices		(55)	(355)	(254)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	4.11	-	-	-
<b>Résultat net</b>		<b>676</b>	<b>1 572</b>	<b>696</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		4	19	4
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>672</b>	<b>1 553</b>	<b>692</b>
Résultat par action (en euros)	6.10	1,85	4,46	1,96
Résultat dilué par action (en euros)	6.10	1,85	4,46	1,96



## 2.2 RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019
<b>Résultat net</b>		<b>676</b>	<b>1 572</b>	<b>696</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	46	(90)	(78)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre <sup>1</sup>	4.12	88	(67)	(45)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables <sup>1</sup>	4.12	(110)	36	144
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.12	24	(121)	21
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	11	45	58
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	4.12	<b>35</b>	<b>(76)</b>	<b>79</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	(18)	129	17
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(13)	3	2
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	323	229	360
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.12	292	361	379
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(2)	(3)	1
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(42)	(80)	(125)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	4.12	<b>248</b>	<b>278</b>	<b>255</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	4.12	<b>283</b>	<b>202</b>	<b>334</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>		<b>959</b>	<b>1 774</b>	<b>1 030</b>
Dont part du Groupe		956	1 757	1 025
Dont participations ne donnant pas le contrôle		3	17	5

<sup>1</sup> Le montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables est détaillé en note 4.12.

## 2.3 BILAN ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2020	31.12.2019
Caisse, banques centrales		76 453	58 257
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1-6.4	288 177	249 790
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		287 751	249 068
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		426	722
Instruments dérivés de couverture		1 814	1 550
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2-6.4	10 917	9 641
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		10 276	8 883
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		641	758
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3-6.4	212 433	197 440
Prêts et créances sur les établissements de crédit		20 198	15 996
Prêts et créances sur la clientèle		153 339	143 864
Titres de dettes		38 896	37 580
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	1
Actifs d'impôts courants et différés		1 064	1 117
Comptes de régularisation et actifs divers		38 169	32 541
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		1	1
Immobilisations corporelles	6.6	932	999
Immobilisations incorporelles	6.6	383	362
Ecarts d'acquisition	6.7	1 053	1 044
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>631 396</b>	<b>552 743</b>



## 2.4 BILAN PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2020	31.12.2019
Banques centrales		1 472	1 812
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	285 525	254 776
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6.1	259 230	224 789
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	6.1	26 295	29 987
Instruments dérivés de couverture		1 886	1 334
Passifs financiers au coût amorti	6.5	276 779	235 289
Dettes envers les établissements de crédit	6.5	71 472	44 646
Dettes envers la clientèle	6.5	153 449	133 352
Dettes représentées par un titre	6.5	51 858	57 291
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		112	37
Passifs d'impôts courants et différés		2 309	2 393
Comptes de régularisation et passifs divers		34 462	28 543
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance		8	8
Provisions	6.8	1 342	1 422
Dettes subordonnées	6.9	4 518	4 982
<b>Total dettes</b>		<b>608 413</b>	<b>530 596</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>22 983</b>	<b>22 147</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>22 864</b>	<b>22 032</b>
Capital et réserves liées		14 074	13 574
Réserves consolidées		7 456	6 527
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		662	378
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		672	1 553
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>119</b>	<b>115</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>631 396</b>	<b>552 743</b>

## 2.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe				Total Capital et Réserves consolidées
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	
<i>En millions d'euros</i>					
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019 Publié</b>	<b>7 852</b>	<b>9 365</b>		<b>2 917</b>	<b>20 134</b>
Impacts nouvelles normes					
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>7 852</b>	<b>9 365</b>		<b>2 917</b>	<b>20 134</b>
Augmentation de capital					
Variation des titres autodétenus					
Emissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres				714	714
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> semestre 2019				(124)	(124)
Dividendes versés au 1 <sup>er</sup> semestre 2019		(489)			(489)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		(1)			(1)
Mouvements liés aux paiements en actions					
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>		<b>(490)</b>		<b>590</b>	<b>100</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>18</b>			<b>18</b>
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>		20			20
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>		(2)			(2)
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					
Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre 2019					
Autres variations		(29)			(29)
<b>Capitaux propres au 30 juin 2019</b>	<b>7 852</b>	<b>8 864</b>		<b>3 507</b>	<b>20 223</b>
Augmentation de capital					
Variation des titres autodétenus					
Emissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres					
Rémunération des émissions d'instrument de capitaux propres du 2 <sup>nd</sup> semestre 2019				(133)	(133)
Dividendes versés au 2 <sup>nd</sup> semestre 2019					
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					
Mouvements liés aux paiements en actions					
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>				<b>(133)</b>	<b>(133)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>14</b>			<b>14</b>
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>		22			22
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>		(5)			(5)
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					
Résultat du 2 <sup>nd</sup> semestre 2019					
Autres variations		(3)			(3)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>7 852</b>	<b>8 875</b>		<b>3 374</b>	<b>20 101</b>
Affectation du résultat 2019		1 553			1 553
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>7 852</b>	<b>10 428</b>		<b>3 374</b>	<b>21 654</b>
Augmentation de capital					
Variation des titres autodétenus					
Emissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres <sup>1</sup>				500	500
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres <sup>2</sup>				(135)	(135)
Dividendes versés au 1 <sup>er</sup> semestre 2020 <sup>3</sup>		(512)			(512)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					
Mouvements liés aux paiements en actions					
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>		<b>(512)</b>		<b>365</b>	<b>(147)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>					
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>					
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>					
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					
Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre 2020					
Autres variations		22			22
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2020</b>	<b>7 852</b>	<b>9 938</b>		<b>3 739</b>	<b>21 529</b>

<sup>1</sup> Emissions AT1 de Crédit Agricole CIB S.A souscrites par Crédit Agricole S.A. pour 500 M€. - <sup>2</sup> Versement d'intérêts sur AT1 pour -135 M€.

<sup>3</sup> Versement de dividendes pour -512 M€ à Crédit Agricole S.A..



Part du Groupe			Participations ne donnant pas le contrôle							
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
536	(362)	174		20 308	119	2	(3)	(1)	118	20 426
536	(362)	174		20 308	119	2	(3)	(1)	118	20 426
				714						714
				(124)						(124)
				(489)	(8)				(8)	(497)
				(1)	(8)				(8)	(9)
				100	(16)				(16)	84
253	79	332		350		1		1	1	351
	(20)	(20)								
	(2)	(2)		(4)						(4)
1		1		1						1
			692	692	4				4	696
				(29)	(5)				(5)	(34)
790	(283)	507	692	21 422	102	3	(3)		102	21 524
				(133)						(133)
				(133)						(133)
29	(154)	(125)		(111)		(2)	(1)	(3)	(3)	(114)
	(22)	(22)								
	9	9		4						4
(4)		(4)		(4)						(4)
			861	861	15				15	876
				(3)	1				1	(2)
815	(437)	378	1 553	22 032	118	1	(4)	(3)	115	22 147
			(1 553)							
815	(437)	378		22 032	118	1	(4)	(3)	115	22 147
				500						500
				(135)						(135)
				(512)						(512)
				(147)						(147)
250	36	286		286			(1)	(1)	(1)	285
				(2)						(2)
			672	672	4				4	676
				22	1				1	23
1 063	(401)	662	672	22 863	123	1	(5)	(4)	119	22 982



## 2.6 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole CIB.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>731</b>	<b>1 927</b>	<b>950</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		110	196	92
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.7			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		564	218	77
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(1)	(4)	1
Résultat net des activités d'investissement		(3)	(52)	(6)
Résultat net des activités de financement		97	242	121
Autres mouvements		(24)	(265)	(476)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>743</b>	<b>335</b>	<b>(191)</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		25 567	696	7 312
Flux liés aux opérations avec la clientèle		9 469	(2 783)	(5 350)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(15 021)	8 091	(25)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		704	105	(1 459)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence			1	
Impôts versés		(105)	(324)	(191)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		20 614	5 786	287
Flux provenant des activités abandonnées				
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>22 088</b>	<b>8 048</b>	<b>1 046</b>
Flux liés aux participations		35	980	450
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(57)	(226)	(29)
Flux provenant des activités abandonnées				
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(22)</b>	<b>754</b>	<b>421</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires <sup>1</sup>		(123)	(40)	95
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement <sup>2</sup>		(550)	1 497	1 606
Flux provenant des activités abandonnées				
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>(673)</b>	<b>1 457</b>	<b>1 701</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>169</b>	<b>1 153</b>	<b>896</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>21 562</b>	<b>11 412</b>	<b>4 064</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>53 563</b>	<b>42 150</b>	<b>42 150</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		56 438	45 647	45 647
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(2 875)	(3 497)	(3 497)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>75 127</b>	<b>53 564</b>	<b>46 214</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		74 977	56 438	46 554
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		150	(2 874)	(340)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>21 564</b>	<b>11 414</b>	<b>4 064</b>

\* Composé du solde net du poste «Caisses et banques centrales», hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

\*\* Composé du solde des postes «comptes ordinaires débiteurs non douteux» et «comptes et prêts au jour le jour non douteux» tels que détaillés en note 6.3 et des postes «comptes ordinaires créditeurs» et «comptes et emprunts au jour le jour» tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus).

<sup>1</sup> Le flux de trésorerie ou à destination des actionnaires pour le premier semestre 2020, comprend notamment le versement des dividendes de Crédit Agricole CIB à Crédit Agricole S.A. pour -512 millions d'euros, une émission AT1 de Crédit Agricole CIB pour 500 millions d'euros et un versement d'intérêts au titre d'émissions AT1 de -135 millions d'euros et des effets pérétrés sur la période pour 23 millions d'euros.

<sup>2</sup> Cette ligne recense principalement l'exercice de call d'AT2 pour -1 536 millions d'euros, l'exercice de call de TSS pour -455 millions d'euros, ainsi que des émissions AT2 pour 1 588 millions d'euros.



# 3. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Crédit Agricole CIB au 30 juin 2020 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole CIB sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2019 établis, en appli-

cation du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2020 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2020.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS</b>	6 décembre 2019 (UE 2019/2075)	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Oui
<b>IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers</b> Définition de la matérialité	10 décembre 2019 (UE 2019/2104)	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Oui
<b>Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers</b> Réforme des taux d'intérêt de référence	15 janvier 2020 (UE 2020/34)	1 <sup>er</sup> janvier 2020 <sup>1</sup>	Oui
<b>Amendement à IFRS 3 Regroupements d'entreprises</b> Définition d'une activité	21 avril 2020 (UE 2020/551)	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Oui

<sup>1</sup> Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### RÉFORME IBOR

Le groupe Crédit Agricole, en tant qu'utilisateur d'indices critiques, est fortement sensibilisé à l'importance des indices de référence et aux enjeux relatifs à leur évolution qui s'opère dans le cadre des réformes en cours.

Le projet « Benchmarks » du groupe Crédit Agricole pilote la transition des indices de référence pour le Groupe, soit de manière proactive par anticipation du remplacement des indices de référence soit en prévoyant l'activation de clauses de *fallback* robustes existantes ou à insérer dans les contrats. Ainsi, il vise à coordonner les entités du Groupe pour préparer l'ensemble des métiers et accompagner nos clients dans les transitions vers les nouveaux taux de référence. Ce projet veille également à la mise en conformité des entités du groupe Crédit Agricole avec la BMR (*Benchmark Regulation*).

Suite aux travaux de cartographie recensant nos expositions et contrats, les principaux indices auxquels les relations de couverture du Groupe sont exposées sont les indices critiques tels que définis par la BMR (Eonia, Euribor, Libor USD, Libor GBP, Libor JPY, Libor CHF, Libor EUR, Wibor, Stibor).

S'agissant de la transition Eonia-€STR, les termes précis ont été déterminés par le groupe de travail de la BCE sur les taux sans risque pour l'euro. L'Eonia disparaîtra le dernier jour de sa publication, soit le 3 janvier 2022. Pour les autres indices, des travaux

de place, avec le support des autorités, avancent dans la détermination des méthodologies pour les remplacer par des taux alternatifs calculés à partir des taux sans risque « Risk-Free Rate / RFR » et pour préconiser les clauses de *fallback* à insérer dans les contrats. Les associations de marché telles que ISDA et LMA œuvrent également dans cette direction. A ce stade, ces travaux n'ont pas tous été conclusifs et il existe encore des incertitudes sur les choix méthodologiques / conventions exacts qui seront retenus ainsi que les calendriers précis.

Afin que les relations de couvertures affectées par cette réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'UE le 15 janvier 2020.

Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'Eonia, l'Euribor et les taux Libor (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 30 juin 2020.

Au 30 juin 2020, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 72,7 milliards d'euros.



## DURÉE DES CONTRATS DE LOCATION IFRS 16 - DÉCISION DE L'IFRS IC DU 26 NOVEMBRE 2019

L'IFRS IC a été saisi lors du premier semestre 2019 d'une question relative à la détermination de la durée exécutoire pour la comptabilisation des contrats de location sous IFRS 16, notamment pour deux types de contrats de location :

- Les contrats de location sans échéance contractuelle, résiliables par chacune des parties sous réserve d'un préavis ;
- Les contrats renouvelables par tacite reconduction (sauf résiliation par l'une des parties), et sans aucune pénalité contractuelle due en cas de résiliation.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2019, l'IFRS IC a rappelé qu'en application d'IFRS 16 et de manière générale, un contrat de location n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable, et a clarifié que pour déterminer la durée exécutoire, tous les aspects économiques du contrat doivent être pris en compte et que la notion de pénalité s'entend au-delà des indemnités de résiliation contractuelles et inclut toute incitation économique à ne pas résilier le contrat.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe dans la détermination de la durée des contrats de location, et va au-delà des cas particuliers sur lesquels l'IFRS IC a été interrogé, comme rappelé par l'AMF dans ses recommandations au 31 décembre 2019. En effet, la détermination de la durée du contrat à retenir pour l'évaluation du droit d'utilisation et de la dette de loyers s'effectue en application d'IFRS 16 au sein de cette période exécutoire. Par ailleurs, l'application d'une nouvelle méthode suite à une décision définitive de l'IFRS IC est de manière générale d'application rétrospective et impose au Groupe de revoir les durées retenues à la transition IFRS 16 et pour l'exercice 2019.

Dès la publication de cette décision définitive de l'IFRS IC, et dans le but de se mettre en conformité pour la clôture du 31 décembre 2020, le groupe Crédit Agricole a initié un projet intégrant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques, et se décomposant en 3 volets :

- 1<sup>er</sup> volet : identification des contrats impactés par la décision de l'IFRS IC ;
- 2<sup>e</sup> volet : évaluation des impacts comptables et prudentiels de la décision de l'IFRS IC relative à la durée des contrats de location ;
- 3<sup>e</sup> volet : mise en conformité des systèmes d'information et intégration des impacts dans les comptes consolidés.

Le Groupe est en cours d'estimation des conséquences liées à cette décision mais n'anticipe pas d'impact matériel sur les comptes suite aux modifications qui seront apportées aux contrats existants lors de la première application de la norme IFRS 16. Dans le cadre de la préparation des comptes au 30 juin 2020, le Groupe n'a pas pris en considération cette décision de l'IFRS IC.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2020 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2020.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. De 2017 à 2019, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se poursuivent en 2020. Par ailleurs, plusieurs amendements publiés par l'IASB sont applicables sous réserve de leur adoption par l'Union européenne :

Amendements	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du
<b>IFRS 16 Contrats de location</b> Concessions de loyers liées au Covid-19	Reporté après le 30 juin 2020
<b>IFRS 4 Contrats d'assurance</b> Extension d'exemption d'appliquer IFRS 9	1 <sup>er</sup> janvier 2021
<b>IAS 16 Immobilisations corporelles</b> Produits de la vente avant l'utilisation prévue	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</b> Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>Améliorations annuelles Cycle 2018-2020</b> - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière - IFRS 9 Instruments financiers - IFRS 16 Contrats de location - IAS 41 Agriculture	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>IFRS 3 Regroupements d'entreprises</b> Références au cadre conceptuel	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>IAS 1 Présentation des états financiers</b> Classification des passifs courants et passifs non courants	1 <sup>er</sup> janvier 2023

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 du Groupe Crédit Agricole CIB et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe Crédit Agricole CIB sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.



## NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10 « Périmètre de consolidation au 30 juin 2020 ».

### 2.1 Crise sanitaire liée au Covid-19

Dans le contexte crise sanitaire liée au Covid-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par le coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

### PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter de mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois sans frais, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilités définies par l'État pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts, pour une grande majorité, appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc pour l'essentiel enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2020, Crédit Agricole CIB a participé à l'émission de ces prêts garantis par l'État à hauteur de 2,4 milliards d'euros.

### REPORT D'ÉCHÉANCE SUR CONCOURS OCTROYÉS AUX CLIENTS

Le Groupe s'est associé à l'initiative de place des banques françaises, avec la coordination de la Fédération des Banques Françaises (FBF), pour offrir un report des échéances des prêt en cours jusqu'à 6 mois pour la clientèle des Entreprises et des Professionnels, sans coûts additionnels.

La mise en œuvre d'un tel report des échéances sans pénalité ni frais additionnels et avec maintien du taux contractuel sur une durée maximale de 6 mois implique que seuls les intérêts intercalaires seront perçus après le report sur la durée restante du crédit et hors frais de garantie éventuels de la Banque Publique d'Investissement.

Tel que proposé par le Groupe, le report des échéances implique :

- soit un allongement de durée du prêt si le client souhaite conserver ses échéances initiales de prêt ;
- soit une augmentation de ses échéances après la pause si le client souhaite garder sa durée initiale.

Ce report d'échéance ne se traduit pas par des pertes pour la banque mais par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir et donc de son résultat.

Au 30 juin 2020, le montant des encours clientèles bénéficiant de ce report d'échéance s'élève à 375 millions d'euros au niveau de Crédit Agricole CIB.

### IMPACTS DE CES MESURES SUR LE RISQUE DE CRÉDIT

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Ce report d'échéance n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients : il n'y a pas automatiquement d'augmentation du risque de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Ce report n'a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l'encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (Bucket 1) vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité (Bucket 2), ni le passage automatique des encours vers la catégorie douteux (Bucket 3).

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

### EVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, Le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

#### ♦ Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus

Le groupe a utilisé **trois scénarios principaux** pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS9 avec des projections à l'horizon 2022.

Ces trois scénarios intègrent **des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise du Covid-19 sur l'économie**, fonctions du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore très incertaines. **La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive** : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attentisme et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien de relance gouvernementales **ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.**

#### PREMIER SCÉNARIO

**Le premier scénario décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, car le retour à une parfaite mobilité s'opère à des rythmes différenciés selon les pays. Il suppose qu'il n'y a pas véritablement de deuxième vague de l'épidémie.**

Après une phase de confinement stricte en France et en zone euro (mars-mai), s'opère un déconfinement progressif (mai-juin) et une reprise de l'activité dans la plupart des secteurs. Des contraintes



liées au respect des règles sanitaires et à des mesures restrictives subsistent dans certains secteurs. Les restrictions d'activité et de mobilité ont produit un double choc, sur l'offre et sur la demande, qui a entraîné une chute violente de l'activité sur la période de confinement. De manière largement mécanique, le rebond, amorcé à l'articulation des deuxième et troisième trimestre 2020 du fait de la levée des contraintes, est très marqué durant l'été.

Grâce à des conditions sanitaires largement améliorées et la menace d'un retour en force du virus écartée, la confiance ainsi retrouvée des ménages conduit à un rattrapage important de la consommation en biens permis par l'utilisation du surplus d'épargne « forcée » constitué pendant la période de confinement. La dégradation des capacités de production reste très limitée grâce aux mesures de soutien, ce qui permet de préserver l'emploi et le revenu des ménages. La fin de l'incertitude et une meilleure visibilité sur leurs débouchés permet également aux entreprises de reprendre plus rapidement leurs investissements. Cela se traduit par une récession **très marquée en 2020 en moyenne annuelle** (-7% en France) et une croissance qui reste solide en 2021 et 2022 (respectivement de +7,3% et +1,8%), **avec la majeure partie du rattrapage de l'activité effectuée néanmoins en 2020. Ainsi le PIB réel de 2022 dépasse de 1,6% son niveau de 2019.**

Grâce aux mesures de soutien, destinées à contenir les effets récessifs et les difficultés financières des agents économiques, l'impact sur le chômage en France reste limité.

Dans ce contexte, **l'inflation reste très faible et atteint seulement 1% en moyenne en 2022 en France (0,3% en 2020 et 0,6% en 2021).**

En conséquence, **la BCE maintient durablement une politique résolument accommodante, afin de maintenir des conditions financières et de liquidité favorables** et éviter toute fragmentation de la zone euro. Ainsi, les taux d'intérêt restent durablement très bas. Cela, combiné au signal fort que constitue le lancement du fonds de relance européen financé par des émissions communes, permet de contenir les écarts des taux souverains européens avec le Bund allemand. L'OAT 10 ans reste environ 50 points de base au-dessus du Bund.

## DEUXIÈME SCÉNARIO

**Le deuxième scénario implique une chute** de l'activité dont le chiffrage se révèle finalement plus négatif au deuxième trimestre, et une récupération moins rapide de l'économie sur la fin de l'année 2020

Par la suite, une reprise graduelle, encore solide début 2021, puis qui se modère progressivement, permet de retrouver le niveau d'activité de 2019 à la fin de l'année 2022.

Le profil très contrasté de l'évolution de l'activité en 2020, conduit en France à une reprise graduelle de la production aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2020. On observe un recul du PIB légèrement plus fort que dans le scénario n°1 (-7,2% dans le cas de la France) suivi d'une reprise marquée en 2021 et 2022 (hausse du PIB respectivement + 5,9% et +1,5%).

## TROISIÈME SCÉNARIO

**Le troisième scénario est caractérisé par un repli de l'activité un peu plus fort au deuxième trimestre** et une sortie de crise très poussive. **La résurgence de l'épidémie conduit à un reconfinement général, désormais peu probable**, de deux mois à l'automne et la levée des restrictions s'opère progressivement sur la fin 2020. Au total, les périodes de déconfinement ne sont pas assez durables pour permettre un retour à la normale. L'activité ne se redresse que partiellement au cours des périodes trop brèves de déconfinement. Les ménages adoptent des comportements de précaution et conservent leur épargne aux dépens de la consommation et, faute de visibilité sur leurs débouchés, les entreprises retardent leurs investissements. En France, le PIB se contracte d'environ -15% en moyenne annuelle en 2020. **La**

**reprise graduelle est différée courant 2021** mais le niveau tendanciel d'activité est grevé par une hausse plus forte du chômage et la destruction de capacités de production, malgré des mesures de soutien, très lourdes sur les finances publiques. Le PIB français affiche néanmoins des taux de croissance élevés en 2021 et 2022 (+6,6% et +8% respectivement), en raison d'effets de base favorable fin 2020 et début 2021. En 2022, l'activité reste inférieure de plus de 2% à son niveau de 2019.

**Mesures de soutien :** A noter que le processus de projection des paramètres de risque a été révisé afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections. Cette révision a pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise et de la diffuser sur une période plus longue (3 ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien

## ♦ Analyses de sensibilité des montants d'ECL

A titre d'exemple, une baisse de 10 points de la pondération **du scénario 1 dans les calculs au 30/06/2020** au profit du scénario 3, sensiblement plus défavorable, entraînerait une évolution de l'ordre **de 3,8 % du stock d'ECL total.**



## NOTE 3 : GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

### 3.1 Risque de crédit

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

#### VARIATION DES VALEURS COMPTABLES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR LA PÉRIODE

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

##### ► Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>37 230</b>	<b>(7)</b>	<b>358</b>	<b>(10)</b>	<b>23</b>	<b>(14)</b>	<b>37 611</b>	<b>(31)</b>	<b>37 580</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>									
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2									
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1									
Transferts vers Bucket 3 <sup>1</sup>									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
<b>Total après transferts</b>	<b>37 230</b>	<b>(7)</b>	<b>358</b>	<b>(10)</b>	<b>23</b>	<b>(14)</b>	<b>37 611</b>	<b>(31)</b>	<b>37 580</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>1 007</b>	<b>(6)</b>	<b>(11)</b>	<b>8</b>	<b>(1)</b>	<b>(8)</b>	<b>995</b>	<b>(6)</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... <sup>2</sup>	22 685	(4)	347				23 032	(4)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(21 200)	3	(358)	8			(21 558)	11	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(5)				(9)		(14)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	(478)				(1)	1	(479)	1	
<b>Total</b>	<b>38 237</b>	<b>(13)</b>	<b>347</b>	<b>(2)</b>	<b>22</b>	<b>(22)</b>	<b>38 606</b>	<b>(37)</b>	<b>38 569</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>3</sup>	327						327		
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>38 564</b>	<b>(13)</b>	<b>347</b>	<b>(2)</b>	<b>22</b>	<b>(22)</b>	<b>38 933</b>	<b>(37)</b>	<b>38 896</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

<sup>1</sup> Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit ».

<sup>2</sup> Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

## ► Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>15 876</b>	<b>(3)</b>	<b>11</b>		<b>500</b>	<b>(388)</b>	<b>16 387</b>	<b>(391)</b>	<b>15 996</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(19)</b>		<b>19</b>						
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(19)		19						
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1									
Transferts vers Bucket 3 <sup>1</sup>									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
<b>Total après transferts</b>	<b>15 857</b>	<b>(3)</b>	<b>30</b>		<b>500</b>	<b>(388)</b>	<b>16 387</b>	<b>(391)</b>	<b>15 996</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>4 215</b>	<b>(2)</b>	<b>(11)</b>		<b>(15)</b>	<b>8</b>	<b>4 189</b>	<b>6</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... <sup>2</sup>	35 700	(10)					35 700	(10)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(31 237)	22	(11)		(11)	5	(31 259)	27	
Passages à perte					(3)	3	(3)	3	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(14)				(1)		(15)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre	39						39		
Autres	(287)				(1)	1	(288)	1	
<b>Total</b>	<b>20 072</b>	<b>(5)</b>	<b>19</b>		<b>485</b>	<b>(380)</b>	<b>20 576</b>	<b>(385)</b>	<b>20 191</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>3</sup>	6				1		7		
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>20 078</b>	<b>(5)</b>	<b>19</b>		<b>486</b>	<b>(380)</b>	<b>20 583</b>	<b>(385)</b>	<b>20 198</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

<sup>1</sup> Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre « Gestions des risques – Risque de crédit ».

<sup>2</sup> Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et variation de l'effet change.



## ► Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>132 615</b>	<b>(160)</b>	<b>10 064</b>	<b>(270)</b>	<b>3 408</b>	<b>(1 793)</b>	<b>146 087</b>	<b>(2 223)</b>	<b>143 864</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(2 841)</b>	<b>10</b>	<b>1 966</b>	<b>(33)</b>	<b>874</b>	<b>(267)</b>	<b>(1)</b>	<b>(290)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(2 633)	7	2 633	(69)				(62)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	257	(2)	(258)	3			(1)	1	
Transferts vers Bucket 3 <sup>1</sup>	(474)	5	(409)	33	883	(268)		(230)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	9				(9)	1		1	
<b>Total après transferts</b>	<b>129 774</b>	<b>(150)</b>	<b>12 030</b>	<b>(303)</b>	<b>4 282</b>	<b>(2 060)</b>	<b>146 086</b>	<b>(2 513)</b>	<b>143 573</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>9 990</b>	<b>(100)</b>	<b>136</b>	<b>(58)</b>	<b>(316)</b>	<b>(83)</b>	<b>9 810</b>	<b>(241)</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, renégociation... <sup>2</sup>	83 112	(53)	2 394	(152)			85 506	(205)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(72 267)	63	(2 179)	111	(193)	12	(74 639)	186	
Passages à perte					(85)	85	(85)	85	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières					(10)	5	(10)	5	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période <sup>5</sup>		(114)		(34)		(205)		(353)	
Changements dans le modèle / méthodologie				17				17	
Variations de périmètre									
Autres	(855)	4	(79)		(28)	20	(962)	24	
<b>Total</b>	<b>139 764</b>	<b>(250)</b>	<b>12 166</b>	<b>(361)</b>	<b>3 966</b>	<b>(2 143)</b>	<b>155 896</b>	<b>(2 754)</b>	<b>153 142</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>3</sup>	129		17		50		196		
<b>Au 30 juin 2020 <sup>4</sup></b>	<b>139 893</b>	<b>(250)</b>	<b>12 183</b>	<b>(361)</b>	<b>4 017</b>	<b>(2 143)</b>	<b>156 093</b>	<b>(2 754)</b>	<b>153 339</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

<sup>1</sup> Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit ».

<sup>2</sup> Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et variation de l'effet change.

<sup>4</sup> Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, Crédit Agricole CIB a accordé des reports d'échéances non contractuelles à la clientèle pour 375 millions d'euros.

<sup>5</sup> Concernant le bucket 3 - cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

## ► Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes				
<i>En millions d'euros</i>								
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>8 883</b>	<b>(4)</b>				<b>(3)</b>	<b>8 883</b>	<b>(7)</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>								
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2								
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1								
Transferts vers Bucket 3 <sup>1</sup>								
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1								
<b>Total après transferts</b>	<b>8 883</b>	<b>(4)</b>				<b>(3)</b>	<b>8 883</b>	<b>(7)</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>1 393</b>	<b>(3)</b>					<b>1 393</b>	<b>(3)</b>
Réévaluation de juste valeur sur la période	98						98	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... <sup>2</sup>	4 276	(4)					4 276	(4)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 894)	1					(2 894)	1
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières								
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées								
Autres	(87)						(87)	
<b>Total</b>	<b>10 276</b>	<b>(7)</b>				<b>(3)</b>	<b>10 276</b>	<b>(10)</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>3</sup>								
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>10 276</b>	<b>(7)</b>				<b>(3)</b>	<b>10 276</b>	<b>(10)</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

<sup>1</sup> Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit ».

<sup>2</sup> Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).



## ► Engagements de financement

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	110 508	(85)	3 049	(110)	212	(28)	113 769	(223)	113 546
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(779)</b>	<b>1</b>	<b>733</b>	<b>(19)</b>	<b>46</b>	<b>(12)</b>		<b>(30)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(958)	4	958	(27)				(23)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	204	(3)	(204)	3					
Transferts vers Bucket 3 <sup>1</sup>	(25)		(21)	5	46	(12)		(7)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
<b>Total après transferts</b>	<b>109 729</b>	<b>(84)</b>	<b>3 782</b>	<b>(129)</b>	<b>258</b>	<b>(40)</b>	<b>113 769</b>	<b>(253)</b>	<b>113 516</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>5 222</b>	<b>(16)</b>	<b>(574)</b>	<b>44</b>	<b>(24)</b>	<b>14</b>	<b>4 624</b>	<b>42</b>	
Nouveaux engagements donnés <sup>2</sup>	57 931	(12)	542	(10)			58 473	(22)	
Extinction des engagements	(52 255)	5	(1 097)	45	(50)	8	(53 402)	58	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(8)		8		5		5	
Changements dans le modèle / méthodologie				1				1	
Variations de périmètre									
Autres	(454)	(1)	(19)		26	1	(447)		
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>114 951</b>	<b>(100)</b>	<b>3 208</b>	<b>(85)</b>	<b>234</b>	<b>(26)</b>	<b>118 393</b>	<b>(211)</b>	<b>118 182</b>

<sup>1</sup> Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit ».

<sup>2</sup> Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## ► Engagements de garantie

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	48 893	(16)	3 399	(16)	755	(188)	53 047	(220)	52 827
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(293)</b>	<b>16</b>	<b>216</b>	<b>(1)</b>	<b>77</b>	<b>(14)</b>		<b>1</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(293)		293	(1)				(1)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	74		(74)						
Transferts vers Bucket 3 <sup>1</sup>	(74)	16	(3)		77	(14)		2	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
<b>Total après transferts</b>	<b>48 600</b>		<b>3 615</b>	<b>(17)</b>	<b>832</b>	<b>(202)</b>	<b>53 047</b>	<b>(219)</b>	<b>52 828</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(2 577)</b>	<b>(19)</b>	<b>(307)</b>	<b>(2)</b>	<b>(126)</b>	<b>61</b>	<b>(3 010)</b>	<b>40</b>	
Nouveaux engagements donnés <sup>2</sup>	21 161	(14)	1 313	(9)			22 474	(23)	
Extinction des engagements	(23 382)	6	(1 596)	7	(120)	92	(25 098)	105	
Passages à perte					(1)	2	(1)	2	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(11)				(33)		(44)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	(356)		(24)		(5)		(385)		
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>46 023</b>	<b>(19)</b>	<b>3 308</b>	<b>(19)</b>	<b>706</b>	<b>(141)</b>	<b>50 037</b>	<b>(179)</b>	<b>49 858</b>

<sup>1</sup> Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit ».

<sup>2</sup> Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.



## CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

### ◆ Concentrations du risque de crédit par agent économique

#### ► Actifs financiers au coût amorti par agent économique

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020				31.12.2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains			Actifs dépréciés (Bucket 3)	Actifs sains			Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total	
Administration générale	24 277	316	105	24 698	19 532	127	105	19 764
Banques centrales	2 309			2 309	2 140			2 140
Etablissements de crédit	25 500	19	486	26 005	20 918	11	501	21 430
Grandes entreprises	134 895	12 156	3 836	150 887	130 877	10 253	3 219	144 349
Clientèle de détail	11 555	56	98	11 709	12 254	42	107	12 403
Dépréciations	(268)	(362)	(2 546)	(3 176)	(170)	(280)	(2 196)	(2 646)
<b>TOTAL</b>	<b>198 268</b>	<b>12 185</b>	<b>1 979</b>	<b>212 432</b>	<b>185 551</b>	<b>10 153</b>	<b>1 736</b>	<b>197 440</b>

#### ► Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020				31.12.2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains			Actifs dépréciés (Bucket 3)	Actifs sains			Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total	
Administration générale	6 660			6 660	5 966			5 966
Banques centrales	63			63	87			87
Etablissements de crédit	2 775			2 775	2 083			2 083
Grandes entreprises	778			778	747			747
Clientèle de détail								
<b>TOTAL</b>	<b>10 276</b>			<b>10 276</b>	<b>8 883</b>			<b>8 883</b>

#### ► Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
Administration générale	16 749	21 194
Grandes entreprises	114 501	90 146
Clientèle de détail	22 199	22 012
<b>TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>153 449</b>	<b>133 352</b>

#### ► Engagements de financement par agent économique

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020				31.12.2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Engagements dépréciés (Bucket 3)	Engagements sains			Engagements dépréciés (Bucket 3)
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total	
Administration générale	2 358	316	17	2 691	2 581	214	17	2 812
Banques centrales	89			89	94			94
Établissements de crédit	8 851			8 851	8 426			8 426
Grandes entreprises	101 619	2 886	216	104 721	97 529	2 832	192	100 553
Clientèle de détail	2 035	6		2 041	1 878	3	3	1 884
Provisions <sup>1</sup>	(99)	(86)	(26)	(211)	(85)	(109)	(28)	(222)
<b>TOTAL</b>	<b>114 853</b>	<b>3 122</b>	<b>207</b>	<b>118 182</b>	<b>110 423</b>	<b>2 940</b>	<b>184</b>	<b>113 547</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



## ► Engagements de garantie par agent économique

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020				31.12.2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	11			11	40	6		46
Banques centrales	511			511	510			510
Établissements de crédit	4 840	17	4	4 861	6 023	24	20	6 067
Grandes entreprises	39 892	3 291	702	43 885	41 580	3 369	735	45 684
Clientèle de détail	769			769	740			740
Provisions <sup>1</sup>	(19)	(19)	(141)	(179)	(16)	(16)	(188)	(220)
<b>TOTAL</b>	<b>46 004</b>	<b>3 289</b>	<b>565</b>	<b>49 858</b>	<b>48 877</b>	<b>3 383</b>	<b>567</b>	<b>52 827</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

## ► Actifs financiers au coût amorti par zone géographique

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020				31.12.2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	48 430	1 684	563	<b>50 677</b>	36 844	1 461	662	<b>38 967</b>
Autres pays de l'Union européenne	46 977	2 982	981	<b>50 940</b>	44 757	2 239	917	<b>47 913</b>
Autres pays d'Europe	13 220	697	193	<b>14 110</b>	14 422	595	186	<b>15 203</b>
Amérique du Nord	33 224	1 671	540	<b>35 435</b>	32 074	944	390	<b>33 408</b>
Amériques centrale et du Sud	9 383	1 350	961	<b>11 694</b>	9 369	1 209	685	<b>11 263</b>
Afrique et Moyen-Orient	12 093	1 711	844	<b>14 648</b>	11 348	1 810	836	<b>13 994</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	30 233	1 664	378	<b>32 275</b>	30 341	1 690	256	<b>32 287</b>
Japon	4 975	791	64	<b>5 830</b>	5 317	485		<b>5 802</b>
Organismes supra-nationaux					1 249			<b>1 249</b>
Dépréciations	(268)	(363)	(2 545)	<b>(3 176)</b>	(170)	(280)	(2 196)	<b>(2 646)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>198 267</b>	<b>12 187</b>	<b>1 979</b>	<b>212 433</b>	<b>185 551</b>	<b>10 153</b>	<b>1 736</b>	<b>197 440</b>

## ► Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020				31.12.2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	1 885			<b>1 885</b>	1 708			<b>1 708</b>
Autres pays de l'Union européenne	4 116			<b>4 116</b>	3 334			<b>3 334</b>
Autres pays d'Europe	516			<b>516</b>	561			<b>561</b>
Amérique du Nord	2 194			<b>2 194</b>	1 873			<b>1 873</b>
Amériques centrale et du Sud	129			<b>129</b>	77			<b>77</b>
Afrique et Moyen-Orient	359			<b>359</b>	66			<b>66</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	631			<b>631</b>	435			<b>435</b>
Japon	356			<b>356</b>	368			<b>368</b>
Organismes supra-nationaux	90			<b>90</b>	461			<b>461</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 276</b>			<b>10 276</b>	<b>8 883</b>			<b>8 883</b>



► **Dettes envers la clientèle par zone géographique**

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
France (y compris DOM-TOM)	34 969	29 395
Autres pays de l'Union européenne	46 665	38 549
Autres pays d'Europe	11 500	10 786
Amérique du Nord	17 348	14 031
Amériques centrale et du Sud	4 745	4 081
Afrique et Moyen-Orient	7 137	10 632
Asie et Océanie (hors Japon)	15 581	12 712
Japon	15 504	13 162
Organismes supra-nationaux		4
<b>TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>153 449</b>	<b>133 352</b>

► **Engagements de financement par zone géographique**

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020				31.12.2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)			Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
France (y compris DOM-TOM)	41 860	506	2	42 368	33 316	376	9	33 701
Autres pays de l'Union européenne	32 421	985	33	33 439	31 064	1 016	37	32 117
Autres pays d'Europe	5 703	135	67	5 905	5 926	169	69	6 164
Amérique du Nord	22 104	1 280	16	23 400	25 664	1 101	80	26 845
Amériques centrale et du Sud	2 805	14	93	2 912	3 390	63	17	3 470
Afrique et Moyen-Orient	3 692	264	1	3 957	3 652	211		3 863
Asie et Océanie (hors Japon)	5 427	24	21	5 472	6 538	84		6 622
Japon	940			940	958	29		987
Organismes supra-nationaux								
Provisions <sup>1</sup>	(99)	(86)	(26)	(211)	(85)	(109)	(28)	(222)
<b>TOTAL</b>	<b>114 853</b>	<b>3 122</b>	<b>207</b>	<b>118 182</b>	<b>110 423</b>	<b>2 940</b>	<b>184</b>	<b>113 547</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

► **Engagements de garantie par zone géographique**

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020				31.12.2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)			Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
France (y compris DOM-TOM)	10 500	297	17	10 814	11 848	190	20	12 058
Autres pays de l'Union européenne	11 091	1 303	297	12 691	11 295	1 424	247	12 966
Autres pays d'Europe	3 232	43		3 275	4 240	706		4 946
Amérique du Nord	10 870	1 285	326	12 481	10 242	635	397	11 274
Amériques centrale et du Sud	1 336	2	20	1 358	1 057	1	29	1 087
Afrique et Moyen-Orient	1 728	30	46	1 804	2 322	24	62	2 408
Asie et Océanie (hors Japon)	6 052	286		6 338	6 414	234		6 648
Japon	1 213	63		1 276	1 475	185		1 660
Organismes supra-nationaux								
Provisions <sup>1</sup>	(19)	(19)	(141)	(179)	(16)	(16)	(188)	(220)
<b>TOTAL</b>	<b>46 003</b>	<b>3 290</b>	<b>565</b>	<b>49 858</b>	<b>48 877</b>	<b>3 383</b>	<b>567</b>	<b>52 827</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



## NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>	<b>2 775</b>	<b>6 421</b>	<b>3 465</b>
Opérations avec les établissements de crédit	391	1 029	684
Opérations avec la clientèle	2 162	4 842	2 481
Titres de dettes	222	550	300
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>78</b>	<b>172</b>	<b>79</b>
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Titres de dettes	78	172	79
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>184</b>	<b>382</b>	<b>115</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>7</b>
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS</b>	<b>3 043</b>	<b>6 984</b>	<b>3 666</b>
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>	<b>(1 381)</b>	<b>(4 093)</b>	<b>(2 195)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(583)	(1 319)	(776)
Opérations avec la clientèle	(405)	(1 547)	(885)
Dettes représentées par un titre	(317)	(1 035)	(437)
Dettes subordonnées	(76)	(192)	(97)
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>(165)</b>	<b>(159)</b>	<b>(106)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(18)</b>	<b>(36)</b>	<b>(34)</b>
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	<b>(1 564)</b>	<b>(4 288)</b>	<b>(2 335)</b>

### 4.2 Produits et charges de commissions

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020			31.12.2019			30.06.2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	16	(20)	(4)	35	(24)	11	19	(14)	5
Sur opérations avec la clientèle	305	(53)	252	567	(131)	436	288	(65)	224
Sur opérations sur titres	32	(50)	(18)	43	(98)	(55)	17	(48)	(31)
Sur opérations de change	6	(22)	(15)	10	(42)	(32)	7	(23)	(17)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	199	(127)	71	259	(179)	80	145	(104)	40
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	142	(67)	75	346	(135)	211	165	(63)	103
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	143	(10)	133	287	(99)	188	133	(58)	74
<b>TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS</b>	<b>843</b>	<b>(349)</b>	<b>494</b>	<b>1 547</b>	<b>(708)</b>	<b>839</b>	<b>774</b>	<b>(375)</b>	<b>398</b>

### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019
Dividendes reçus	105	359	288
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	2 112	2 756	991
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(6)	23	12
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(8)	(7)	14
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option <sup>1</sup>	(84)	(1 651)	(431)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	(1 054)	355	96
Résultat de la comptabilité de couverture	2	(3)	(2)
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>1 067</b>	<b>1 832</b>	<b>968</b>

<sup>1</sup> Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés.



Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.2020			31.12.2019			30.06.2019		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>964</b>	<b>(962)</b>	<b>2</b>	<b>1 013</b>	<b>(1 015)</b>	<b>(2)</b>	<b>1 567</b>	<b>(1 569)</b>	<b>(2)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	821	(141)	680	593	(422)	170	1 108	(458)	650
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	143	(821)	(678)	420	(593)	(173)	459	(1 110)	(651)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>69</b>	<b>(69)</b>		<b>45</b>	<b>(45)</b>		<b>50</b>	<b>(50)</b>	
Variations de juste valeur des éléments couverts	6	(63)	(57)	6	(39)	(33)	2	(48)	(47)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	63	(6)	57	39	(6)	33	48	(2)	47
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>									
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace									
<b>TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</b>	<b>1 033</b>	<b>(1 031)</b>	<b>2</b>	<b>1 058</b>	<b>(1 060)</b>	<b>(2)</b>	<b>1 617</b>	<b>(1 619)</b>	<b>(2)</b>

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

En millions d'euros	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables <sup>1</sup>			1
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	30	87	50
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>	<b>30</b>	<b>88</b>	<b>50</b>

<sup>1</sup> Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

En millions d'euros	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019
Titres de dettes	1		
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
<b>Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1</b>		
Titres de dettes			
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle	(1)	(17)	(1)
<b>Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>(1)</b>	<b>(17)</b>	<b>(1)</b>
<b>GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI <sup>1</sup></b>		<b>(17)</b>	<b>(1)</b>

<sup>1</sup> Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».



## 4.6 Produits (charges) nets des autres activités

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			1
Autres produits nets de l'activité d'assurance			3
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		2	(2)
Autres produits (charges) nets	22	19	15
<b>PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>17</b>

## 4.7 Charges générales d'exploitation

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019
Charges de personnel	(1 090)	(2 106)	(1 054)
Impôts, taxes et contributions réglementaires <sup>1</sup>	(262)	(232)	(181)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(408)	(888)	(433)
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 760)</b>	<b>(3 226)</b>	<b>(1 668)</b>

<sup>1</sup> Dont 221,5 millions d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution (FRU) au 30 juin 2020 contre 164 millions d'euros en 2019.

## 4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(107)</b>	<b>(196)</b>	<b>(92)</b>
Immobilisations corporelles <sup>1</sup>	(82)	(152)	(71)
Immobilisations incorporelles	(25)	(44)	(21)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>(2)</b>		
Immobilisations corporelles			
Immobilisations incorporelles	(2)		
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>(109)</b>	<b>(196)</b>	<b>(92)</b>

<sup>1</sup> Dont 61,2 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2020 contre 110,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 51,8 millions d'euros au 30 juin 2019.



## 4.9 Coût du risque

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)</b>	(179)	198	27
<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	(116)	(34)	(16)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(3)	(1)	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(97)	(24)	(25)
Engagements par signature	(16)	(9)	9
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	(63)	232	43
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(84)	166	35
Engagements par signature	21	66	8
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)</b>	(351)	(343)	(80)
<b>Bucket 3 : Actifs dépréciés</b>	(351)	(343)	(80)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(396)	(223)	(73)
Engagements par signature	45	(120)	(7)
<b>Autres actifs</b>		(1)	
<b>Risques et charges</b>	(1)	(13)	(9)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	(531)	(159)	(62)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(16)	(46)	(20)
Récupérations sur prêts et créances	61	64	41
comptabilisés au coût amorti	61	64	41
comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Décotes sur crédits restructurés	(18)		
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes	(13)	(38)	(17)
Autres produits	21	14	
<b>COÛT DU RISQUE</b>	(496)	(165)	(59)

## 4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	3	38	6
Plus-values de cession	4	41	7
Moins-values de cession	(1)	(3)	(1)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>		13	
Plus-values de cession	10	16	
Moins-values de cession	(10)	(3)	
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>			
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS</b>	3	51	6



#### 4.11 Impôts

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	30.06.2019
Charge d'impôt courant et différé	(55)	(254)
<b>TOTAL CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>(55)</b>	<b>(254)</b>

Concernant les risques fiscaux portés par la banque, Crédit Agricole CIB a pris en considération l'ensemble des informations disponibles en date d'arrêté, notamment les conséquences des risques résiduels sur un dossier à l'étranger.

#### 4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

##### ► Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	<b>(18)</b>	<b>129</b>
Écart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations	(18)	129
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>(13)</b>	<b>3</b>
Écart de réévaluation de la période	(16)	1
Transferts en résultat		(1)
Autres variations	3	3
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>323</b>	<b>229</b>
Écart de réévaluation de la période	323	231
Transferts en résultat		
Autres variations		(2)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(42)</b>	<b>(80)</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>248</b>	<b>278</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	46	(90)
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	<b>88</b>	<b>(67)</b>
Écart de réévaluation de la période	88	(76)
Transferts en réserves		9
Autres variations		
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(110)</b>	<b>36</b>
Écart de réévaluation de la période	(111)	113
Transferts en réserves		(42)
Autres variations	1	(35)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>11</b>	<b>45</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>35</b>	<b>(76)</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>283</b>	<b>202</b>
Dont part du Groupe	284	204
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(2)



## VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31.12.2019				Variation				30.06.2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En millions d'euros</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	481		481	481	(18)		(18)	(18)	463		463	463
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	33	(8)	25	25	(13)	3	(10)	(10)	20	(5)	15	15
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	478	(164)	314	313	323	(45)	278	278	801	(209)	592	591
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>992</b>	<b>(172)</b>	<b>820</b>	<b>819</b>	<b>292</b>	<b>(42)</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>1 284</b>	<b>(214)</b>	<b>1 070</b>	<b>1 069</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(4)		(4)	(4)	(2)		(2)	(2)	(6)		(6)	(6)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>988</b>	<b>(172)</b>	<b>816</b>	<b>815</b>	<b>290</b>	<b>(42)</b>	<b>248</b>	<b>248</b>	<b>1 278</b>	<b>(214)</b>	<b>1 064</b>	<b>1 063</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(423)	72	(351)	(346)	46	(12)	34	34	(377)	60	(317)	(312)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(204)	60	(144)	(145)	88	(26)	62	63	(116)	34	(82)	(82)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	93	(39)	54	54	(110)	49	(61)	(61)	(17)	10	(7)	(7)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(534)</b>	<b>93</b>	<b>(441)</b>	<b>(437)</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>(510)</b>	<b>104</b>	<b>(406)</b>	<b>(401)</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(534)</b>	<b>93</b>	<b>(441)</b>	<b>(437)</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>(510)</b>	<b>104</b>	<b>(406)</b>	<b>(401)</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>454</b>	<b>(79)</b>	<b>375</b>	<b>378</b>	<b>314</b>	<b>(31)</b>	<b>283</b>	<b>284</b>	<b>768</b>	<b>(110)</b>	<b>658</b>	<b>662</b>

	31.12.2018				Variation				31.12.2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En millions d'euros</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	352		352	352	129		129	129	481		481	481
Actifs disponibles à la vente												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	30	(9)	21	21	3	1	4	4	33	(8)	25	25
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	249	(83)	166	164	229	(81)	148	149	478	(164)	314	313
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>631</b>	<b>(92)</b>	<b>539</b>	<b>537</b>								
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(1)		(1)	(1)	(3)		(3)	(3)	(4)		(4)	(4)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>630</b>	<b>(92)</b>	<b>538</b>	<b>536</b>	<b>358</b>	<b>(80)</b>	<b>278</b>	<b>279</b>	<b>988</b>	<b>(172)</b>	<b>816</b>	<b>815</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>					<b>(121)</b>	<b>45</b>	<b>(76)</b>	<b>(75)</b>	<b>(534)</b>	<b>93</b>	<b>(441)</b>	<b>(437)</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(333)	65	(268)	(266)	(90)	7	(83)	(80)	(423)	72	(351)	(346)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(137)	41	(96)	(96)	(67)	19	(48)	(49)	(204)	60	(144)	(145)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	57	(58)	(1)		36	19	55	54	93	(39)	54	54
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(413)</b>	<b>48</b>	<b>(365)</b>	<b>(362)</b>								
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(413)</b>	<b>48</b>	<b>(365)</b>	<b>(362)</b>	<b>(121)</b>	<b>45</b>	<b>(76)</b>	<b>(75)</b>	<b>(534)</b>	<b>93</b>	<b>(441)</b>	<b>(437)</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>217</b>	<b>(44)</b>	<b>173</b>	<b>174</b>	<b>237</b>	<b>(35)</b>	<b>202</b>	<b>204</b>	<b>454</b>	<b>(79)</b>	<b>375</b>	<b>378</b>



## NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

### DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

### PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

Le portefeuille d'activités s'articule autour de quatre pôles.

- La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international, ainsi que les activités de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers ;
- La banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marchés de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions) ;

Ces deux pôles constituent la quasi-totalité du pôle Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole SA..

A noter que les activités en cours d'arrêt sont désormais incluses dans les métiers de la Banque de marché et d'investissement et de la Banque de financement, et l'activité SFS<sup>(1)</sup> (*Structured and Financial Solutions*) a été transférée de la Banque de financement à la Banque de marché et d'investissement.

- La Gestion de fortune, domaine dans lequel Crédit Agricole CIB est également présent au travers de ses implantations en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne, au Brésil, en Italie suite à l'acquisition de Banca Leonardo et plus récemment en Asie avec l'acquisition en 2017 des activités de Gestion de fortune du CIC à Singapour et à Hong Kong.
- Les Activités hors métiers comprennent les différents impacts non imputables aux autres pôles.

### 5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

En millions d'euros	30.06.2020					
	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	Crédit Agricole CIB
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 372</b>	<b>1 320</b>	<b>2 692</b>	<b>408</b>	<b>(8)</b>	<b>3 092</b>
Charges d'exploitation	(605)	(908)	(1 513)	(354)	(2)	(1 869)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>767</b>	<b>412</b>	<b>1 179</b>	<b>54</b>	<b>(10)</b>	<b>1 223</b>
Coût du risque	(449)	(46)	(495)	(1)		(496)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1		1			1
Gains ou pertes nets sur autres actifs				3		3
Variations de valeur des écarts d'acquisition						
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>319</b>	<b>366</b>	<b>685</b>	<b>56</b>	<b>(10)</b>	<b>731</b>
Impôts sur les bénéfices	61	(133)	(72)	(1)	18	(55)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées						
<b>Résultat net</b>	<b>380</b>	<b>233</b>	<b>613</b>	<b>55</b>	<b>8</b>	<b>676</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)		(1)	5		4
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>381</b>	<b>233</b>	<b>614</b>	<b>50</b>	<b>8</b>	<b>672</b>

En millions d'euros	31.12.2019					
	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	Crédit Agricole CIB
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 480</b>	<b>2 155</b>	<b>4 635</b>	<b>825</b>	<b>(1)</b>	<b>5 459</b>
Charges d'exploitation	(1 040)	(1 650)	(2 690)	(729)	(3)	(3 422)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 440</b>	<b>505</b>	<b>1 945</b>	<b>96</b>	<b>(4)</b>	<b>2 037</b>
Coût du risque	(132)	(23)	(155)	(10)		(165)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4		4			4
Gains ou pertes nets sur autres actifs	15	4	19	32		51
Variations de valeur des écarts d'acquisition						
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 327</b>	<b>486</b>	<b>1 813</b>	<b>118</b>	<b>(4)</b>	<b>1 927</b>
Impôts sur les bénéfices	(247)	(117)	(364)	(20)	29	(355)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées						
<b>Résultat net</b>	<b>1 080</b>	<b>369</b>	<b>1 449</b>	<b>98</b>	<b>25</b>	<b>1 572</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	2		19		19
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 082</b>	<b>367</b>	<b>1 449</b>	<b>79</b>	<b>25</b>	<b>1 553</b>



30.06.2019

*En millions d'euros*

	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	Crédit Agricole CIB
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 277</b>	<b>1 071</b>	<b>2 348</b>	<b>407</b>	<b>9</b>	<b>2 764</b>
Charges d'exploitation	(521)	(882)	(1 403)	(357)		(1 760)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>756</b>	<b>189</b>	<b>945</b>	<b>50</b>	<b>9</b>	<b>1 004</b>
Coût du risque	(33)	(20)	(53)	(6)		(59)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(1)		(1)			(1)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	4	6			6
Variations de valeur des écarts d'acquisition						
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>724</b>	<b>173</b>	<b>897</b>	<b>44</b>	<b>9</b>	<b>950</b>
Impôts sur les bénéfices	(207)	(52)	(259)	(7)	12	(254)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées						
<b>Résultat net</b>	<b>517</b>	<b>121</b>	<b>638</b>	<b>37</b>	<b>21</b>	<b>696</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)		(1)	5		4
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>518</b>	<b>121</b>	<b>639</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>692</b>



## NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

### 6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	287 751	249 068
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	426	722
Instruments de capitaux propres	351	359
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	75	363
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>288 177</b>	<b>249 790</b>
Dont Titres prêtés	176	615

#### ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>6 379</b>	<b>6 901</b>
Actions et autres titres à revenu variable	6 379	6 901
<b>Titres de dettes</b>	<b>24 738</b>	<b>18 398</b>
Effets publics et valeurs assimilées	18 913	13 601
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 825	4 754
OPCVM		43
<b>Prêts et créances</b>	<b>112 000</b>	<b>106 440</b>
Créances sur les établissements de crédit		61
Créances sur la clientèle	1 614	893
Titres reçus en pension livrée	110 386	105 486
Valeurs reçues en pension		
<b>Instruments dérivés</b>	<b>144 634</b>	<b>117 329</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>287 751</b>	<b>249 068</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

#### INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
Actions et autres titres à revenu variable	212	213
Titres de participation non consolidés	139	146
<b>TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>351</b>	<b>359</b>



**INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI**

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
<b>Titres de dettes</b>	<b>49</b>	<b>38</b>
Effets publics et valeurs assimilées	2	2
Obligations et autres titres à revenu fixe	23	27
OPCVM	24	9
<b>Prêts et créances</b>	<b>26</b>	<b>325</b>
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle	26	325
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
<b>TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>75</b>	<b>363</b>

**PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT**

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	259 230	224 789
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	26 295	29 987
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>285 525</b>	<b>254 776</b>

**PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION**

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
Titres vendus à découvert	30 918	33 473
Titres donnés en pension livrée	85 357	75 240
Dettes représentées par un titre		54
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	142 955	116 022
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>259 230</b>	<b>224 789</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

**PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION**

♦ **Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées par capitaux propres non recyclables**

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation <sup>1</sup>
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>3 568</b>				
<b>Titres de dettes</b>	<b>22 228</b>	<b>403</b>	<b>116</b>	<b>(88)</b>	
<b>Autres passifs financiers</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>25 796</b>	<b>403</b>	<b>116</b>	<b>(88)</b>	

<sup>1</sup> Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.



31.12.2019					
<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance <sup>2</sup>	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation <sup>1</sup>
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>3 993</b>	<b>794</b>	<b>204</b>	<b>76</b>	<b>(9)</b>
<b>Titres de dettes</b>	<b>25 089</b>				
<b>Autres passifs financiers</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>29 082</b>	<b>794</b>	<b>204</b>	<b>76</b>	<b>(9)</b>

<sup>1</sup> Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

<sup>2</sup> Intégration au 31/12/2019 du MtM des Swaps.

En application de la norme IFRS9, Crédit Agricole CIB calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

#### BASE DE CALCUL DU RISQUE DE CRÉDIT PROPRE

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole CIB, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

#### CALCUL DU RÉSULTAT LATENT INDUIT PAR LE RISQUE DE CRÉDIT PROPRE (ENREGISTRÉ EN GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole CIB est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des

émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

#### CALCUL DU RÉSULTAT RÉALISÉ INDUIT PAR LE RISQUE DE CRÉDIT PROPRE (ENREGISTRÉ EN RÉSERVES CONSOLIDÉES)

Le choix de Crédit Agricole CIB est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au spread de crédit multipliée par la variation de ce spread entre la date d'émission et celle du remboursement.

### PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS SONT COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT NET

30.06.2020					
<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>499</b>				
<b>Titres de dettes</b>					
<b>Autres passifs financiers</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>499</b>				
31.12.2019					
<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>905</b>				
Dépôts					
Passifs subordonnés					
<b>Titres de dettes</b>					
<b>Autres passifs financiers</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>905</b>				



## 6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020			31.12.2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	10 276	28	(8)	8 883	38	(5)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	641	107	(124)	758	202	(109)
<b>TOTAL</b>	<b>10 917</b>	<b>135</b>	<b>(132)</b>	<b>9 641</b>	<b>240</b>	<b>(114)</b>

### INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020			31.12.2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	2 299	13		2 064	15	(1)
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 977	14	(7)	6 819	24	(4)
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>10 276</b>	<b>27</b>	<b>(7)</b>	<b>8 883</b>	<b>39</b>	<b>(5)</b>
<b>Total des prêts et créances</b>						
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>10 276</b>	<b>27</b>	<b>(7)</b>	<b>8 883</b>	<b>39</b>	<b>(5)</b>
Impôts		(7)	1		(9)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		20	(6)		30	(5)

### INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

► Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020			31.12.2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	364	32	(28)	476	33	(12)
Titres de participation non consolidés	277	75	(96)	282	169	(97)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>641</b>	<b>107</b>	<b>(124)</b>	<b>758</b>	<b>202</b>	<b>(109)</b>
Impôts		(5)	15		(47)	8
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)		102	(109)		155	(101)



**INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE**

	30.06.2020			31.12.2019		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>1</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>1</sup>	Juste Valeur à la date de décomptabilisation <sup>1</sup>	Gains cumulés réalisés <sup>1</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>1</sup>
<i>En millions d'euros</i>						
Actions et autres titres à revenu variable						(4)
Titres de participation non consolidés	4			997	45	(4)
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>4</b>			<b>996</b>	<b>45</b>	<b>(8)</b>
Impôts						
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>					<b>45</b>	<b>(8)</b>

<sup>1</sup> Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

**6.3 Actifs financiers au coût amorti**

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 198	15 996
Prêts et créances sur la clientèle <sup>1</sup>	153 339	143 864
Titres de dettes	38 896	37 580
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>212 433</b>	<b>197 440</b>

<sup>1</sup> Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, Crédit Agricole CIB a accordé des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour 2,4 milliards d'euros dont 0,8 milliard en montant tiré, et 1,6 milliards d'engagements donnés, ainsi que des reports d'échéances sur l'encours de crédit à la clientèle pour 375 millions d'euros.

**PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	19 893	15 729
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux <sup>1</sup>	4 439	2 702
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux <sup>1</sup>	357	245
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	691	641
Prêts subordonnés		
Autres prêts et créances		17
<b>Valeur brute</b>	<b>20 584</b>	<b>16 387</b>
Dépréciations	(386)	(391)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>20 198</b>	<b>15 996</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires		
Comptes et avances à terme		
Prêts subordonnés		
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>20 198</b>	<b>15 996</b>

<sup>1</sup> Ces opérations composent pour partie la rubrique « Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit » du Tableau des flux de trésorerie.



**PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

<i>En millions d'euros</i>	<b>30.06.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	14 600	17 889
Autres concours à la clientèle	135 627	122 568
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	636	474
Prêts subordonnés	41	41
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>		
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>		
Avances en comptes courants d'associés	137	134
Comptes ordinaires débiteurs	5 051	4 981
<b>Valeur brute</b>	<b>156 092</b>	<b>146 087</b>
Dépréciations	(2 753)	(2 223)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>153 339</b>	<b>143 864</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur brute</b>		
Dépréciations		
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>153 339</b>	<b>143 864</b>

**TITRES DE DETTES**

<i>En millions d'euros</i>	<b>30.06.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Effets publics et valeurs assimilées	8 183	7 900
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 750	29 711
<b>Total</b>	<b>38 933</b>	<b>37 611</b>
Dépréciations	(37)	(31)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>38 896</b>	<b>37 580</b>



## 6.4 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole CIB au risque souverain sont les suivantes :

### ACTIVITÉ BANCAIRE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020						
	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Arabie Saoudite				893	894		894
Argentine							
Autriche	183			16	199		199
Belgique			71	356	427	(4)	423
Brésil	26		129	169	324		324
Chine	18		37	38	93	(2)	91
Egypte	1				1		1
Espagne			1 059		1 059		1 059
Etats-Unis	3 720	4	48	1 646	5 418	(4)	5 414
France	174		503	2 844	3 521	(32)	3 489
Grèce							
Hong Kong	62			723	785		785
Iran							
Irlande							
Italie		2			2		2
Japon	104			1 196	1 300		1 300
Lituanie							
Maroc	21				21		21
Portugal							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Turquie							
Ukraine				64	64		64
Venezuela				42	42		42
Yémen							
Autres pays souverains	2 362		389	4 193	6 944	(1)	6 943
<b>TOTAL</b>	<b>6 671</b>	<b>6</b>	<b>2 236</b>	<b>12 180</b>	<b>21 094</b>	<b>(43)</b>	<b>21 051</b>

31.12.2019

## Expositions nettes de dépréciations

<i>En millions d'euros</i>	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite				899	899		899
Autriche							
Belgique			73	234	307	(3)	304
Brésil	57		77	191	325		325
Chine	12		36		48		48
Egypte	12		36		48		48
Espagne			864	51	915	(1)	914
Etats-Unis	4 083		44	2 858	6 985		6 985
France			497	2 106	2 603	(25)	2 578
Grèce							
Hong Kong	46			890	936		936
Iran							
Irlande	1				1		1
Italie		6		1	7		7
Japon				889	889		889
Lettonie							
Maroc	20				20		20
Royaume-Uni							
Russie	1				1		1
Syrie							
Turquie							
Ukraine				54	54		54
Venezuela				43	43		43
Yémen							
Autres pays souverains	962		328	3 808	5 098	(320)	4 778
<b>TOTAL</b>	<b>5 282</b>	<b>6</b>	<b>1 919</b>	<b>12 118</b>	<b>19 325</b>	<b>(349)</b>	<b>18 976</b>



## 6.5 Passifs financiers au coût amorti

En millions d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Dettes envers les établissements de crédit	71 472	44 646
Dettes envers la clientèle	153 449	133 352
Dettes représentées par un titre	51 858	57 291
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>276 779</b>	<b>235 289</b>

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	30.06.2020	31.12.2019
<b>Établissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	65 522	43 006
dont comptes ordinaires créditeurs <sup>1</sup>	3 751	4 090
dont comptes et emprunts au jour le jour <sup>1</sup>	896	1 732
Titres donnés en pension livrée	5 950	1 640
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>71 472</b>	<b>44 646</b>

<sup>1</sup> Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

### DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires créditeurs	70 207	49 896
Comptes d'épargne à régime spécial	141	152
Autres dettes envers la clientèle	82 191	82 620
Titres donnés en pension livrée	910	684
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>153 449</b>	<b>133 352</b>

## 6.6 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (Cf. note 1.1 «Normes applicables et comparabilité» – IFRS 16 Contrats de location).

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

En millions d'euros	31.12.2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écart de conversion	Autres mouvements	30.06.2020
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	1 735		24	(10)	(5)	1	1 745
Amortissements et dépréciations	(736)		(83)	3	4	(1)	(813)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>999</b>		<b>(59)</b>	<b>(7)</b>	<b>(1)</b>		<b>932</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	649		49	(1)	(2)	25	720
Amortissements et dépréciations	(287)		(26)		1	(25)	(337)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>362</b>		<b>23</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>		<b>383</b>

En millions d'euros	31.12.2018	01.01.2019 <sup>1</sup>	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2019
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	1 179			258	(275)	28		1 735
Amortissements et dépréciations	(824)			(152)	256	(13)		(736)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>356</b>			<b>106</b>	<b>(19)</b>	<b>15</b>		<b>999</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	885			115	(353)	5		649
Amortissements et dépréciations	(584)			(44)	341	(2)		(287)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>301</b>			<b>71</b>	<b>(12)</b>	<b>3</b>		<b>362</b>

<sup>1</sup> Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location.



## 6.7 Écarts d'acquisition

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2019 BRUT	31.12.2019 NET	Augmen- tations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mou- vements	30.06.2020 BRUT	30.06.2020 NET
Banque de financement et d'investissement	654	484						654	484
Gestion de fortune	560	560				9		569	569
Autres activités									
<b>TOTAL</b>	<b>1 214</b>	<b>1 044</b>				<b>9</b>		<b>1 223</b>	<b>1 053</b>

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an. Même si la crise sanitaire et économique liée au COVID ne constitue pas à elle seule un indice de perte de valeur, ses conséquences économiques impactent le niveau de rentabilité du secteur financier, en particulier bancaire. A fin juin 2020, Crédit Agricole CIB a procédé à l'actualisation des tests de valorisation réalisés au 31 décembre 2019 des écarts d'acquisition inscrits à son bilan. Ces tests sont fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des nouvelles trajectoires d'activité établies sur trois ans (2020-2022) pour les besoins de pilotage du Groupe, extrapolés sur une quatrième et une cinquième année afin de converger vers une année terminale normalisée intégrant tous les effets de rattrapage attendus post Covid.

Ces travaux ont consisté à réexaminer la valeur des écarts d'acquisition sur la base des trajectoires financières révisées et à procéder à des analyses de sensibilité dont les résultats sont présentés ci-après. La méthodologie reste inchangée par rapport aux travaux conduits au 31 décembre 2019, à l'exception de la prise en considération de certaines évolutions réglementaires : disparition de certains coussins contra-cycliques sur la durée du plan (dont le coussin français, suite à la décision du Haut Conseil de Stabilité Financière du 18 juin 2020) et application par anticipation de l'article 104a de CRD 5 qui autorise la couverture des exigences de pilier 2 (P2R) avec 75% de fonds propres Tier 1. Les paramètres de valorisation, notamment les taux d'actualisation ont été mis à jour au 30 juin 2020.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- Fonds Propres alloués : 8,89% des emplois pondérés pour les 2 UGT (en baisse de 90 points de base par rapport au 31 décembre 2019) ;
- Taux de croissance à l'infini : 2%. Les taux de croissance à l'infini au 30 juin 2020 sont identiques à ceux utilisés au 31 décembre 2019 et reflètent les prévisions de croissance de CA CIB pour les 2 UGT ; et

- Taux d'actualisation : 9,70% pour l'UGT Banque de Financement et d'investissement et 8,70% pour l'UGT Gestion de Fortune. Les taux retenus sont en hausse par rapport à fin 2019, pour les 2 UGT (entre +40 points de base et +50 points de base), en cohérence avec les hypothèses de taux utilisées pour la construction des budgets et des projections des entités.

Au 30 juin 2020, cette actualisation des tests de dépréciation tenant compte des impacts négatifs marqués sur l'économie liés au Covid-19 ainsi que des mesures de soutien à l'économie prises par l'Etat n'a pas donné lieu à la comptabilisation de perte de valeur complémentaire sur les écarts d'acquisition.

Les tests de sensibilité effectués sur les écarts d'acquisition - Part du Groupe conduiraient, dans les situations suivantes à identifier un besoin de dépréciation uniquement sur la Banque de Financement et d'Investissement :

- Une variation de +50 points de base du taux d'allocation de fonds propres conduirait à une dépréciation de l'ordre de 111 millions d'euros des écarts d'acquisition de l'UGT Banque de Financement et d'investissement ;
- Une variation de +50 points de base du taux d'actualisation conduirait à une dépréciation de l'ordre de 337 millions des écarts d'acquisition de l'UGT Banque de Financement et d'investissement ;
- Une variation de +100 points de base du coefficient d'exploitation en année terminale n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition de l'UGT Banque de Financement et d'investissement ; et
- Une variation de +10 points de base du coût du risque en année terminale conduirait à une dépréciation de l'ordre de 436 millions des écarts d'acquisition de l'UGT Banque de Financement et d'investissement.



## 6.8 Provisions

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	30.06.2020
Risques sur les produits épargne-logement								
Risques d'exécution des engagements par signature	442		211	(3)	(260)			390
Risques opérationnels	1		1					2
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	518		16	(5)	(3)	3	(6)	523
Litiges divers	389		4	(21)	(5)			367
Participations								
Restructurations	3							3
Autres risques	70		17	(2)	(27)			58
<b>TOTAL</b>	<b>1 422</b>		<b>249</b>	<b>(31)</b>	<b>(295)</b>	<b>3</b>	<b>(6)</b>	<b>1 343</b>

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2018	01.01.2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2019
Risques sur les produits épargne-logement									
Risques d'exécution des engagements par signature	372	372		434	(1)	(371)	8		442
Risques opérationnels	5	5		1	(5)				1
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	501	501		37	(30)	(53)	7	56	518
Litiges divers <sup>1</sup>	721	415		16	(10)			(32)	389
Participations					(1)				
Restructurations	1	1		3		(1)			3
Autres risques	79	79		7	(9)	(3)		(4)	70
<b>TOTAL</b>	<b>1 679</b>	<b>1 373</b>		<b>498</b>	<b>(56)</b>	<b>(428)</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>1 422</b>

<sup>1</sup> Reclassement des provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique « Provisions » vers la rubrique « Passifs d'impôts courants et différés » au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 306 millions d'euros.

## 6.9 Dettes subordonnées

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
Dettes subordonnées à durée déterminée	3 319	3 274
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 199	1 708
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 518</b>	<b>4 982</b>

## 6.10 Capitaux propres

## COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2020

Au 30 juin 2020, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole CIB	Nombre de titres au 30.06.2020	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	283 037 792	97,33%	97,33%
SACAM développement <sup>1</sup>	6 485 666	2,23%	2,23%
Delfinances <sup>2</sup>	1 277 888	0,44%	0,44%
<b>TOTAL</b>	<b>290 801 346</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<sup>1</sup> Détenu par le groupe Crédit Agricole.

<sup>2</sup> Détenu par le groupe Agricole S.A..

Au 30 juin 2020, le capital social de Crédit Agricole CIB s'élève à 7 851 636 milliers d'euros composé de 290 801 346 actions ordinaires de 27 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.



## RÉSULTAT PAR ACTION

		30.06.2020	31.12.2019
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	672	1 553
Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés	(en millions d'euros)	(135)	(257)
<b>Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires</b>	<b>(en millions d'euros)</b>	<b>537</b>	<b>1 296</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		290 801 346	290 801 346
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		290 801 346	290 801 346
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION</b>	<b>(en euros)</b>	<b>1,85</b>	<b>4,46</b>
<b>Résultat de base par action des activités poursuivies</b>	<b>(en euros)</b>	<b>1,85</b>	<b>4,46</b>
<b>Résultat de base par action des activités abandonnées</b>	<b>(en euros)</b>		
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)</b>	<b>(en euros)</b>	<b>1,85</b>	<b>4,46</b>
<b>Résultat dilué par action des activités poursuivies</b>	<b>(en euros)</b>	<b>1,85</b>	<b>4,46</b>
<b>Résultat dilué par action des activités abandonnées</b>	<b>(en euros)</b>		

Le Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -135 millions d'euros au titre du premier semestre 2020.

## DIVIDENDES

Année de rattachement du dividende	Montant du dividende en millions d'euros
2015	899
2016	983
2017	1 236
2018	489
2019	512

L'Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2020 a décidé la mise en distribution d'un dividende de 511 810 368,96 euros au titre de l'exercice 2019.

## INSTRUMENTS FINANCIERS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2019	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30 juin 2020	Montant en euros au cours d'origine
		En millions de devises d'émission	En millions de devises d'émission	En millions de devises d'émission	En millions d'euros
16/11/2015	EUR	1 800		1 800	1 800
09/06/2016	USD	720		720	641
27/06/2018	EUR	500		500	500
19/09/2018	EUR	500		500	500
26/02/2019	USD	470		470	418
18/06/2019	EUR	300		300	300
27/01/2020	EUR			500	500
<b>TOTAL</b>		<b>4 290</b>		<b>4 790</b>	<b>4 659</b>

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

En millions d'euros	30.06.2020	31.12.2019
<b>Titres super-subordonnés à durée indéterminée</b>		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(135)	(257)
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	43	88



## NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

### ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
<b>Engagements donnés</b>	<b>184 990</b>	<b>171 862</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>118 393</b>	<b>113 769</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	8 940	8 520
Engagements en faveur de la clientèle	109 453	105 249
Ouverture de crédits confirmés	102 317	95 584
Ouverture de crédits documentaires	2 217	3 717
Autres ouvertures de crédits confirmés	100 100	91 867
Autres engagements en faveur de la clientèle	7 136	9 665
<b>Engagements de garantie</b>	<b>50 366</b>	<b>53 328</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	5 701	6 857
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 067	3 053
Autres garanties	3 634	3 804
Engagements d'ordre de la clientèle	44 665	46 471
Cautions immobilières	1 779	2 151
Autres garanties d'ordre de la clientèle	42 886	44 320
<b>Engagements sur titres</b>	<b>16 231</b>	<b>4 765</b>
Titres à livrer	16 231	4 765
<b>Engagements reçus</b>	<b>196 927</b>	<b>175 790</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>8 801</b>	<b>4 087</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	7 873	3 771
Engagements reçus de la clientèle	928	316
<b>Engagements de garantie</b>	<b>172 599</b>	<b>167 147</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	6 320	6 976
Engagements reçus de la clientèle	166 279	160 171
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées <sup>1</sup>	26 049	25 313
Autres garanties reçues	140 230	134 858
<b>Engagements sur titres</b>	<b>15 527</b>	<b>4 556</b>
Titres à recevoir	15 527	4 556

<sup>1</sup> Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, Crédit Agricole CIB a accordé des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français pour 1,6 milliards d'euros.

### INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	56 653	45 934
Titres prêtés	176	615
Dépôts de garantie sur opérations de marché	29 624	23 372
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	92 243	77 580
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>178 696</b>	<b>147 501</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie		
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	5	4
Titres et valeurs reçus en pension	125 376	121 730
Titres vendus à découvert	30 913	33 468
<b>Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>156 294</b>	<b>155 203</b>

### CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au cours du premier semestre 2020, Crédit Agricole CIB a apporté 3,9 milliards d'euros de créances à la Banque de France dans le cadre de son refinancement par l'intermédiaire de Crédit Agricole S.A., contre 693 millions d'euros en 2019.

Au 30 juin 2020, Crédit Agricole CIB n'a effectué aucun tirage des lignes de refinancement ainsi obtenues auprès de la Banque de France.

### GARANTIES DÉTENUES

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Groupe Crédit Agricole CIB et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent à 156 milliards d'euros au 30 juin 2020 contre 155 milliards d'euros au 31 décembre 2019. Elles correspondent principalement aux pensions.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB n'en possède ni au 30 juin 2020 ni au 31 décembre 2019.



## NOTE 8 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

### Principes retenus par Crédit Agricole CIB

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de Crédit Agricole CIB à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

### Reclassements effectués par Crédit Agricole CIB

Le groupe Crédit Agricole CIB n'a pas opéré au premier semestre 2020 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion «*d'exit price*»).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS).

Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie est retenu pour les instruments financiers à la juste valeur pour lesquels la valorisation fait appel, exclusivement ou pour partie significative, à des paramètres de marché non observables.

Sont considérés comme inobservables les paramètres pour lesquels aucune information de marché n'est disponible, ou bien pour lesquels les informations de marché disponibles sont considérées comme insuffisantes. Cette qualification peut faire appel au dire d'expert. Les informations examinées peuvent comprendre des transactions effectivement conclues, des cotations fermes ou indicatives, des informations résultant de consensus de marché.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.



## 9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au bilan au 30.06.2020	Juste valeur au 30.06.2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	173 537	173 493		24 957	148 536
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	20 198	20 162		19 805	357
Comptes ordinaires et prêts JJ	4 797	4 797		4 797	
Comptes et prêts à terme	14 711	14 674		14 317	357
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	690	691		691	
Prêts subordonnés					
Autres prêts et créances					
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	153 339	153 331		5 152	148 179
Créances commerciales	14 571	14 584			14 584
Autres concours à la clientèle	132 978	132 962			132 962
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	636	637		326	311
Prêts subordonnés	40	40			40
Avances en comptes courants d'associés	137	137			137
Comptes ordinaires débiteurs	4 977	4 971		4 826	145
<b>Titres de dettes</b>	38 896	38 939	19 088	4 345	15 506
Effets publics et valeurs assimilées	8 181	8 202	8 202		
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 715	30 737	10 886	4 345	15 506
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	212 433	212 432	19 088	29 302	164 042
<i>En millions d'euros</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	159 860	160 576		20 825	139 751
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	15 996	16 019		15 622	397
Comptes ordinaires et prêts JJ	2 946	2 948		2 932	16
Comptes et prêts à terme	12 395	12 409		12 028	381
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	641	647		647	
Prêts subordonnés					
Autres prêts et créances	14	15		15	
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	143 864	144 557		5 203	139 354
Créances commerciales	17 853	17 904			17 904
Autres concours à la clientèle	120 457	121 093			121 093
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	474	475		475	
Prêts subordonnés	40	40			40
Avances en comptes courants d'associés	134	134			134
Comptes ordinaires débiteurs	4 906	4 911		4 728	183
<b>Titres de dettes</b>	37 580	37 680	18 198	1 665	17 817
Effets publics et valeurs assimilées	7 898	7 939	7 939		
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 682	29 741	10 259	1 665	17 817
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	197 440	198 256	18 198	22 490	157 568



**PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR**

<i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur au bilan au 30.06.2020</b>	<b>Juste valeur au 30.06.2020</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>71 471</b>	<b>71 471</b>		<b>71 471</b>	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	4 647	4 647		4 647	
Comptes et emprunts à terme	60 874	60 874		60 874	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	5 950	5 950		5 950	
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>153 449</b>	<b>153 449</b>		<b>153 335</b>	<b>114</b>
Comptes ordinaires créditeurs	70 206	70 206		70 206	
Comptes d'épargne à régime spécial	142	142		141	
Autres dettes envers la clientèle	82 191	82 191		82 169	23
Titres donnés en pension livrée	910	910		819	91
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>51 858</b>	<b>51 835</b>		<b>51 835</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>4 518</b>	<b>4 518</b>		<b>4 518</b>	
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>281 296</b>	<b>281 273</b>		<b>281 159</b>	<b>114</b>
<i>En millions d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>44 646</b>	<b>44 646</b>		<b>44 614</b>	<b>32</b>
Comptes ordinaires et emprunts JJ	5 822	5 822		5 822	
Comptes et emprunts à terme	37 184	37 184		37 152	32
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	1 640	1 640		1 640	
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>133 352</b>	<b>133 352</b>		<b>133 199</b>	<b>153</b>
Comptes ordinaires créditeurs	49 896	49 896		49 896	
Comptes d'épargne à régime spécial	152	152			152
Autres dettes envers la clientèle	82 620	82 620		82 619	1
Titres donnés en pension livrée	684	684		684	
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>57 291</b>	<b>57 305</b>		<b>57 305</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>4 982</b>	<b>4 982</b>		<b>4 982</b>	
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>240 271</b>	<b>240 285</b>		<b>240 100</b>	<b>185</b>



## 9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...)
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

**Les ajustements de *mark-to-market*** : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue *via* les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

**Les réserves *bid/ask*** : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

**Les réserves pour incertitude** : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », Crédit Agricole CIB (CACIB) intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (*Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment*) ;
- aux coûts et gains futurs de financement (*Funding Valuation Adjustment*) ;
- au risque de liquidité associé au collatéral (*Liquidity Valuation Adjustment*).

### AJUSTEMENT CVA

Le CVA (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes

dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

### AJUSTEMENT DVA

Le DVA (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que CACIB fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de CASA) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

### AJUSTEMENT FVA

Le FVA (*Funding Valuation Adjustment*) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (*Assets & Liabilities Management*). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (*Initial Margin Value Adjustment*) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

### AJUSTEMENT LVA

Le LVA (*Liquidity Valuation Adjustment*) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (*Credit Support Annex*), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.



## RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### ► Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>287 751</b>	<b>29 187</b>	<b>250 899</b>	<b>7 665</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	1 614			1 614
Titres reçus en pension livrée	110 386		107 146	3 240
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	31 117	29 182	1 167	768
Effets publics et valeurs assimilées	18 913	18 142	771	
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 825	5 290	394	141
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable	6 379	5 750	2	627
Instruments dérivés	144 634	5	142 586	2 043
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>426</b>	<b>222</b>	<b>16</b>	<b>188</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>351</b>	<b>187</b>	<b>11</b>	<b>153</b>
Actions et autres titres à revenu variable	212	187	11	14
Titres de participation non consolidés	139			139
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>75</b>	<b>35</b>	<b>5</b>	<b>35</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	26			26
Titres de dettes	49	35	5	9
Effets publics et valeurs assimilées	2			2
Obligations et autres titres à revenu fixe	23	16		7
OPCVM	24	19	5	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
<b>Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>10 917</b>	<b>10 598</b>	<b>110</b>	<b>209</b>
<b>Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>641</b>	<b>432</b>		<b>209</b>
Actions et autres titres à revenu variable	364	328		36
Titres de participation non consolidés	277	104		173
<b>Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>10 276</b>	<b>10 166</b>	<b>110</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	10 276	10 166	110	
Effets publics et valeurs assimilées	2 299	2 299		
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 977	7 867	110	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 814</b>		<b>1 814</b>	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>300 908</b>	<b>40 007</b>	<b>252 839</b>	<b>8 062</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	1 735		1 735	
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	727	618		109
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	380		380	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>2 842</b>	<b>618</b>	<b>2 115</b>	<b>109</b>



Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des options listées sur sous-jacent equity.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des titres de dettes.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée à des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée à des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction. Plusieurs positions sont devenues observables.

<i>En millions d'euros</i>	<b>31.12.2019</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>249 068</b>	<b>23 558</b>	<b>219 745</b>	<b>5 765</b>
Créances sur les établissements de crédit	61		61	
Créances sur la clientèle	893			893
Titres reçus en pension livrée	105 486		103 287	2 199
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	25 299	22 782	1 757	760
Effets publics et valeurs assimilées	13 601	12 478	1 122	1
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 754	3 956	633	165
OPCVM	43	43		
Actions et autres titres à revenu variable	6 901	6 305	2	594
Instruments dérivés	117 329	776	114 640	1 913
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>722</b>	<b>203</b>	<b>18</b>	<b>501</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>359</b>	<b>180</b>	<b>13</b>	<b>166</b>
Actions et autres titres à revenu variable	213	180	13	20
Titres de participation non consolidés	146			146
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>363</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>335</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	325			325
Titres de dettes	38	23	5	10
Effets publics et valeurs assimilées	2			2
Obligations et autres titres à revenu fixe	27	19		8
OPCVM	9	4	5	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
<b>Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>9 641</b>	<b>9 304</b>	<b>110</b>	<b>227</b>
<b>Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>758</b>	<b>551</b>		<b>207</b>
Actions et autres titres à revenu variable	476	441		35
Titres de participation non consolidés	282	110		172
<b>Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>8 883</b>	<b>8 753</b>	<b>110</b>	<b>20</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	8 884	8 754	110	20
Effets publics et valeurs assimilées	2 065	2 065		
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 819	6 689	110	20
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 550</b>		<b>1 550</b>	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>260 981</b>	<b>33 065</b>	<b>221 423</b>	<b>6 493</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	4 474		4 368	106
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	1 819	112		1 707
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	1 894	72	1 822	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>8 187</b>	<b>184</b>	<b>6 190</b>	<b>1 813</b>



Les transferts de Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent le reclassement des instruments dérivés OTC de marchés organisés vers gré à gré.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts de Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et des swaps de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des effets publics.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée clientèle et des instruments dérivés de transaction dont - 0,3 Md€ liée à la revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés.

► **Passifs financiers valorisés à la juste valeur**

<i>En millions d'euros</i>	<b>30.06.2020</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>259 230</b>	<b>30 726</b>	<b>226 664</b>	<b>1 840</b>
Titres vendus à découvert	30 918	30 703	215	
Titres donnés en pension livrée	85 357		84 367	990
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	142 955	23	142 082	850
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>26 295</b>		<b>18 455</b>	<b>7 840</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 886</b>		<b>1 886</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>287 411</b>	<b>30 726</b>	<b>247 005</b>	<b>9 680</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	1 304		1 304	
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	1 476			1 476
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	310		310	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>3 090</b>		<b>1 614</b>	<b>1 476</b>

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des options listées sur sous-jacent equity.

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 sont principalement liés un changement de cartographie sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.



<i>En millions d'euros</i>	31.12.2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>224 788</b>	<b>33 908</b>	<b>189 233</b>	<b>1 648</b>
Titres vendus à découvert	33 472	33 259	213	1
Titres donnés en pension livrée	75 240		74 320	920
Dettes représentées par un titre	54		54	
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	116 022	649	114 646	727
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>29 987</b>		<b>22 471</b>	<b>7 515</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 334</b>		<b>1 334</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>256 109</b>	<b>33 908</b>	<b>213 038</b>	<b>9 163</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	4 024		4 024	
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	639	34		605
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	4 917	241	4 676	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>9 580</b>	<b>275</b>	<b>8 700</b>	<b>605</b>

Les transferts de Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent le reclassement des instruments dérivés OTC de marchés organisés vers gré à gré.

Les transferts de Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent les ventes à découvert.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée à des établissements de crédit.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des ventes à découvert d'effets publics.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée clientèle, des titres de créances négociables comptabilisés en juste valeur par résultat sur option et des instruments dérivés de transaction. La revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés et sur les passifs à la juste valeur par option s'élève à - 2,1 Mds€.

### Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

### Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts), ou pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ; Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;
- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

### Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'in observabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

#### ■ Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, CLO, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

#### ■ Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

#### ■ Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité selon les trois niveaux indiquant pour chaque produit, devise et maturité le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut

comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacent ;

- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous :
  - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations, non-observables entre différents sous-jacents actions ;
  - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
  - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, Spread de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
  - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
  - les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
  - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions) ;
  - les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Celles-ci sont désormais non significatives.



## VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

### ► Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat				Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					
	Titres reçus en pension livrée				Instruments dérivés				Instruments de capitaux propres à la juste valeur		Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
	Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Titres de participation non consolidés	Créances sur la clientèle	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	Titres de participation non consolidés	Actions et autres titres à revenu variable	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
<i>En millions d'euros</i>														
<b>Solde d'ouverture (01.01.2020)</b>	<b>893</b>	<b>2 199</b>	<b>1 165</b>	<b>760</b>	<b>1 913</b>	<b>146</b>	<b>325</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>172</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
Gains / pertes de la période <sup>1</sup>	(4)	38	(16)	15	11	(1)	(8)		1	1	(2)	(20)	(20)	(20)
Comptabilisés en résultat	11	(16)	(16)	31	11	(6)			1	1		(20)	(20)	(20)
Comptabilisés en capitaux propres	(15)	11				(1)	(8)				(2)			
Achats de la période	2 656	1 360	6	2	213	1					3			
Ventes de la période	(597)					(1)	(7)		(1)	(1)				
Emissions de la période														
Dénouements de la période	(215)	(182)	(1)	(7)	(11)		(5)							
Reclassements de la période		279					(279)							
Variations liées au périmètre de la période														
Transferts	(271)	(5)	(175)	(8)	(83)									
Transferts vers niveau 3	109	76			33									
Transferts hors niveau 3	(380)	(251)	(8)	(8)	(116)									
<b>Solde de clôture (30.06.2020)</b>	<b>8 062</b>	<b>1 613</b>	<b>3 240</b>	<b>768</b>	<b>2 043</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>36</b>	<b>173</b>		

<sup>1</sup> Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains / pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>13</b>
Comptabilisés en résultat	10
Comptabilisés en capitaux propres	3

## ► Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

En millions d'euros	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
<b>Solde d'ouverture (01.01.2020)</b>	<b>9 163</b>	<b>1</b>	<b>920</b>				<b>727</b>	<b>7 515</b>	
Gains /pertes de la période <sup>1</sup>	(337)	1	(58)				73	(353)	
Comptabilisés en résultat	(336)	1	(58)				74	(353)	
Comptabilisés en capitaux propres	(1)						(1)		
Achats de la période	78		48				30		
Ventes de la période									
Emissions de la période	1 281							1 281	
Dénouements de la période	(1 671)	(2)					(72)	(1 597)	
Reclassements de la période									
Variations liées au périmètre de la période									
Transferts	1 166		80				92	994	
Transferts vers niveau 3	1 476		80				138	1 258	
Transferts hors niveau 3	(310)						(46)	(264)	
<b>Solde de clôture (30.06.2020)</b>	<b>9 680</b>		<b>990</b>				<b>850</b>	<b>7 840</b>	

<sup>1</sup> Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(336)
Comptabilisés en résultat	(336)
Comptabilisés en capitaux propres	0

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en «Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat» ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en «Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres».

## 9.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

En millions d'euros	30.06.2020	31.12.2019
<b>Marge différée au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>66</b>	<b>61</b>
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	40	36
Comptabilisée en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(28)	(24)
Intéressement et participation		
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période		(7)
<b>Marge différée en fin de période</b>	<b>78</b>	<b>66</b>

La marge au 1<sup>er</sup> jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.



## NOTE 10 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2020

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2020 se présente ainsi de façon détaillée :

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 30.06.2020	% de contrôle		% d'intérêt	
						30.06.20	31.12.19	30.06.20	31.12.19
<b>Société mère et ses succursales</b>									
Crédit Agricole CIB S.A.		France		Société mère	mère	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Dubai)		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Abu Dhabi)		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)		Corée du sud	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Espagne)		Espagne	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Inde)		Inde	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Japon)		Japon	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Singapour)		Singapour	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)		Royaume-Uni	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)		Hong-Kong	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Etats-Unis)		Etats-Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Taipei)		Taiwan	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Finlande)		Finlande	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Allemagne)		Allemagne	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Suède)		Suède	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Italie)		Italie	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Belgique)		Belgique	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Miami)		Etats-Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Canada)		Canada	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Établissements bancaires et financiers</b>									
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.		Brésil		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa		Algérie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch		Chine		Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB AO		Russie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe)		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Espagne)		Espagne	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Belgique)		Belgique	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Italie)		Italie	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A.		Suisse		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A. (Hong-Kong)		Hong-Kong	Suisse	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A. (Singapour)		Singapour	Suisse	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch		Suisse		Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CFM Indosuez Wealth		Monaco		Filiale	intégration globale	70,16	70,16	68,99	68,99
CA Indosuez Finanziaria S.A.		Suisse		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
UBAF		France		Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Japon)		Japon	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Corée du Sud)		Corée du Sud	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Singapour)		Singapour	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
CA Indosuez Wealth (France)		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Gestion		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00



Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
					30.06.2020	30.06.20	31.12.19	30.06.20	31.12.19
Ester Finance Technologies	D1	France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth Italy S.P.A.		Italie		Filiale	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
<b>Sociétés de bourse</b>									
Crédit Agricole Securities (USA) Inc		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Credit Agricole Securities (Asia) Ltd		Hong Kong		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia Limited Séoul Branch (CASAL Séoul Branch)		Corée du Sud		Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Pays-Bas	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Sociétés d'investissement</b>									
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM		Brésil		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV		Pays-Bas		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Global Partners Inc.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume-Uni		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Groupe)		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Finance S.A.S.		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Fininvest		France		Filiale	intégration globale	98,34	98,34	98,34	98,34
Fletirec		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CFM Indosuez Conseil en Investissement		France		Filiale	intégration globale	70,16	70,16	68,99	68,99
CFM Indosuez Gestion		Monaco		Filiale	intégration globale	70,16	70,16	67,61	67,61
CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de Noumea		Nouvelle-Caledonie	France	Succursale	intégration globale	70,16	70,16	68,99	68,99
<b>Assurances</b>									
CAIRS Assurance S.A.		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Divers</b>									
Calixis Finance	S5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
Calliope srl		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLIFAP		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong-kong		Filiale	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.		Guernesey		Entité structurée contrôlée	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	99,92	99,92	99,92	99,92
Crédit Agricole CIB Global Banking		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
DGAD International SARL		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
MERISMA		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sagrantino Italy srl		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Benelpart		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	97,40	97,40
Financière des Scarabées		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	98,67	98,67
Lafina		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	97,74	97,74
SNGI Belgium		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sococlabeccq		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	97,74	97,74
TCB		France		Filiale	intégration globale	98,70	98,70	97,40	97,40
Molinier Finances		France		Filiale	intégration globale	99,99	99,99	97,12	97,12
SNGI		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofipac		Belgique		Filiale	intégration globale	98,58	98,58	96,02	96,02
Placements et réalisations immobilières (SNC)	S5	France		Filiale	intégration globale	0	100,00	97,40	97,40
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00



Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 30.06.2020	% de contrôle		% d'intérêt	
						30.06.20	31.12.19	30.06.20	31.12.19
Crédit Agricole America Services Inc.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Asset Management)		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Atlantic Asset Securitization LLC		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
LMA SA		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
FIC-FIDC		Brésil		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Héphaïstos EUR FCC	S1	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	0,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos GBP FCT	S1	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	0,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos USD FCT	S1	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	0,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos Multidevises FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Eucalyptus FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific USD FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Shark FCC		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain EUR FCT	S1	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	0,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain Multi-Devises FCT	S1	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	0,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain USD FCT	S1	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	0,00	100,00	0,00	0,00
Pacific EUR FCC		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific IT FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Triple P FCC		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Elipso Finance S.r.l		Italie		Co-entreprise structurée	mise en équivalence	50,00	50,00	50,00	50,00
CA-CIB Pension Limited Partnership		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
ItalAsset Finance SRL		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Financière Lumis		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Lafayette Asset Securitization LLC		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Fundo A De Investimento Multimercado		Brésil		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Tsubaki ON		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Tsubaki OFF		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Azqore		Suisse		Filiale	intégration globale	80,00	80,00	80,00	80,00
Azqore Singapore Branch SA		Singapour	Suisse	Succursale	intégration globale	80,00	80,00	80,00	80,00
Crédit Agricole CIB Transactions		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT La Route Avance		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Sufinair B.V.		Netherlands		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sinefinair B.V.		Netherlands		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A.		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT CFN DIH		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Fixed income derivatives - structured fund PLC	E1	Irlande		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	0,00	100,00	0,00

**(a) Modification du périmètre****Entrée (E) dans le périmètre**

- E1 : Franchissement de seuil
- E2 : Création
- E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

**Sorties (S) du périmètre :**

- S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
- S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif
- S4 : Fusion absorption
- S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

**Divers (D) :**

- D1 : Changement de dénomination sociale
- D2 : Modification de méthode de consolidation
- D3 : Entités nouvellement présentées dans la note de périmètre
- D4 : Entités en IFRS 5
- D5 : Entrée de périmètre en application d'IFRS 10
- D6 : Changement de méthode de consolidation en application d'IFRS 11

**(b) Type d'entité et nature du contrôle**

- F: Filiale
- S: Succursale
- ESC: Entité structurée contrôlée
- Co-E: Co-entreprise
- Co-ES: Co-entreprise structurée
- OC: Opération en commun
- EA: Entreprise associée
- EAS: Entreprise associée structurée



## NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2020

---

Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture.



# 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

## PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2020

### PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - S.A.S. au capital de € 2.510.460 - 672 006 483 R.C.S. Nanterre  
Commissaire aux Comptes - Membre de la compagnie régionale de Versailles

### ERNST & YOUNG et Autres

Tour First - TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense cedex - S.A.S. à capital variable - 438 476 913 R.C.S. Nanterre

Aux Actionnaires, en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 3 août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### 1. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

### 2. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 3 août 2020 commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 août 2020

#### Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin

Laurent Tavernier

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand

Matthieu Préchoux





# 3

## Informations complémentaires

### SOMMAIRE

#### **1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION . . . . . 144**

#### **2. Autres informations sur l'évolution récente de la société . . . . . 145**

2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU 30 JUIN 2020 . . . . . 145

2.2 COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE  
AU 30 JUIN 2020 . . . . . 149

2.3 COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES  
AU 30 JUIN 2020 . . . . . 149

2.4 COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT  
AU 30 JUIN 2020 . . . . . 149

2.5 COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS  
ET DE LA GOUVERNANCE AU 30 JUIN 2020. . . . . 149

2.6 COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS  
AU 30 JUIN 2020 . . . . . 149

2.7 COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET  
DU COMITÉ DE DIRECTION AU 30 JUIN 2020. . . . . 149

#### **3. Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration . . . 151**

3.1 (ARTICLE 435 [2-C] DU RÈGLEMENT (UE) N°575/2013  
ET ARTICLE L.511-99 DU CODE MONÉTAIRE ET  
FINANCIER) . . . . . 151

# 1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION

Notations	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Contrepartie long terme/ court terme	AA-/A-1+ (RCR)	Aa2/P-1(CRR)	AA-(DCR)
Dettes senior préférées LT	A+	Aa3	AA-
Perspective	Négative	Stable	Négative
Dernière décision de notation	23.04.2020	19.09.2019	30.03.2020
Décision de notation	Affirmation des notes LT/CT ; perspective révisée de stable à négative	Relèvement des notes LT (1 cran) ; perspective révisée à stable de positive ; notes CT confirmées	Relèvement des notes des dettes senior préférées LT/CT (1 cran) ; perspective révisée à négative de stable
Dettes senior préférées CT	A-1	Prime-1	F1+



## 2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ

### 2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2020

---

#### Président

- M. Philippe Brassac

#### Administrateurs

- M. Jean de Dieu BATINA\*\*
- M. Jacques BOYER
- M. Paul CARITE
- M. Bertrand CORBEAU
- Mme Claire DORLAND CLAUZEL\*
- M. Olivier GAVALDA
- Mme Françoise GRI\*
- M. Luc JEANNEAU
- Mme Meritxel MAESTRE CORTADELLA\* (en remplacement de Mme Claire DAVEU)
- M. Lahouari NACEUR\*\* (en remplacement de Mme Audrey CONTAUT)
- Mme Anne-Laure NOAT\*
- Mme Catherine POURRE\*
- Mme Laurence RENOULT
- M. François THIBAULT
- M. Odet TRIQUET

#### Censeurs

- M. Emile LAFORTUNE (en remplacement de M. Jacques DUCERF)
- M. Christian ROUCHON

\* Administrateurs indépendants

\*\*Administrateurs représentant les salariés



## Biographies résumées et fonctions exercées par Madame Maestre Cortadella et Messieurs Naceur et Lafortune, au 30 juin 2020



### Meritxell MAESTRE CORTADELLA

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : **Administratrice**

Membre du Comité des Risques - Membre du Comité d'audit – Membre du Comité des nominations et de la gouvernance

Adresse professionnelle : 12, place des États-Unis - CS 70052 – 92547 Montrouge Cedex - France

#### › BIOGRAPHIE RÉSUMÉE

Diplômée de l'Institut National des Sciences Appliquées de Rouen en génie mathématique (1994) et titulaire d'un Master of Business Administration de l'ESADE de Barcelone et de l'University of Chicago (1996), Meritxell Maestre débute sa carrière comme analyste en banque d'affaires chez Bank of America Merrill Lynch à Londres où elle conseille les clients du secteur des services financiers en Europe du Sud dans leurs projets de fusion-acquisition et levée de capitaux. En 1998, elle rejoint l'équipe parisienne de Bank of America Merrill Lynch jusqu'en 2015. En 2009, elle est promue managing director et devient responsable des institutions financières pour la France, l'Espagne, la Belgique et le Portugal jusqu'en 2015. Elle est actuellement Présidente de la société Enclar Conseil et senior advisor pour le fonds d'investissement CVC Capital Partners.

#### › NÉE EN 1971

##### NATIONALITÉ

Andorrane

##### PREMIÈRE NOMINATION

2020

##### ÉCHÉANCE DU MANDAT

2023

##### ANCIENNETÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

< 1 an

Ne détient aucune action de la Société

#### › FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2020

**Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole**

—

**Dans des sociétés extérieures au groupe Crédit Agricole dont les actions sont admises sur un marché réglementé**

—

**Dans d'autres structures extérieures au groupe Crédit Agricole**

- Présidente : Enclar Conseil
- Administratrice : Groupe April, Andromeda Holdings

#### › FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

**Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole**

—

**Dans des structures extérieures au groupe Crédit Agricole**

- Managing Director : Bank of America Merrill Lynch (2015)





## Lahouari NACEUR

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : **Administrateur (représentant les salariés)**

Adresse professionnelle : 12, place des États-Unis - CS 70052 – 92547 Montrouge Cedex - France

### › NÉ EN 1974

#### NATIONALITÉ

Française

#### PREMIÈRE NOMINATION

2020

#### ÉCHÉANCE DU MANDAT

2020

#### ANCIENNETÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

< 1 an

Ne détient  
aucune action  
de la Société

### › BIOGRAPHIE RÉSUMÉE

Titulaire d'une Maîtrise Administration Economique et Sociale (mention RH et Gestion des Entreprises) de l'Université Paris 10, Lahouari NACEUR a débuté son parcours professionnel en Corporate Banking sur différentes fonctions à la Société Générale en 2004, puis chez HSBC et BNP pour rejoindre en 2009 Crédit Agricole CIB au sein d'OPC (Operation & Country COOs), au Service Réconciliation et Investigations Bonds, puis au Service Corporate Actions & Reporting Unit.

### › FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2020

**Dans des sociétés  
du groupe Crédit Agricole**

—

**Dans des sociétés extérieures  
au groupe Crédit Agricole dont  
les actions sont admises sur  
un marché réglementé**

—

**Dans d'autres structures extérieures  
au groupe Crédit Agricole**

—

### › FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

**Dans des sociétés  
du groupe Crédit Agricole**

—

**Dans des structures extérieures  
au groupe Crédit Agricole**

—



## Émile LAFORTUNE

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : **Censeur**

Adresse professionnelle : CRCAM de Guadeloupe – Petit-Pérou – 97176 Les Abymes Cedex - France

### › NÉ EN 1953

#### NATIONALITÉ

Française

#### PREMIÈRE NOMINATION

2020

#### ÉCHÉANCE DU MANDAT

2023

#### ANCIENNETÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

< 1 an

Ne détient aucune action de la Société

### › BIOGRAPHIE RÉSUMÉE

Titulaire d'un Doctorat 3<sup>e</sup> cycle de physiologie et d'une maîtrise de Biologie, Emile Lafortune est agriculteur. En 2012, il devient administrateur de la Caisse Locale de Port Louis et administrateur de la Caisse régionale, dont il deviendra ensuite 1<sup>er</sup> Vice-Président puis Président en 2017. Il exerce parallèlement plusieurs mandats de représentation au sein du Groupe Crédit Agricole.

### › FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2020

#### Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

- Président : CRCAM de Guadeloupe
- Membre : Commission Finance et Risques ; Comité de l'Agriculture et l'Agroalimentaire

#### Dans des sociétés extérieures au groupe Crédit Agricole dont les actions sont admises sur un marché réglementé

—

#### Dans d'autres structures extérieures au groupe Crédit Agricole

—

### › FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

#### Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

—

#### Dans des structures extérieures au groupe Crédit Agricole

- Membre : SAFER Guadeloupe (2017), CESER (2017)
- Président : Centre de formation IODE (Initiatives et Orientations pour le Développement de l'Emploi) (2020)



## 2.2 COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2020

Au 30 juin 2020, la Direction générale est composée comme suit :

- M. Jacques Ripoll – Directeur général
- M. François Marion – Directeur général délégué

## 2.3 COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES AU 30 JUIN 2020

- Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administratrice indépendante
- M. Paul Carite
- Mme Françoise Gri, administratrice indépendante
- Mme Meritxell Maestre Cortadella, administratrice indépendante
- Mme Catherine Pourre, administratrice indépendante
- M. François Thibault

## 2.4 COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2020

- Mme Catherine Pourre, Présidente et administratrice indépendante
- M. Jacques Boyer
- Mme Claire Dorland Clauzel, administratrice indépendante
- M. Olivier Gavalda
- Mme Meritxell Maestre Cortadella, administratrice indépendante
- Mme Anne-Laure Noat, administratrice indépendante

## 2.5 COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE AU 30 JUIN 2020

- Mme Claire Dorland Clauzel, Présidente et administratrice indépendante
- M. Luc Jeanneau
- Mme Meritxell Maestre Cortadella, administratrice indépendante

## 2.6 COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 30 JUIN 2020

- Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administratrice indépendante
- M. Jean de Dieu Batina, administrateur représentant les salariés
- Mme Claire Dorland Clauzel, administratrice indépendante
- M. Luc Jeanneau

## 2.7 COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ DE DIRECTION AU 30 JUIN 2020

La composition du Comité exécutif de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 30 juin 2020 est la suivante :

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| ■ Jacques RIPOLL        | Directeur général                      |
| ■ François MARION       | Directeur général délégué              |
| ■ Jean-François BALAY   | Directeur général adjoint              |
| ■ Olivier BELORGEY      | Finance                                |
| ■ Didier GAFFINEL       | Global Coverage and Investment Banking |
| ■ Pierre GAY            | Global Markets Division                |
| ■ Anne-Catherine ROPERS | Human Resources                        |
| ■ Stéphane DUCROIZET    | Risk & Permanent Control               |



## LE COMITÉ DE DIRECTION EST COMPOSÉ AU 30 JUIN 2020 DU COMITÉ EXÉCUTIF AUQUEL SE RAJOUTENT :

### Comité de direction :

■ Régis MONFRONT	Senior Coverage & Investment Banking officer
■ Marc-André POIRIER	SRO Amériques
■ Michel ROY	SRO Asie-Pacifique
■ Thierry SIMON	SRO Moyen-Orient – Afrique
■ Frank SCHÖNHERR	SCO Allemagne
■ Ivana BONNET	SCO Italie
■ Hubert REYNIER	SCO UK
■ Bertrand HUGONET	Corporate Secretary & Communication
■ Jamie MABILAT	Debt Optimisation & Distribution
■ Julian HARRIS	Debt restructuring & Advisory Services
■ François CAVAYE	Global Compliance (par intérim)
■ Hélène COMBE-GUILLEMET	Global Investment Banking
■ Frédéric COUDREAU	Global IT
■ Arnaud D'INTIGNANO	Global Markets Division
■ Thomas SPITZ	Global Markets Division
■ Arnaud CHUPIN	Inspection Générale
■ Laurent CHENAIN	International Trade & Transaction Banking
■ Bruno FONTAINE	Legal
■ Éric LECHAUDEL	Operations & Country COOs
■ Jacques de VILLAINES	Structured Finance



# 3. REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 3.1 (ARTICLE 435 [2-C] DU RÈGLEMENT (UE) N°575/2013 ET ARTICLE L.511-99 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Conformément à l'article L.511-99 du Code monétaire et financier, le Comité des nominations et de la gouvernance, constitué par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, a examiné l'objectif à atteindre concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration, ainsi que la politique à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.225-17 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Conformément à l'article L.225-18-1 du Code de commerce, cette représentation équilibrée doit s'établir pour Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à une proportion qui ne peut être inférieure à 40 % pour chaque sexe.

La proportion de femmes parmi les administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est actuellement de 43 %. La Banque s'est donnée pour objectif de maintenir ce ratio à un niveau au moins égal à 40 % pour chaque sexe. La politique définie à cette fin passe notamment par la recherche active de candidatures de qualité d'administrateurs hommes ou femmes permettant de continuer à respecter ce ratio en cas d'évolution de la composition du Conseil d'administration, tout en assurant une complémentarité dans les parcours, les expériences et les compétences des administrateurs visant à répondre aux attentes de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et des textes applicables en termes de compétences individuelle et collective des membres du Conseil.



# 4

## Informations générales

### SOMMAIRE

**1. Attestation de responsabilité . . . 154**

**2. Contrôleurs légaux des comptes 155**

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET  
SUPPLÉANTS . . . . . 155

**3. Table de concordance. . . . . 156**

**4. Table de concordance du rapport  
financier semestriel . . . . . 159**

# 1 . ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ

## ♦ Responsable de l'amendement du document d'enregistrement universel

Jacques Ripoll, Directeur Général de Crédit Agricole CIB

## ♦ Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance du document située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 11 août 2020

**Le Directeur général de Crédit Agricole CIB**

**Jacques Ripoll**



## 2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### 2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

#### Commissaires aux comptes titulaires

<b>Ernst &amp; Young et Autres</b>	<b>PricewaterhouseCoopers Audit</b>
Membre du réseau Ernst & Young	Membre du réseau PricewaterhouseCoopers
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles Société représentée par : Olivier Durand et Matthieu Préchoux	Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles Société représentée par : Anik Chaumartin et Laurent Tavernier
Siège social : 1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie - PARIS-La Défense	Siège social : 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

#### Mandats des Commissaires aux comptes titulaires

Le mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018.	Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018.
---	--

#### Mandats des Commissaires aux comptes suppléants

Le mandat de la société Picarle et Associés en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres n'a pas été renouvelé par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts de la Société.	Le mandat de M. Etienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit n'a pas été renouvelé par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts de la Société.
--	---

# 3. TABLE DE CONCORDANCE

	N° de page du premier amendement au document d'enregistrement universel 2019	N° de page du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2020
<b>ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ</b>		
<b>1 Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>		
1.1 Personnes responsables des informations	154	447
1.2 Déclaration des personnes responsables	154	447
1.3 Nom, adresse et qualifications de l'expert ayant produit une déclaration ou un rapport		
1.4 Attestation confirmant la reproduction fidèle des informations fournies par un tiers		
1.5 Déclaration de l'émetteur (dépôt du document d'enregistrement universel)		
<b>2 Contrôleurs légaux des comptes</b>		
2.1 Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes de l'Émetteur	158	448
2.2 Changements des contrôleurs légaux	N.A.	N.A.
<b>3 Facteurs de Risques</b>		
<b>4 Informations concernant l'Émetteur</b>		
4.1 Raison sociale et nom commercial	82	266, 432
4.2 Lieu d'enregistrement, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique de l'Émetteur	82	266
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'Émetteur		438
4.4 Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone et site web	82	266, 432, 438
<b>5 Aperçu des activités</b>		
5.1 Principales activités		
5.1.1 Description des activités principales de l'Émetteur		18 à 20
5.1.2 Nouveaux produits ou nouvelles activités, s'ils sont importants		439
5.2 Description des principaux marchés		13, 18 à 20
5.3 Événements importants dans le développement des activités de l'Émetteur		N.A.
5.4 Stratégies et objectifs financiers et non-financiers de l'Émetteur		4 à 5, 16
5.5 Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats industriels, commerciaux ou financiers	24	182
5.6 Position concurrentielle	7 à 9	16, 120 à 121
5.7 Investissements	90, 93, 137 à 139	274, 293, 372 à 375, 438
5.7.1 Investissements importants (y compris leur montant) réalisés pendant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques		438
5.7.2 Investissements importants en cours de réalisation ou à réaliser		438
5.7.3 Informations sur les co-entreprises		346 à 347
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles		58
<b>6 Structure organisationnelle</b>		
6.1 Description du groupe et de la place de l'Émetteur en son sein		2 à 3, 6 à 7
6.2 Principales filiales	137 à 139	372 à 375, 406
7 Situation financière et résultat		
7.1 Situation financière		
7.1.1 Évolution et résultat et situation à chaque exercice	5 à 11, 86 à 90	119 à 130, 271 à 274, 390-391
7.1.2 Évolution probable des activités de l'Émetteur et R&D	11	123 à 124
7.2 Résultats d'exploitation	5 à 11, 84	119 à 130, 269, 391
7.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation et conséquences	5-6	118
7.2.2 Raisons expliquant les changements importants		N.A.
<b>8 Trésorerie et capitaux</b>		
8.1 Capitaux à court terme et à long terme	26 à 48, 87 à 89, 123-124	122, 187 à 210, 271 à 273, 351 à 352
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	90	274
8.3 Besoins de financement et structure de financement	22	177, 314 à 316
8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	30 à 48, 121	190 à 210, 347, 372, 378



8.5	Sources de financement nécessaires aux engagements visés au point 5.7.2		438
<b>9 Environnement réglementaire</b>			
9.1	Description de l'environnement réglementaire	14	141
<b>10 Informations sur les tendances</b>			
10.1	Tendances récentes et changement significatif de performance financière (ou déclaration négative)	11	123 à 124, 439
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou évènement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'Émetteur	11, 140	9, 123 à 124, 379, 439
<b>11 Prévisions ou estimations du bénéfice</b>			
11.1	Prévision ou estimation du bénéfice en cours de validité		N.A.
11.2	Nouvelle prévision ou estimation		N.A.
11.3	Déclaration		N.A.
<b>12 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>			
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	145 à 148	81 à 100
12.2	Conflits d'intérêts		101 à 102
<b>13 Rémunérations et avantages</b>			
13.1	Montant de la rémunération et avantage en nature		79 à 80, 103 à 108, 355 à 357, 414
13.2	Montant totale des sommes provisionnées aux fins de pensions et retraites		79 à 80, 103 à 108, 286 à 287, 349, 355 à 357, 399 à 400, 420
<b>14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>			
14.1	Date d'expiration du mandat	145 à 148	66, 81 à 100, 434
14.2	Contrats de service		101
14.3	Comité d'audit et comité de rémunération	149	75 à 80
14.4	Déclaration sur le régime de gouvernance		66
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance		N.A.
<b>15 Salariés</b>			
15.1	Nombre de salariés		14, 43 à 44, 355, 420
15.2	Participations et stock options		287, 357
15.3	Participation des salariés dans le capital		110
<b>16 Principaux actionnaires</b>			
16.1	Nom de toute personne détenant un pourcentage du capital social ou des droits de vote et devant être notifiée		110
16.2	Principaux actionnaires et droits de vote		110, 351
16.3	Information relative au contrôle		110
16.4	Description des accords qui pourraient entraîner un changement de contrôle		110
<b>17 Transactions avec des parties liées</b>			
17.1	Détails des transactions	10	268, 346 à 347, 415
<b>18 Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'Émetteur</b>			
18.1	Informations financières historiques		
1.1.1	Informations financières auditées pour les trois derniers exercices	82 à 141	264 à 427
États financiers consolidés audités de l'Émetteur pour le premier semestre 2020 (30/06/2020):			
	(i) bilan consolidé	86-87	13, 122, 271, 370 à 371
	(ii) compte de résultat consolidé	84	13, 119, 128, 269
	(iii) état consolidé du résultat global	85	270
	(iv) variation des fonds propres consolidés	88	272 à 273
	(v) méthodes comptables et notes explicatives	91 à 140	276 à 292
États financiers non-consolidés audités de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2019 :			
	(i) bilan non consolidé	86-87	126, 390
	(ii) éléments de hors-bilan non consolidés	84	391
	(iii) compte de résultat non consolidé	85	391
	(iv) méthodes comptables et notes explicatives	88	392 à 400
États financiers consolidés audités de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2018 :			
	(i) bilan consolidé		13, 122, 271, 370 à 371
	(ii) compte de résultat consolidé		13, 119, 128, 269
	(iii) état consolidé du résultat global		270
	(iv) variation des fonds propres consolidés		272 à 273

(v) tableau des flux de trésorerie consolidés		274
(vi) méthodes comptables et notes explicatives.		276 à 292
États financiers non-consolidés audités de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2018 :		
(i) bilan non consolidé		126, 390
(ii) éléments de hors-bilan non consolidés		391
(iii) compte de résultat non consolidé		391
(iv) méthodes comptables et notes explicatives		392 à 400
États financiers		
<b>18.2</b> Informations financières intermédiaires et autres		N.A.
<b>18.3</b> Audit des informations financières annuelles historiques		
<b>18.3.1</b> Rapports d'audit		
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 30/06/2020	142	381 à 385
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers non consolidés de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2019		422 à 427
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2018		DDR 2018 - 412 à 417
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers non consolidés de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2018		DDR 2018 - 453 à 458
<b>18.3.2</b> Autres informations auditées		N.A.
<b>18.3.3</b> Informations financières ne figurant pas dans les états financiers audités		N.A.
<b>18.4</b> Informations pro forma		
<b>18.4.1</b> Modification significative des valeurs brutes		N.A.
<b>18.5</b> Politiques en matière de dividendes		
<b>18.5.1</b> Politique en matière de distribution de dividendes	124	352
<b>18.5.2</b> Montant du dividende par action	124	269, 352
<b>18.6</b> Procédures judiciaires et d'arbitrage	22 à 24	180 à 182, 438
<b>18.7</b> Changement significatif de la situation financière de l'Émetteur		439
<b>19 Informations supplémentaires</b>		
<b>19.1</b> Capital social		
<b>19.1.1</b> Montant du capital social	82	110, 128 à 129, 266, 351 à 352, 414, 432
<b>19.1.2</b> Actions non représentatives du capital		351
<b>19.1.3</b> Actions détenues par l'Émetteur ou en son nom, ou par ses filiales		N.A.
<b>19.1.4</b> Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription		N.A.
<b>19.1.5</b> Droit d'acquisition et/ou obligation attachée au capital autorisé		N.A.
<b>19.1.6</b> Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option		101
<b>19.1.7</b> Historique du capital social		129
<b>19.2</b> Actes constitutifs et statuts		
<b>19.2.1</b> Registre, numéro d'entrée et description de l'objet social de l'Émetteur	82	266, 432
<b>19.2.2</b> Catégories d'actions existantes		432 à 433
<b>19.2.3</b> Disposition(s) qui aurai(en)t pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle		110
<b>20 Contrats Importants</b>		439
<b>21 Documents disponibles</b>		
<b>21.1</b> Déclaration relative aux documents disponibles		439



# 4. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

<b>RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</b>	<b>N° de page du document d'enregistrement universel</b>
<b>États financiers au 30 juin 2020</b>	
Rapport semestriel d'activité	5 à 11
Événements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	7 à 9
Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	11
Principales transactions intervenues entre parties liées	10
<b>Attestation du responsable</b>	154
<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2020</b>	141

